

# Muzigwa KASHEMA J.-Gr.

*Senior Research Associate*

Directeur du Centre

Dossier complet :

DEBATS ET CRITIQUES DE  
L'EXTERIEUR ET DE L'INTERIEUR DU PAYS  
REFERENCES DES DOCUMENTS CLES  
DANS L'ATTRIBUTION DES CONTRATS

## **LA SAGA DE LA QUESTION MINIERE EN RDC**

*« Quid sit de la révision des contrats léonins en ce moment ou la Chine veut sa part du gâteau en échange d'énormes infrastructures que lui demande Kinshasa ? »*

Octobre 2008

## **DEDICACE**

*Ce livre est dédié aux 5 millions de congolais, victimes d'une guerre imposée à son peuple pour avoir une main basse sur ses mines qui ne lui profitent toujours pas !*

**QUE LEURS AMES REPOSENT EN PAIX**

(586 pages)

## **TABLE DES MATIERES**

DEDICACE.....	1
SHORT SUMMARY.....	3
Sommaire.....	7
PREAMBULE.....	19
<b>1ère PARTIE : La Question minière au Sénat congolais.....</b>	<b>19</b>
CHAPITRE I : Intervention de l'Honorable Gilbert KIAKWAMA kia KIZIKI.....	19
SHORT SUMMARY.....	37
Plans by US, Canada and EU to finance massive copper mine in DRC disregard Congolese government review of mining deals.....	37
FOREWORD.....	43
Developing and Managing Congo's Natural Resources.....	43

More from usip.org.....	<b>43</b>
<i>Insecurity and Questionable Contracts</i>	
<i>in Congo's Mining Sector.....</i>	<b>45</b>
<i>Lessons from Liberia's Review</i>	
<i>of Mining Contracts.....</i>	<b>48</b>
<i>Public and Private Efforts to Review</i>	
<i>Congo's Mining Contracts.....</i>	<b>50</b>
<i>Tracking Minerals to Combat</i>	
<i>Illicit Mining.....</i>	<b>52</b>
<i>Toward a Productive Mining Sector.....</i>	<b>54</b>
PREFACE.....	<b>56</b>
CONTRATS LEONINS : La bombe Lutundula explode.....	<b>56</b>
Les contrats miniers.....	<b>57</b>
Moratoire sur les contrats .....	<b>60</b>

AVANT PROPOS.....	<b>61</b>
Appel international pour la publication du rapport final de la Commission ministérielle chargée de la revitalisation des contrats miniers en RDC.....	<b>61</b>
Ignorant le processus de révision des contrats miniers entamé par le gouvernement congolais, les Etats-Unis, le Canada et l'Union Européenne s'apprêtent à financer un projet minier de grande envergure en RDC .....	<b>69</b>
Interview à Congo Horizons sur la Commission de révisation des contrats miniers en RDC .....	<b>75</b>
Les pays qui soutiennent Kabila sont-ils mêlés aux contrats léonins? .....	<b>83</b>
Mines : Nikanor et Katanga Mining fusionnent .....	<b>92</b>

Contrats miniers : un dossier à classer.....	<b>97</b>
Ni chasser, ni terroriser les opérateurs économiques.....	<b>99</b>
Dévoiler la vérité.....	<b>101</b>
Au Katanga, au sud du Congo-Kinshasa, le pillage des minerais de la Gécamines s'accélère depuis la chute de Mobutu.....	<b>104</b>
1-RDC: la fin de la mine aux œufs d'or.....	<b>104</b>
2- La chronique du naufrage de la Gécamines épouse celle du pays.....	<b>106</b>
3- Exploitation anarchique.....	<b>108</b>
4- Vol à grande échelle.....	<b>111</b>
Alerte : 82% des titres miniers aux mains des sociétés de droit congolais. ....	<b>112</b>
Le mercredi 7 juin 2006.....	<b>112</b>
Comisa : une maffia minière entre la RDC et la Zambie.....	<b>115</b>

ECONOMIE NATIONALE.....	<b>120</b>
Selon un expert en mines : La méconnaissance du Code minier à la base des tensions.....	120
LE DISPOSITIF D'OCTROI DES TITRES.....	125
Mine de rien, en République démocratique du Congo .....	127
Violences.....	129
Périlleuses conditions de travail.....	131
Peu de transparence.....	132
La Revisitation des contrats miniers en RDC: les accords sino-congolais confirment la duperie....	134
1. Les milliards chinois, nouvelle écharpe de plomb sur nos ressources naturelles .....	<b>135</b>
2. Composition de la Commission, l'indépendance des travaux en cause .....	142

3. Déroulement et délai des travaux : manque de rigueur et d'objectivité..... 150

.PRESSE INTERNATIONALE

DETTE ODIEUSE ET HYPOTHÉTIQUE RÉVISION DES CONTRATS LÉONINS par J.-P. Mbelu.....154

HYPOTHETIQUE REVISION DES CONTRATS LEONINS.....156

NOUS TOURNER VERS NAIROBI.....161

Joseph Kabila, chef de bande de la mafia en République Démocratique du Congo? (Emmanuel Katshunga a écrit).....165

Rapports finales des audits financiers chargée par COPIREP, RD Congo, 26 mai 2006..... 176

Au Katanga, en RDC, le gouverneur de Lubumbashi, Monsieur Moïse Katumbi contre la révision unilatérale des contrats miniers(14 Mars 2008 à 13:02:46) .....177

Les Rebelles Congolais tirent profit de la demande d'étain .....178



Faible performance du secteur minier en RDC (La Tribune 14/03/2008).....	185
Dans les entrailles de l'empire Forrest(La Libre 15/03/2008).....	188
Le plus gros employeur privé.....	189
Ciment et cobalt d'abord.....	193
Etats généraux des mines : quel crédit accorder à la démarche du gouvernement (Le Révélateur 14/03/2008).....	195
Le territoire soumis en coupe réglée.....	198
Qu'attendre concrètement? .....	201
Le vrai enjeu des «5èmes journées minières»: la re-visitation du code minier ! (Le Potentiel 15/03/2008) .....	203
LA REDEVANCE MINIERE ACTIVEE UNIQUEMENT AU KATANGA.....	207
DES PISTES DE SORTIES .....	208

Bunia : exploitation du pétrole, la société civile dénonce Province Orientale | 11 Juillet 2007 à 16:57:06 ( Hits : 4).....210

QUE CHERCHE LA CHINE DANS LE PRE-CARRE DE LA FRANCOPHONIE EN AFRIQUE ?.....212

*« Analyse critique des Communiqués du 17/01/2006 du Gouvernement chinois quant à leur intention de participer à la stabilité et au développement de l’Afrique noire » .....212*

I- DANS QUEL CONTEXTE INTER-NATIONAL LA CHINE DEBARQUE EN AFRIQUE ?.....216

1.1.- Inventaire de crises de la politique internationale.....216

1.1.1- Le pouvoir a déjà changé de mains.....217

1.1. 2 - L'illusion démocratique.....219

1.1.3 - La disparition de l'information.....220

1.1.4-Stratégies et objectifs pour le contrôle du monde.....	221
1.1.5 - Les attributs du pouvoir .....	224
1.1.6 - La vraie réalité de l'argent .....	227
1.1.7 - Le point de non-retour écologique va être franchi.....	230
1.1.8 - La destruction de la nature est voulue...232	
1.1.9 -Les alternatives de la dernière chance...234	
1.1.10 -2000 ans d'histoire .....	235
1.1.11-La distraction des Etats industrialisés et leur responsabilité dans l'enrichissement scandaleux des multinationales.....	238

1.1.12- La privatisation des relations politiques des puissances d'hier .....239

1.1.13-Le nucléaire militaire donne des ailes .....241

1.1.14-La science au service de l'argent : l'homme n'a pas de place.....242

PARTIE II : PLACE ET ROLE DE L'AFRIQUE .....247

PARTIE III : RELATIONS CHINE-AFRIQUE : Une alliance des opprimés ?.....251

PARTIE IV: POLITIQUE DE LA CHINE A L'EGARD DE L'AFRIQUE.....254

PARTIE V : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION SINO-AFRICAINE DANS TOUS LES DOMAINES ( "China's African Policy", 12 January 2006,.....258

5.1.- Volet politique.....258

5.1.1.Contacts de haut niveau.....258

5.1.2. <i>Echanges entre les institutions législatives</i>	258.
5.1.3. <i>Contacts entre les partis politiques</i>	259
5.1.4. <i>Mécanismes de consultations</i>	259
5.1.5. <i>Coopération dans les affaires internationales</i>	260
5.1.6. <i>Contacts entre les collectivités locales</i>	261
5.2. <i>-Volet économique</i>	262
5.2.1. <i>Commerce</i>	262
5.2.2. <i>Investissements</i>	263
5.2.3. <i>Coopération financière</i>	264
5.2.4. <i>Coopération agricole</i>	264
5.2.5. <i>Construction d'infrastructure</i>	265
5.2.6. <i>Coopération en matière de ressources</i>	266
5.2.7. <i>Coopération touristique</i>	267
5.2.8. <i>Réduction et annulation des dettes</i>	267

5.2.9. Aide économique.....	268
5.2.10. Coopération multilatérale.....	268
5.3.- Volet de l'éducation, de la science, de la culture, de la santé et du progrès social .....	269
5.3.1. Valorisation des ressources humaines et coopération éducative.....	269
5.3.2. Coopération technico-scientifique.....	270
5.3.3. Echanges culturels.....	271
5.3.4. Coopération médicale et sanitaire.....	272
5.3.5. Coopération entre les médias.....	273
5.3.6. Coopération administrative.....	273
5.3.7. Coopération consulaire.....	274
5.3.8. Echanges non gouvernementaux.....	274
5.3.9. Coopération environnementale.....	275
5.3.10. Réduction des calamités, secours aux sinistrés et assistance humanitaire.....	275

5.4.- Volet de la paix et de la sécurité.....	276
5.4.1. <i>Coopération militaire</i> .....	276
5.4.2. <i>Règlement des conflits et action de maintien de la paix</i> .....	277
5.4.3. <i>Coopération judiciaire et policière</i> .....	277
5.4.4. <i>Sécurité non classique</i> .....	278
PARTIE VI : FORUM SUR LA COOPERATION SINO- AFRICAINE ET ACTION DE SUIVI.....	280
PARTIE VII : RELATIONS ENTRE LA CHINE ET LES ORGANISATIONS REGIONALES AFRICAINES .....	282
PARTIE VIII : CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS .....	283
8.1- La responsabilité des membres du pré-carré français au nom de la francophonie.....	283
- le cas de conscience de l'Occident.....	283
8.2- Le devoir de la Chine.....	284

8.3-L'appel à la prise de conscience de tout dirigeant africain.....285

PARTIE IX : CONCLUSIONS .....295

1- LES MINERAIS LES PLUS RECHERCHES .....295

L'or, le diamant, le coltan... toujours pillés en Rdc, selon Transparency International.....295

2-Que dire de la corruption ?.....298

3- Joseph Kabila joue son avenir politique sous pression de l'Accord chinois et des exigences de l'Occident (Kinshasa, 08/05/2008 / Politique)....301

4-Des partenaires traditionnels et privilégiés ....303

„4- A kabila de gérer avec dextérité l'équation .....306

ANNEXES TRES IMPORTANTS POUR MIEUX APPREHENDER LA QUESTION MINIERE DE LA RDCongo.....309



Le carnet de Colette Braeckman : C'était donc vrai:  
le Congo a été vendu ; Posté le 18 mars 2008  
.....312

La question de la re-visitation des contrats miniers  
qui défraie la chronique depuis l'automne dernier  
trouvera peut-être ses conclusions dans les  
prochains jours.....312

Le Congo ne s'est pas pillé tout seul (Posté le 19  
mars 2008) .....318

Les creuseurs feront les frais du progrès  
Posté le 19 mars 2008 .....321

## ANNEXE 2

Chine-Congo : une opportunité historique par  
**ALBERT KISONGA MAZAKALA** (Mis en ligne  
le 26/10/2007).....324

La politique chinoise inquiète le monde  
occidental.....325

## ANNEXE 3

Mis en ligne le 23/12/2007, Par Joseph Tuambeku  
Tuambeku ; La Chine, le Congo, l'Afrique et la  
Banque Mondiale.....334

A ce jour quel est le contenu de contrat chinois en  
RDC ?.....342

#### Annexe 5

QUELLES SONT LES EVENTUELLES  
ABERRATIONS DES CONTRATS CHINOIS EN  
AFRIQUE CENTRALE ? Le Congo avalé par la  
Chine ? *Commerce* | dimanche, 14 octobre 2007 |  
par Babacar Wouetu .....344

#### Annexe 6

D.C. RDC: la rentabilité des capitaux chinois ! ..347

Les "milliards" des Chinois : Bradage et  
Congolais!.....347

Conclusion partielle.....352

#### Annexe 7

Les chinois parfois prédateur ?.....353

Annexe 8

Congo-Brazza: des conditions de travail proches de l'esclavage.....357

Annexe 9

AVEC L'AFRIQUE DU SUD : La banque chinoise ICBC achète 20% des actions de la Standard Bank sud-africaine pour 4,75 Mds USD.....361

Annexe 10

AVEC LE NIGERIA :Yar'Adua pour un partenariat stratégique avec la Chine. Le président nigérian a entamé jeudi une visite officielle en Chine.....363

LES 5 CHANTIERS DU CHEF DE L'ETA CONGOLAIS ET LA QUESTION MINIERE CONGOLAISE.....367

*1-Le lancement des travaux de construction d'une autoroute reliant le poste frontière de Kasumbalesa et la ville de Lubumbashi a été salué par tous les Congolais comme un signal fort du démarrage des cinq chantiers du Chef de l'Etat.....367*

2- Les Chinois partenaires de la MIBA.....368

3-Des infrastructures de base.....369

ANNEXE 11 : Localisation de quelques zones minières en RDC.....371

*ANNEXE 12 : Le feu vert à la Chine.....375*

LES CONTRATS CHINOIS ONT SURVECU AUX ATTAQUES.....375

**Fini les débats: les Députés donnent le feu vert aux contrats chinois! .....376**

**Le modèle chinois adopté en Afrique.....380**

**Le sens de la démarche.....380**

**Kalamba Banika écarté.....382**

**Qui avait qualité de signer la convention.....383**

**Qu'en est-il des avantages douaniers et exonérations fiscales ? .....383**

**Les bailleurs des fonds traditionnels sécurisés.....384**

Malgré le feu vert accordé par le parlement chinois, il y d'autres sons de cloche après le feu vert du Parlement congolais.....386

*ANNEXE 13: Chine-RDC: Le casse minier du siècle* .....386

*ANNEXE 14 : A propos de Contrat de Collaboration entre le Gouvernement de la RDC et quelques entreprises chinoises: Point de vue d'un Expert, spécialiste de la Chine*.....390

I. Quant à la forme.....393

II. Quant au fond .....401

III. Conclusion.....407

*ANNEXE 15 :Des parlements dits démo-cratiques aux stations de ski. La politique se joue ailleurs*.....409

*I. Les oligarques qui décident ne sont pas au Parlement*.....412

*II. L'instrumentation des chiens de garde*.....417

ANNEXE 16 : Une autre source d'inquiétude  
(monsieur Gtchaba a écrit).....422

ANNEXE 1 :Listes des contrats de partenariat des  
entreprises minières.....426

1. ENTREPRISES MINIÈRES DE KISENGE  
MANGANESE .....426

2. GECAMINES.....426  
3.MIBA.....432

4.OKIMO.....433

5.SAKIMA.....434

6.SODIMICO.....435

Références bibliographiques.....436

## AVANT PROPOS

***Gilles Labarthe (2007), journaliste suisse, revient dans son livre, « L'Or africain : pillages, trafics & commerce international », il y souligne les révélations sur un pillage organisé et polluant en mettant en évidence les dysfonctionnements et les aspects occultes de l'exploitation du commerce de l'or en Afrique, notamment le rôle des paradis fiscaux et des multinationales européennes et américaines dans ce pillage.***

Dans ces mêmes pays, non en ordre administratif, l'africain noir, y est pris pour moins que rien. On entend par-ci par là, des critiques, à qui veut l'entendre que les noirs sont des fainéants et qu'ils auront du mal à s'en sortir ! Souvent même humiliés et expulsés de ces pays, comme des sacs dans des charters, par les mêmes pays qui, hier et encore aujourd'hui font main basse sur leur richesse !

D'aucun se souviendra de cette citation : « *Il n'est plus possible que des matières premières continuent à dormir, sous prétexte que leur exploitation bouleverserait le mode de vie de ceux qui ont la chance de vivre où elles se trouvent. Si des peuples, demeurés arriérés, ne peuvent ou ne veulent s'occuper de leur mise en valeur, d'autres peuples plus entreprenants viendront le faire à leur place de gré ou de force.* » Ainsi parlait, en 1951, un ouvrage consacré aux ressources minières de la France et de ses colonies.

Labarthe (2007) montre qu'un demi-siècle plus tard, les « *peuples entreprenants* » – incarnés par une poignée de firmes occidentales soutenues par la Banque mondiale – ne se privent guère, en effet, d'exploiter l'or africain et de bouleverser le mode de vie des populations locales : cadences infernales, normes de sécurité inexistantes, mouvements syndicaux réprimés, pollution catastrophique, etc. Ces firmes privées, tentaculaires, exploitent



aujourd'hui 80 % des gigantesques gisements africains. Liées à des trafiquants d'armes, à la famille Bush, à la CIA ou au lobby nucléaire, on les retrouve au Mali, au Ghana, en Tanzanie, en Afrique du Sud et jusque dans les régions en conflit – comme en République démocratique du Congo –, où elles soutiennent parfois des mouvements armés. Elles sont si puissantes que l'ONU renonce à les sanctionner. Leurs bénéficiaires sont rapatriés dans des paradis fiscaux, tandis que les pays africains riches en or ne cessent de s'appauvrir...

Notre livre tente d'analyser si la Chine s'inscrit dans la même logique d'exploitation pour achever cette fois-ci l'Afrique noire ou alors elle veut plutôt réparer et aider l'Afrique noire pour son redressement définitif ?

Dès lors, comment croire à la bonne foi de la Chine quand on sait que ses capitaux d'investissement pour l'Afrique

ont des ramifications de la Banque mondiale ? Cette même Banque mondiale dont parle ainsi Labarthe :

*« la Banque mondiale, qui représente le plus gros investisseur dans l'extraction de l'or africain, a propulsé une poignée de multinationales américaines, canadiennes, anglaises sud-africaines ou australiennes à la tête des richesses aurifères du continent noir. »* Son enquête lui a permis de découvrir que c'est des dizaines de millions de dollars américains que la Banque mondiale prête à ces firmes, *« dont le conseil d'administration associe hommes d'affaires poursuivis par la justice américaine et directeurs de sociétés privées ayant versé dans le trafic d'armes »*.

Plus grave encore : **l'impact environnemental des mines.** "C'est une bombe à retardement écologique", assure-t-il dans une dépêche publiée par l'AFP. "La

*somme des dégradations écologiques et des atteintes à la santé provoquées par l'exploitation des mines d'or à ciel ouvert va ruiner les régions productrices pour des générations à venir",* explique-t-il. Les nappes phréatiques sont notamment polluées par le cyanure et le mercure, utilisés pour purifier le minerai. "Ces pollutions entraînent des cas de paralysie, de cécité, et de nombreuses fausses couches", indique encore Gilles Labarthe.

*Pour dépolluer tous les sites aurifères en Afrique, il faudrait dépenser environ 16 milliards de dollars, avance M. Labarthe qui craint que ce fardeau financier ne retombe sur les épaules des*

*Etats, qui ne touchent déjà qu'une portion congrue des revenus générés par l'or extrait de leurs sols.*

D'ailleurs, ce travail comme celui de Gilles Labarthe rend hommage à François-Xavier Verschave à l'ancien président de l'association Survie, le grand « opposant » de la Françafrique, , mort il y a deux ans qui s'était déjà opposé à cette exploitation éhontée de l'Afrique noire restée parfois sans reconnaissance à ce peuple et à son continent !

Oxfam America a lancé la campagne « No dirty gold » pour exiger davantage de traçabilité dans le commerce de l'or. Effectivement, aucune certification

internationale d'origine n'existe pour le moment pour le métal jaune. « *L'or propre n'existe pas aujourd'hui* », rappelle Luc Lamprière, directeur d'Oxfam France-Agir Ici. D'autant moins que l'extraction est aussi une activité très polluante : l'usage de cyanure est à l'origine d'une proportion importante de fausses couches et d'une mortalité infantile très élevée dans les villages africains environnants les mines.

Que fera la Chine eu égard à tous ces griefs à l'endroit de ses prédécesseurs ? N'est-ce pas l'occasion pour la Chine de prouver, à la face du monde qu'elle est vraiment ce vieux continent d'expérience millénaire et qui n'a

de leçons à obtenir de qui que ce soit ! 10 millions de tonnes de cuivre à exploiter ne laisseront pas les écosystèmes congolais intact à moins que dès maintenant, certaines dispositions d'assainissement soient entreprises concomitamment. Du sang pour du coltan (**colombium – tantanium**) et du niobium ne restera qu'un détail de l'Histoire pour certaines multinationales impliquées ! Dirty copper-cobalt va-t-il s'ajouter à la liste ?

## **PREAMBULE**

### **La Question minière au Sénat congolais**

**1- Intervention de l'Honorable Gilbert  
KIAKWAMA kia KIZIKI**, Député national et  
Président du Groupe Parlementaire des  
Chrétiens Démocrates (CD)

Honorable Président de l'Assemblée  
nationale,

Honorables Membres du Bureau,  
Honorables Députés, chers Collègues,

Tous nous condamnons tous les jours la  
deuxième République et la faillite  
économique dans laquelle elle a laissé le  
pays. Beaucoup se demandent comment  
une telle folie collective a pu être possible.  
N'interrogez pas l'histoire. Regardez ce qui  
se passe aujourd'hui. Les mêmes causes  
produiront les mêmes effets.

Honorable Président, permettez-moi de faire un rapide rappel historique.

Honorables Députés, chers Collègues,

Le drame de la dette publique congolaise s'est noué en 4 ans au début des années soixante-dix. Nous en souffrons encore aujourd'hui.

La dette congolaise est constituée principalement de la Dette Publique d'Etat à Etat et de la Dette Privée garantie par l'Etat, à laquelle s'est ajouté tout le stock de la zaïrianisation. Cette dette a été contractée entre 1970 et 1973 dans 8 projets principalement : Inga I, Inga II, la ligne Inga-Shaba, La Voix du Zaïre, le CCIZ, la métallurgie de Maluku, l'Hôtel Karavia et la Cimenterie Nationale.

Ensuite est venu la zaïrianisation. Devenus les parias de la communauté internationale, nous avons perdu toute



capacité d'emprunter sur le marché international.

Enfin le coup de grâce a été le choc économique causé par l'embargo pétrolier de 1973. Après cela, les prix des matières premières ayant substantiellement baissé, nos capacités de rembourser nos emprunts se sont perdues. On appelle cela : « la détérioration des termes de l'échange ».

Honorable Président,

C'est ainsi qu'en 1977, pour la première fois nommé Ministre des Finances, appelé à la rescousse pour essayer de redresser les choses, j'ai déclaré dans une conférence de presse à Bruxelles : « Le Zaïre est à genoux ». Les nationalistes de l'époque m'ont reproché cette déclaration défaitiste pensaient-ils. J'ai donc été limogé. Le Zaïre a attendu 4 ans encore avant de se rendre à l'évidence de ses difficultés et de se mettre sous la coupe des Institutions de Bretton Woods

sans avoir vraiment une vision propre de ce que devait être son avenir économique.

Ca c'est une partie de l'histoire. Que beaucoup déjà connaissent. Il y a une autre histoire, moins officielle, qui raconte comment tous ces engagements qui ont plombé l'économie zaïroise, tous ces contrats, qu'ils soient publics, ou privés garantis par l'Etat, étaient négociés par la Présidence, à l'insu du gouvernement et des ministres compétents en la matière. Ne parlons même pas du parlement. Demandez à ceux qui occupaient les responsabilités au plus haut niveau de l'Etat à l'époque. La Présidence décidait.

Soit parce qu'elle avait voulu faire plaisir à un ami du Zaïre, entendez un ami personnel du Chef de l'Etat, soit parce qu'un illuminé ou un petit groupe de savants avait réussi à convaincre le Chef de l'Etat que sa nouvelle martingale économique était celle qui allait résoudre toute nos difficultés comme par un coup de baguette magique. Comme les ordres

venaient de la Présidence, tout le monde suivait. Même ceux qui trouvaient les accords nocifs et dangereux.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,  
Honorables Députés, chers Collègues,

Ce qui me révolte et m'arrache le cœur, c'est qu'aujourd'hui nous assistons exactement au même spectacle que dans les terribles années soixante-dix. En 1970-73 je n'étais pas un personnage considérable ; ni ministre, ni PDG, même pas politicien. Bien que nous étions persuadés de la nocivité de ce qui se faisait pour la vie économique de notre pays, nous n'avons rien dit. Pour deux raisons :

1. Nous ne pouvions pas parler dans cette atmosphère de dictature mêlée de fièvre nationaliste.
2. Nous pensions que nos voix ne feraient pas de différence.

Aujourd'hui on m'assure que nous vivons dans une démocratie qui vise surtout le bien-être du peuple congolais et l'Intérêt supérieur de la Nation. Fort de mon expérience, de mes réussites et de mes échecs, je me dois de parler et de prévenir. Les contrats que l'on nous présente aujourd'hui sont mal avisés, mal négociés, engagés dans la précipitation, les intérêts de notre nation n'y sont pas défendus. Le drame de notre pays est que nous sommes trop vite contents, et malheureusement, trop vite déçus.

Honorables Députés, chers Collègues,

Vu le peu de temps dont nous avons disposé pour examiner ces fameux contrats et vu la brillante manière dont mes collègues ont démonté la convention de collaboration en examen, principalement mon collègue Sessanga, je voudrais simplement vous faire part de quelques remarques.

1. Les études de faisabilité doivent être validées par les gouvernements chinois et congolais. Mais ces études seront faites par les Chinois. Si la valeur est inférieure au coût de l'investissement et des infrastructures, le Congo doit donner des réserves additionnelles et le processus recommence. Ceci peut durer indéfiniment et allonger substantiellement la durée de la convention. C'est la Chine qui déterminera la valeur des réserves. Le Congo pourra donc gager toutes ses réserves dans ce seul contrat, sous prétexte que leur valeur est insuffisante, jusqu'à ce que l'exploitation et la mise sur le marché nous révèle un prix plus élevé. Nous serons alors prisonniers d'un seul vendeur.
2. Le protocole donne lieu à des engagements financiers qui vont augmenter le stock de la dette

extérieure : le fait que la 1<sup>ère</sup> phase prévoit le remboursement et l'amortissement de l'investissement minier signifie que les fonds investis dans la société mixte représentent un emprunt contracté par cette société (s'il s'agissait de la rémunération des prises de parts, le protocole n'aurait pas prévu que la totalité du résultat net serve à rembourser l'investissement !). Donc nous devons tout rembourser alors qu'eux empochent les profits. Nous contractons une dette souveraine à figurer au titre de la dette publique extérieure. A notre stock de dette de 11 milliards, nous allons ajouter 8 ou 11 milliards, chiffres qui d'ailleurs ne sont pas certains.

3. Le taux d'intérêt de 6,1 % n'est pas un taux concessionnel. Nous sommes un pays IDA qui doit, d'après les règles internationales bénéficier de prêts à taux bonifiés

remboursables sur 40 ans avec des périodes de grâce de 10 ans. Ce qui signifie des taux d'environ 2,5 % aujourd'hui.

4. Il ne s'agit pas d'un *troc*, l'échange n'est pas direct entre des fournisseurs d'infrastructures et le fournisseur des ressources naturelles. Il se pose, par conséquent, la question de la valeur actualisée des biens échangés. Ensuite, nous nous engageons à rembourser tout l'argent dépensé par les Chinois, en investissement minier ou en dépenses d'infrastructures. Donc nous payons deux fois. L'on peut d'ailleurs se demander ce qu'il adviendra du passage de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> phase et de la 2<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> dans le cas où les marchés mondiaux des matières premières se retourneraient ?

Honorable Président,  
Honorables Députés, chers Collègues,

J'aimerais conclure.

Tout ceci est trop grave pour être évacué avec un débat d'une demi-journée. Rappelez-vous que la dette publique qui nous cause tant de difficultés aujourd'hui est constitué surtout par quelques contrats, les fameux éléphants blancs dont la valeur à leur conclusion n'excédait pas deux milliards et demi de dollars. Pourquoi en est-on à onze milliards aujourd'hui : les intérêts financiers et les pénalités. Si 2,5 milliards d'emprunt nous ont conduit à 11 milliards de dette, à combien nous mèneront 8 ou 11 milliards d'emprunts.

Je l'ai dit et je le répète, le drame de notre pays est que nous sommes trop vite contents, et malheureusement, trop vite déçus.



Nous négocions ces contrats avec une nation qui depuis des millénaires sillonne les continents et les mers, entrant en relation commerciale avec la Terre entière. Depuis des millénaires le peuple chinois maîtrise les arcanes du commerce international. Que les Congolais cessent d'être naïfs et sentimentaux. Ne nous arrêtons pas à la volonté de la République populaire de Chine de coopérer avec notre nation au nom de l'amitié entre les peuples. Il s'agit bien d'un contrat financier, industriel et commercial, qui exige connaissances techniques approfondies et compétences avérées. Ces contrats qui engagent notre population pour des générations méritent que les élus du Peuple que nous sommes, prennent le temps nécessaire, et disposent de l'ensemble de la documentation relative à ces contrats de manière à engager le peuple congolais en toute connaissance de cause et en toute responsabilité .

Les Chrétiens-Démocrates soutiennent donc la proposition de l'Honorable Delly Sessanga, et demandent :

1. Que la nouvelle convention de collaboration, une fois négociée, soit soumise au Parlement pour ratification, dans la transparence.
2. Que les pistes de solution alternatives pour trouver le financement de nos programmes d'infrastructures, telles qu'esquissées par notre collègue Sessanga entre autres, soient étudiées et adoptées dans un bref délai, après bien entendu ratification par le Parlement.
3. Que ce parlement, après l'intervention de ses commissions permanentes compétentes, se réveille enfin, examine à fond l'actuelle convention dans les plus brefs délais et recommande

impérativement au gouvernement de ne pas la mettre en oeuvre.

Honorable Président,  
Honorables Députés,  
Chers Collègues de la Majorité gouvernementale,

Les Chrétiens-Démocrates estiment qu'au cas où le Gouvernement ne suivrait pas les recommandations du Parlement, nous devons prendre une loi déclarant cette convention illégale et interdisant au Gouvernement de la mettre en œuvre. Il y va de l'avenir de tous nos enfants.

Nous avons encore en mémoire, en travers de la gorge devrais-je dire, la triste ratification du Traité sur la Zone d'Intérêt Commun.

Je vous remercie

**Gilbert KIAKWAMA kia KIZIKI**

Député national CDC (Convention des Démocrates Chrétiens), Président du Groupe Parlementaire des Chrétiens Démocrates (CD)

**2.-Dans le journal, le Monde, les parlementaires congolais de l'opposition dénoncent et exigent la renégociation des contrats léonins passés avec la Chine**

**Le Monde.fr** (AFP 09.05.08 | 21h19)

**RDC: l'opposition exige la "renégociation" des accords avec la Chine**

Des députés de l'opposition en République démocratique du Congo (RDC) ont dénoncé vendredi le caractère "léonin" des accords signés avec des firmes chinoises et exigé leur "renégociation" , lors

d'un débat à l'Assemblée nationale en présence des membres du gouvernement.

La délégation gouvernementale était conduite par le ministre des Infrastructures et Travaux publics, Pierre Lumbi, qui a représenté la RDC lors de la signature de ces accords de partenariat en avril à Pékin.

Évalués à 9 milliards de dollars, ces accords ont été conclus avec China railway group limited et Sinohydro corporation. Six milliards seront consacrés à la réalisation de travaux d'infrastructure par des entreprises chinoises et trois à la relance de l'exploitation minière. Ce colossal prêt chinois est partiellement remboursable par des titres miniers.

"Ce contrat consacre le pillage de nos ressources, menace l'équilibre de nos finances publiques et condamne les générations futures à une pauvreté plus sévère", a estimé Delly Sesanga du

Mouvement de libération du Congo (MLC)  
de l'opposant Jean-Pierre Bemba.

Ancien ministre du Plan, M. Sesanga a également dénoncé dans cette convention "l'absence d'équivalence des prestations entre la partie congolaise et la partie chinoise" et "le surengagement de l'Etat par des garanties excessives".

D'autres élus de l'opposition, dont Gilbert Kiakwama de la Convention des démocrates chrétiens, ont demandé au gouvernement de "renégocier ce pacte profondément léonin afin de rééquilibrer les choses en faveur de la République".

Ces accords prévoient la reconstruction ou la construction de plusieurs routes, hôpitaux et écoles à travers le pays, dont 250 km de voirie à Kinshasa, où seront construits également 1.000 premiers logements sociaux, un hôpital moderne de 450 lits, un hôtel de 450

chambres et deux immeubles résidentiels de 26 étages chacun.

Ces grands travaux s'inscrivent dans le cadre des "cinq chantiers" prioritaires du gouvernement: infrastructures, emploi, éducation, santé, eau et électricité.

Monsieur Lumbi, qui a précédé l'intervention des députés, a reconnu les imperfections de cette convention tout en assurant qu'elle "s'inscrit dans une optique gagnant-gagnant" .

"Les conditions de prêts entre les entreprises congolaises et chinoises dans les secteurs aussi rentables que les mines et les infrastructures ne sont pas concessionnelles" , a-t-il affirmé, soutenant que ce contrat "va relancer la production agricole, minière et industrielle de notre pays".

Il a annoncé la création entre les entreprises chinoises et la Générale des

carrières et des mines (Gecamines), une société minière d'Etat implantée au Katanga, d'un joint-venture dénommée Société sino-congolaise des mines (Sicomines) dont le capital social est estimé à 100 millions de dollars.

Ce joint-venture se propose de produire 400.000 tonnes de cuivre par an et 19.000 tonnes de cobalt/an.

La RDC - ravagée par des conflits successifs et deux guerres régionales (1996-97 et 1998-2003) - recèle d'immenses ressources naturelles, dont 34% des réserves mondiales connues de cobalt et 10% des réserves de cuivre. Mais 75% de ses 60 millions d'habitants vivent avec moins de 1 dollar par jour.



## **SHORT SUMMARY**

Plans by US, Canada and EU to finance massive copper mine in DRC disregard Congolese government review of mining deals

*11th July 2007*

*For immediate release*

*On July 12, the US government's Overseas Private Investment Corporation (OPIC) is set to give its backing to mining major Phelps Dodge/Freeport McMoRan for the company's Tenke Fungurume copper project in the Democratic Republic of Congo (DRC). Other public lenders such as Export Development Canada (EDC) and the European Investment Bank (EIB) are expected to follow suit. These financing plans are proceeding in spite of the fact that the Tenke deal is among 60 contracts currently under review by the Congolese government.*

*The Tenke project, in which American company Freeport McMoRan (formerly Phelps Dodge) and Canada's Tenke Mining together hold a majority stake, covers one of the largest copper-cobalt deposits in the world. Alleged irregularities associated with the acquisition and terms of the Tenke contract require careful assessment.*

*In May, the government of the DRC announced its intention to revisit mining contracts signed over the past decade, during the war and under the transitional government in place until last year's national elections. The review process, which got underway on June 18, responds to concerns raised in various audits, independent studies and a DRC parliamentary commission report, regarding the fairness and legality of the contracts. Organizations including the World Bank have cited concerns about mining contracts in the Congo, including: a lack of transparency in the negotiation and*

*awarding of deals, undeclared conflicts of interest, the inclusion of ill-defined “management” fees and other questionable payments, a failure to properly assess Congolese assets and contributions to the deals, and the inclusion of disadvantageous terms to the Congolese government.*

*Although the review could lead to the cancellation or substantial revision of contracts, OPIC, EDC and EIB, are forging ahead with plans to invest hundreds of millions of dollars into the Tenke Fungurume mine. By signaling their interest in the project before the review is complete, these public financial institutions appear to be prejudging the outcomes of the process and sending a message to the Congolese government about the expected results with regard to the Tenke contract. Furthermore, this disregard for the government-initiated review could result in irresponsible investments.*

*The undersigned organizations demand that external governments respect a meaningful, objective contract review, and that public financial institutions postpone consideration of funding for mining projects in the DRC until the process has concluded. Congo's donors must support the revision of unfavorable contracts because the deals inherited from the war and transition jeopardize the capacity of the democratically elected government to rebuild the country. The United States, Canada and the EU have led the international community in encouraging the new Congolese government to prioritize good governance, transparency and accountability in the mining sector. The public financial institutions of these same countries have a responsibility to support, not undermine, these efforts. Not only should the institutions await the outcome of the review before taking any decisions, but they must ensure that any projects supported comply in full with their own policies and procedures.*

*While there are no guarantees that the contract review process will address all of the concerns raised about the fairness of mining deals in the DRC or their benefits for the people of Congo, the process should be allowed to proceed unhindered by outside influences and in full transparency. Its conclusions must not be prejudged.*

*For more informations see:*

*'A fair share for Congo!'*  
*www.11.be/fairshare; Southern Africa*  
*Resource Watch www.sarwatch.org*

*Claude Kabemba "Resource Insight Special Edition: Guidelines for the Revision of Mining Contracts in the DRC: The Quest for justice, fairness, transparency and accountability," (June 2007) in English ([http://www.sarwatch.org/publications/guidelines/DRC\\_english.pdf](http://www.sarwatch.org/publications/guidelines/DRC_english.pdf))and French ([http://www.sarwatch.org/publications/guidelines/DRC\\_french.pdf](http://www.sarwatch.org/publications/guidelines/DRC_french.pdf) )*

*En dorsing organizations:* *Avocats Verts, DRC ; Les Amis de la Terre, France ; Bank Information Center (BIC), US ; Bretton Woods Project, UK ; Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS), DRC ; Entraide Missionnaire, Canada ; Environmental Defense, US ; Halifax Initiative Coalition, Canada ; La Nouvelle Dynamique Syndicale, DRC ; Réseau d'organisation des Droits de l'Homme et d'Education Civique d'Inspiration Chrétienne (RODHECIC), DRC ; Rights and Accountability in Development (RAID), UK*

## **FOREWORD**

### **Developing and Managing Congo's Natural Resources**

By Dorina Bekoe and Christina Parajon (July 2007)

- Insecurity and Questionable Contracts in Congo's Mining Sector
- Lessons from Liberia's Review of Mining Contracts
- Public and Private Efforts to Review Congo's Mining Contracts
- Tracking Minerals to Combat Illicit Mining
- Toward a Productive Mining Sector

#### **More from usip.org**

Specialists: Africa ; USIP Press:  
Africa ;Events: Africa  
Special Reports: Western and Central  
Africa

## On the Web: Democratic Republic of the Congo Peace Agreements: Democratic Republic of the Congo

The Democratic Republic of Congo (DRC) is among the most mineral-rich countries in Africa. During the war, those natural resources fueled the conflict, and provided illegal sources of wealth for some. Now, as the DRC undertakes the rebuilding of its economy, the management of natural resources serves as a key component in its development strategy. Properly and profitably managing natural resources in the DRC is a complex task that must take into account security issues, regulatory reform, the structure and legality of past contracts, and the political environment for change. To address these issues, the U.S. Institute of Peace organized a meeting of the Congo Peace building Forum on May 17, 2007. Panelists included Rico Carisch, of the United Nations Group of Experts for the DRC, and Peter Rosenblum, of Columbia University School of Law. This briefing



summarizes the main points discussed by participants at the meeting.

### ***Insecurity and Questionable Contracts in Congo's Mining Sector***

The DRC's abundance of copper, cobalt, diamond, and gold deposits have the potential to serve as the engine of growth in its reconstruction. However, the official end of conflict, elections, and a new government have not transformed Congo's natural resources into drivers of development. Two main impediments to that are insecurity around mines and the questionable legality of previously signed contracts for mining concessions.

Development plans relying on the extraction of natural resources have been hurriedly conceived, without adequately considering the security needs for mining minerals, one panelist reported. In particular, the presence of many armed groups at resource sites render the sites insecure for mining companies. These

conditions are particularly true in eastern Congo, where government, foreign, and insurgent troops, all competing for natural resources both to fund their activities and for personal enrichment, occupy and raise the level of insecurity surrounding the mining sites. The insecurity around mines also raises the cost of investment, as many mining companies hire private security services—even former combatants—to guard their sites. Therefore, the Congolese government was urged to include provisions for security in its policies on natural resource mining and development.

Widespread use of unfair, illegal, or unclear contracts is a second critical impediment to developing the full potential of natural resources. Despite the 2003 Mining Code, drafted in collaboration with the World Bank to create a transparent and efficient permit system, uncertainties continue. On one hand, the origin of a contract may be difficult to trace; whereas before the civil wars, mining companies

were state-owned, the effort to privatize mines after the war left the status of many mines and the legitimacy of contracts unclear. Multinational corporations holding mining contracts in DRC may not know whether the sale of the contract was made by a rebel group or a representative of the Congolese government. In other cases, contracts may be contested due to multiple layers of ownership. As noted by one panelist, a productive mining site in North Kivu has been shut down, leaving 3,000 thousand Congolese unemployed, until the ownership of the mine is clarified. Moreover, unfair and illegal contracts may not contain any provisions for community reinvestment by the mining firm or return an appropriate share of revenue to the government, hindering economic development and the availability of social services.

What can be done to encourage fair, efficient, and transparent investment in Congo's natural resource economy?

According to the panelists, the answer lies in combined efforts from industry, the Congolese government, and the international community to review contracts and secure mining sites in order to create a stronger regulatory environment for extracting natural resources.

### ***Lessons from Liberia's Review of Mining Contracts***

Some participants worried that undertaking a review of contracts would further discourage investments in mining Congo's natural resources and subsequently hurt development. However, one panelist noted that Liberia's positive experience with reviewing contracts in the aftermath of its civil war served as a good example for ameliorating unfair contracts, while retaining the confidence of international mining interests.

One of the critical factors in Liberia's review process was the political will for reform; it was an integral part of the

transition process in Liberia. In particular, Liberian president Ellen Johnson-Sirleaf prioritized the reviewing of contracts, specifically placing Mittal Steel's contract on the fast track. Finding itself in the spotlight, Mittal Steel cooperated with the review process, and chose to continue its operations in Liberia. President Johnson-Sirleaf's prioritization of and direct involvement in the review process, along with Mittal Steel's international standing, helped to ensure an effective review. It also sent a message that a review of contracts would not stop economic investment. While Congo does not have companies that equal the size and stature of Mittal Steel, it could be possible to mobilize Congo's major mining companies and cultivate political will to undertake a process of reviewing contracts.

## ***Public and Private Efforts to Review Congo's Mining Contracts***

Several initiatives are underway to disentangle the issues surrounding existing mining contracts in Congo, with a view to renegotiating contracts as fairer and less corrupt arrangements. Recently, the Congolese government, supported by many in the international community, began a review of mining contracts in March 2007.

To convey transparency and credibility, the vice minister of mines, Victor Kasongo, created an inter-ministerial group to review the contracts and partnered with an outside organization in the review process. Despite this display of political will, some doubted the ability of government to efficiently undertake this exercise, given that it suffers from a funding shortage and has allowed only three months to complete the review (Indeed, one panelist noted that an international law firm took one year to conduct an independent review).

In a related effort, Columbia University's School of Law has also started a project that maps out existing mining interests and geographically diagrams the social and political impacts of mining. The Columbia approach begins by examining contracts that have the most international involvement, working under the assumption that these firms have the most at stake. As in the Liberia case, publicly exposing malfeasance of large multi-national corporations could motivate firms to consider a renegotiation of their contracts. This could then become a catalyst for other firms to increase corporate compliance and accept a renegotiation of their contracts.

Participants differed on the benefits of reviewing contracts. One participant emphasized that policymakers must distinguish between contracts that were acquired legally and were in operation by an legitimate company—but whose origins may be questionable— versus contracts that were owned illegally. In the former,

policymakers incur a high risk of harming economic growth by discouraging legitimate corporations from operating. Nonetheless, another participant warned that even illegal or unfair contracts acquired by a legitimate company harm communities, if they do not contain provisions for re-investment or do not return a fair share of revenue to governments' coffers.

### ***Tracking Minerals to Combat Illicit Mining***

In addition to reviewing contracts, tracing and monitoring efforts offer another method of combating illegally procured minerals. Although Congo established the Centre for Evaluation, Expert Analysis and Certification of Precious Minerals in 2002 to certify minerals permitted for export from the DRC, the current monitoring mechanism could be strengthened. For example, one participant suggested, the government authorities, together with the international community and the private



sector, might develop natural resource control systems.

This could entail either a certification system in the style of the Kimberley process or a “fingerprinting” system that defines chemical impurities unique to each deposit site. The combination of the fingerprint and legal ownership information would be entered into a national database that could serve as the baseline against which every consignment of natural resources could be checked. It would then be possible to determine the legality of all consignments being offered for sale.

While it is unlikely that any control system will provide a 100 percent guarantee against fraud or abuse of the DRC’s natural resources, a fingerprinting system will impose new obstacles for questionable firms, more easily separating illicit from licit goods. The necessary technologies for the fingerprinting system already exists, having been fully developed by South Africa and Russian companies in

conjunction with their governments; additional research is under way in Germany.

### ***Toward a Productive Mining Sector***

Many consider natural resources the key to rebuilding Congo after more than a decade of war. However, the ambiguity, corruption, illegality, and unfairness of some contracts and the insecurity surrounding many mines prevent the government from using natural resources to their potential. Indeed, the crux of problem lies in improving the business and regulatory environment while simultaneously encouraging international investment in Congo. Equally important, the international community must find methods of standardizing transactions in the mining sector. Such practices would provide confidence in the integrity of the natural resource sector, while discouraging the sale of illegally obtained minerals



## **PREFACE**

### **CONTRATS LEONINS : La bombe Lutundula explose**

M.F.C.

Mis en ligne le 22/02/2006

Le rapport d'enquête sur les contrats signés pendant la guerre est enfin rendu public. Voilà huit mois que le rapport de la commission d'enquête parlementaire congolaise sur les contrats conclus pendant la guerre dormait sur le bureau du président de l'Assemblée nationale, Olivier Kamitatu. Des pressions politiques, disait le tout Kinshasa, exigeaient qu'il en soit ainsi. Et tout à coup, le texte a été distribué la semaine dernière aux députés congolais, bien qu'aucune date n'ait encore été fixée pour son examen officiel. Or, le texte est une véritable «bombe».

## **Les contrats miniers**

La commission, composée de 17 personnalités issues de tous les camps représentés à l'assemblée nationale depuis le début de la transition (juin 2003), est dirigée par Christophe Lutundula, qui appartient à l'opposition politique. Elle était chargée d'enquêter sur les contrats économiques signés durant les deux guerres congolaises, essentiellement des contrats miniers; son rapport de 270 pages a été mis sur Internet ces derniers jours(1).

Les parlementaires se sont réparti le travail de manière à ne pas enquêter dans des régions qui furent administrées par leur parti durant la guerre. Durant leurs investigations, ils se sont heurtés à des menaces et à des refus de répondre - malgré l'appui apporté à leurs activités par la Banque mondiale- notamment de la part du Sénat de Belgique et de l'Onu, qui ont avancé des raisons de confidentialité pour agir ainsi. Ils ont aussi dû faire face à la

lenteur de l'Etat congolais et de la Banque mondiale pour leur donner accès aux fonds leur permettant de travailler. Le fait qu'ils n'ont pu enquêter hors du Congo ne leur a pas donné accès à des informations précieuses; le rapport cite à sujet un compte de la Comiex -qui appartenait à Laurent Kabila- au Rwanda. Le rapport stigmatise en particulier le refus du camp Kabila, du MLC (Jean-Pierre Bemba) et du RCD-N (Roger Lumbala) de collaborer avec les enquêteurs.

Les conclusions de la commission d'enquête sont néanmoins explosives. Le rapport recommande, en effet, l'abrogation pure et simple ou la renégociation de 16 contrats, grâce auxquels l'Etat congolais a été dépouillé «par le fait du Prince» ; une enquête pour violation du droit congolais à l'encontre de 28 sociétés, congolaises ou étrangères; des poursuites en justice contre 17 personnes pour divers délits, dont le blanchiment d'argent. D'autres contrats sont notés comme n'apportant rien aux

Congolais, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas permis à certaines personnalités de s'enrichir.

La commission d'enquête parlementaire recommande, en outre, la prolongation de son mandat afin de pouvoir étudier également les contrats signés durant la transition (30 juin 2003- 30 juin 2006) parce qu'elle craint que rien ne se soit amélioré depuis lors.

### **Moratoire sur les contrats**

Le rapport, conclu le 25 juin 2005, conseille, très logiquement, un moratoire immédiat sur la signature de nouveaux contrats, jusqu'à ce que les élections amènent au pouvoir des autorités légitimes et ayant des comptes à rendre à la Nation. Pendant les huit mois de mise sous le boisseau du rapport, cette recommandation n'a pu, évidemment, être appliquée.

Au total, le rapport apparaît comme une mine d'informations sur une série de sociétés et/ou d'activités dénoncées comme suspectes ces dernières années, notamment par la presse. A ce titre, il fera date -même si aucune suite légale ne devait lui être donnée d'ici au 30 juin.



## **AVANT PROPOS**

### **Appel international pour la publication du rapport final de la Commission ministérielle chargée de la revitalisation des contrats miniers en RDC**

mercredi 7 novembre 2007

Une coalition d'organisations non gouvernementales d'Europe, d'Amérique du Nord et de la République Démocratique du Congo, dont Alternatives fait partie, lance le 7 novembre 2007 un appel international réclamant la publication dans les plus brefs délais du rapport final de la Commission ministérielle chargée de la re-visitation des contrats miniers. (Berlin, Bruxelles, Kinshasa, Londres, Lubumbashi, Montréal, Ottawa, Washington)

Cette commission créée par arrêté ministériel le 20 avril 2007, avait pour mandat « *d'examiner les contrats de partenariat et leur impact sur le*

*redressement des dites entreprises et le développement national, de proposer, s'il échet, des modalités de leur révision en vue de corriger ainsi les déséquilibres constatés et les vices y rattachés » [1].*

Les travaux de la commission, débutés à la mi-juin et prévus pour une durée de trois mois, se sont prolongés jusqu'à la fin octobre. Tout porte à croire, selon les documents et les informations circulant à Kinshasa et largement rapportés dans les médias internationaux, que les membres de la commission ont terminé l'examen technique et juridique d'une soixantaine de contrats miniers et ont arrêté leurs observations et recommandations. Cette fuite, motivée selon la presse congolaise par des pressions de toutes sortes sur les commissaires pour faire modifier certains éléments du rapport, a eu des effets immédiats : recul des valeurs boursières de certaines entreprises et enquête policière sur l'origine de la fuite. Une conduite plus diligente et plus limpide

du processus de « revisitation » aurait sans doute pu éviter le flottement actuel et la recherche vaine de coupables.

Il est donc impératif aujourd'hui que le gouvernement rende public le rapport complet afin de mettre un terme à l'incertitude et à la suspicion qui entachent le secteur minier, et permettre aux acteurs concernés de réagir au grand jour. De plus, les autorités doivent annoncer les suites qu'elles entendent donner aux recommandations de la commission en même temps que les règles qui prévaudront lors de la renégociation prévisible des contrats miniers. Bien mené, l'exercice pourrait inaugurer une nouvelle ère de transparence et d'équité dans les négociations entourant l'affectation des contrats, en cours actuellement ou à venir.

Enfin, nous demandons aux pays amis du Congo ainsi qu'aux institutions financières internationales, dont certaines ont elles-mêmes documenté l'iniquité et

l'irrégularité de certains contrats miniers, d'apporter tout le support nécessaire pour mener à bien le processus enclenché par la commission gouvernementale. Si la commission, au cours de son enquête, découvrirait de flagrantes illégalités, et à défaut de volonté ou de capacité du gouvernement congolais d'entreprendre les actions recommandées, il sera de la responsabilité des pays d'origine des entreprises fautives de réclamer des comptes. Cela constituera un signe tangible pour la population congolaise, de leur appui à l'instauration de pratiques transparentes de bonne gouvernance et de lutte à la corruption. L'instauration d'une paix durable, la reconstruction du pays et la réduction de la pauvreté dépendent en majeure partie de la réussite de ce processus.

***« À condition d'être bien mené, le processus de revisitation des contrats miniers a la potentialité de contribuer à la relance de l'économie congolaise, au***

**développement national et de jeter les bases de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption dans la gestion des ressources nationales pour le bien-être de toute la population » [2].**

**Pour plus d'information :**

Français :

RDC Prince Kumwamba 243 9970 25 331  
Europe Carina Tertsakian 44 (0) 207 561-6372  
Patricia Feeney 44 (0) 1865 515982  
ou 44 (0) 7796 178 447  
Amérique Denis Tougas (514) 270-6089

Anglais :

Europe Carina Tertsakian 44 (0) 207 561 6372  
Patricia Feeney 44 (0) 1865 515982  
ou 44 (0) 7796 178 447  
Amérique Jamie Kneen (613) 569-3439  
Peter Rosenblum (617) 233-6198

Néerlandais : Ruth Beeckmans 32 (0) 486-799-626  
Allemand : Knud Vöcking 49-171-283-2408

### **Éléments de contexte**

*Les ressources naturelles de la RDC ont alimenté les conflits qui ont endeuillé le pays et la région depuis 1996 et continuent de le faire. Les contrats miniers signés durant les guerres et la période de transition politique ont été négociés dans des conditions défavorables aux intérêts nationaux comme l'ont documenté de nombreux rapports d'experts nationaux et internationaux. La majorité des conventions minières ne sont pas de nature à contribuer à la reconstruction du pays et n'ont pas profité à la population congolaise dans son ensemble. Ainsi que le notait la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) : « Au lieu de contribuer au développement de notre pays et profiter à notre peuple, les minerais, le pétrole et la forêt sont devenus des causes de notre malheur [3].*

*Ainsi :*

- *Rapports du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses en RDC (2001 à 2003).*
- *Restructuration de la Gécamines, Draft Phase 2, IMC Group Consulting, novembre 2003, sommaire exécutif.*
- *Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998 (Commission Lutundula) juin 2005.*
- *Projet d'évaluation juridique des accords de partenariat de la Gécamines (contrat N31/COPIRED/SE/02/2005) Duncan & Allen, 6 avril 2006.*
- *Révision des contrats miniers, cinq cas d'études, (rapport Kalala) septembre 2006 ;*

*Groupe d'experts du Forum de la société civile sur 12 contrats miniers, août 2007.*

- *Toute la vérité sur les contrats miniers (Kenge Mukengeshayi) Le Phare, 2 novembre 2007, reproduit sur le site : <http://www.africatime.com/rdc/index.asp>.*
- *RDC-Contrats miniers clés du Katanga : Argument économique de renégociation, Rights & Accountability in Development (RAID) juin 2007.*
- *Le secteur minier à la croisée des chemins. Le manque de transparence risque de nuire à l'examen des contrats miniers, Global Witness, 1er octobre 2007.*

[1] Arrêté ministériel no 2745/cab.min/Mines/01/du 20-04-2007

[2] Consolidation du rapport du groupe des experts du Forum de la société civile sur un examen indépendant de 12 contrats



*miniers. Rapport de l'atelier du 16 et 17 octobre 2007. p. 2.*

*[3] « A vin nouveau, outres neuves »  
(Mc2,22) Ne pas décevoir les attentes de la  
nation : message de la CENCO, 7 juillet  
2007 »*

**Pour diffusion immédiate**

**11 juillet 07**

**Ignorant le processus de révision des  
contrats miniers entamé par le  
gouvernement congolais, les Etats-Unis,  
le Canada et l'Union Européenne  
s'apprêtent à financer un projet minier  
de grande envergure en RDC .**

Le 12 juillet, l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC), l'agence de garantie des exportations du gouvernement américain, compte apporter sa caution financière au géant minier Phelps Dodge/Freeport McMoRan pour son projet de mine de cuivre de Tenke Fungurume en RDC. On s'attend à ce que d'autres

prêteurs publics comme Exportation et Développement Canada (EDC) et la Banque Européen d'Investissement (BEI) s'impliquent également dans ce projet. Ces propositions de financements sont étudiées alors même que le contrat de Tenke fait partie des 60 contrats miniers actuellement en cours de révision par le gouvernement congolais.

Le projet Tenke, dont l'entreprise américaine Freeport McMoRan (autrefois Phelps Dodge) et la société canadienne Tenke Mining sont les actionnaires majoritaires, couvre l'un des plus riches gisements de cobalt et de cuivre vierge au monde. Les présomptions d'irrégularités entachant la conclusion et les clauses du contrat de Tenke appellent un examen scrupuleux de ce dernier. .

En mai, le gouvernement de la RDC a annoncé son intention de passer en revue (« revisiter ») les contrats miniers signés pendant la guerre et sous le gouvernement de transition, qui était en place jusqu'aux

élections nationales de l'année dernière. Le processus de révision, entamé le 18 juin, répond aux préoccupations concernant l'équité et la légalité des contrats soulevées dans plusieurs audits, études indépendantes, et dans le rapport d'une commission parlementaire congolaise.

Des organisations telles que la Banque mondiale ont exprimé des inquiétudes concernant les contrats miniers en RDC, notamment : le manque de transparence dans la négociation et l'octroi des marchés, les conflits d'intérêt non déclarés, l'inclusion des frais de gestion mal définis et d'autres paiements discutables, un manque d'évaluation appropriée des atouts et des apports congolais aux marchés, et l'inclusion des clauses désavantageuses pour l'Etat congolais. Alors que l'examen pourrait mener à l'annulation ou la révision substantielle des contrats, l'OPIC, EDC, et la BEI continuent de prévoir des investissements de centaines de millions de

dollars dans la mine de Tenke Fungurume. En signalant leur intérêt pour le projet avant même que la révision des contrats soit achevée, ces institutions financières publiques semblent anticiper les résultats du processus et indiquer au gouvernement congolais la décision attendue concernant le contrat de Tenke. De plus, la non prise en compte de la révision initiée par le gouvernement pourrait donner lieu à des investissements irresponsables.

Les organisations soussignées demandent que les gouvernements étrangers respectent le processus de révision des contrats afin qu'il puisse être conduit de manière sérieuse et objective, et que leurs institutions financières publiques suspendent toute considération de financement pour les projets miniers en RDC jusqu'à la fin de ce processus. Les partenaires du Congo doivent soutenir la révision des contrats léonins car les transactions héritées de la guerre et de la transition mettent en danger la capacité du gouvernement démocratiquement élu de

reconstruire le pays. Les Etats-Unis, le Canada et l'Union Européenne ont conduit la communauté internationale à encourager le gouvernement congolais à donner la priorité à la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité dans le secteur minier. Les institutions financières publiques de ces mêmes pays devront soutenir, et non pas miner, ces efforts. Elles doivent non seulement attendre l'issue de la révision avant de prendre la moindre décision, mais elles devront en outre s'assurer que chacun des projets soutenu respecte leurs politiques et procédures.

Bien qu'il n'y ait aucune garantie que le processus de révision des contrats traitera de toutes les préoccupations soulevées concernant l'équité des marchés miniers en RDC ou leurs bénéfices à la population congolaise, il doit pouvoir être mené à l'abri des influences externes et dans une transparence totale. Ses conclusions ne devraient pas être préjugées.

**Pour davantage d'information, voir :** «  
Un part équitable pour le Congo »  
[www.11.be/partequitable](http://www.11.be/partequitable)

Southern Africa Resource Watch  
[www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

**Organisations signataires**

11.11.11, Belgium

**Avocats Verts**, DRC

**Les Amis de la Terre**, France

**Bank Information Center (BIC)**, US

**Bretton Woods Project**, UK

**Broederlijk Delen**, Belgium

**Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS)**, DRC

**Entraide Missionnaire**, Canada

**Environmental Defense**, US

**Halifax Initiative Coalition**, Canada

**La Nouvelle Dynamique Syndicale**, DRC

**Réseau d'organisation des Droits de l'Homme et d'Education Civique d'Inspiration**

**Chrétienne (RODHECIC)**, DRC

**Rights and Accountability in Development (RAID)**,

## **Interview à Congo Horizons sur la Commission de révisitation des contrats miniers en RDC**

Congo-Horizons : Jean-Paul Mopo Kobanda ,  
Bonjour.

JPMK : Bonjour.

Vous aviez déclaré dans une interview accordée à Christophe BOIBOUVIER de RFI à l'occasion de la parution de votre livre intitulé « Les Crimes économiques dans les Grands Lacs Africains » que le dossier des contrats miniers serait le premier sujet de discorde entre Kabila et Gizenga. Votre pronostic ne s'est pas réalisé ?

J'avais fait ce pronostic parce que les contrats miniers dits léonins ont été signés par Kabila comme gage de soutien des lobby politico-financiers à sa victoire aux élections présidentielles qui se profilait. Objectif qui a été atteint. Or, je savais que les clauses exorbitantes contenues dans ces contrats en faveur des

entreprises multinationales qui témoignent de leur caractère léonin ne pouvaient que choquer n'importe quel esprit sain et tout congolais digne de ce nom ; dont Gizenga. En plus, ces contrats léonins privaient le futur premier ministre des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre les « fameux 5 chantiers » du candidat Kabila. Autant des contradictions qui à mon avis constituaient les germes de conflit entre Kabila et Gizenga.

Mais le conflit n'a pas eu lieu parce que de commun accord, Gizenga et Kabila ont mis sur pied une Commission chargée de révision des contrats miniers. Ca c'est votre avis car vous ne voyez que la face émergée de l'iceberg. Il est clair que quand le Ministre PALU des Mines a pris connaissance des contrats léonins et constaté que l'ampleur de bradage dépassait tout entendement, il a compris qu'il n'y avait d'autre alternative que l'annulation de ces contrats pour redonner la souveraineté à la RDC sur ses



ressources naturelles. Encouragé par Gizenga, il s'est engagé sur la voie de la remise en question des contrats .

Des sources gouvernementales congolaises fiables m'ont confirmé que Kabila a d'abord essayé de bloquer l'initiative. Mais conscient du soutien populaire à cette initiative, il a voulu en faire un atout politique pour communiquer sur sa soi-disant volonté de transparence. C'est ainsi que la formule de « révision » et non « annulation » des contrats a été retenue pour éviter à Kabila, le signataire des contrats de perdre la face. Ce dernier a veillé néanmoins à faire entrer les loups dans la bergerie en influant sur le choix des experts et des cabinets de consultation. Il ne sortira rien de nouveau de cette Commission que je n'aie déjà mentionné dans mon livre ou dans mes multiples interventions dans les médias ou dans des conférences sur le sort des contrats léonins.

Vous pensez que le Président Kabila ne joue pas vraiment le jeu en instituant cette Commission. Quelles sont les informations en votre possession pour oser une telle affirmation grave ?

Kabila joue bien le jeu, mais le sien. Pas celui de Gizenga et de son Ministre des Mines qui voudraient bien aller loin avec cette Commission pour obtenir la révision profonde des contrats miniers et ramener dans la caisse de l'Etat congolais des milliards de dollars à travers une répartition équitable des recettes à tirer de l'exploitations des ressources naturelles congolaises. Quand il est devenu inévitable que les contrats miniers allaient être révisés, Kabila et ses proches ont mis en place un stratagème sournois pour guider la conclusion de la Commission de révision des contrats miniers. Le but est de bluffer l'opinion publique en laissant la Commission proposer certaines révisions et résiliations des contrats concernant des concessions acquises par des

multinationales qui ne sont plus en bon parfum avec le clan Kabila comme par exemple Mwana Africa qui détient des parts importantes dans Miba.

La Commission soulignera aussi « le rôle important des multinationales et des investisseurs étrangers » pour justifier pourquoi elle ne propose pas l'annulation des contrats léonins, ce qui aurait été le principe de départ. Le Vice-ministre KASONGO qui est proche de Madame SIFIA, originaire de Maniema comme elle est à l'origine de l'introduction du Cabinet ROTHSCHILD dans cette Commission. Mr. KASONGO est manipulé par Augustin KATUMBA MWANKE, l'éminence grise de KABILA qui a eu à négocier en sous mains l'essentiel des contrats léonins. Il a pour mission de veiller aux intérêts de ses maîtres. Les liens entre le Cabinet ROTHSCHILD et les multinationales impliquées dans le bradage et les contrats léonins ont été démontrés par une coalition des ONG congolaises et internationales

comme vous l'avez certainement appris. Mais, sachez aussi que le Cabinet ROTHSCCHILD est par ailleurs lié à Raw Bank, elle même liée à Monsieur Dan Gertler. Cet homme d'Affaires israélien avait obtenu du gouvernement de Laurent-desiré Kabila en 2000 le monopole d'exportation des diamants congolais à travers son entreprise IDI Diamonds avant que ce contrat soit résilié un an plus tard à cause des polémiques liées à la sous-évaluation des pierres précieuses.

Il a retrouvé grâce auprès de Joseph Kabila à travers de nombreux offres de service et son intermédiation entre le président congolais et le gouvernement israélien. Les manœuvres actuelles autour de certaines entreprises bénéficiaires des contrats léonins comme Camec, Katanga Mining sont destinées à préparer le redéploiement des alliés de Kabila sur terrain de l'exploitation de nos ressources naturelles de façon encore plus durables qu'avant.

D'ores et déjà, Kabila aurait demandé à Forrest de vendre ses actions dans Katanga Mining à Dan Gertler. En cas de remise en cause des contrats de Katanga Mining par la Commission, il y aura déjà un « bienfaiteur » prêt à offrir ses « loyaux services ». Voici un scénario de ce que Kabila et ses amis manigancent en douceur pour que « avant la Commission de révision des contrats léonins soit égal à l'après ».

Il n'y a aucune volonté d'aller au-delà de la communication pour redorer l'image de Kabila d'une part et des entreprises minières d'autre part en présentant ces dernières comme absolument nécessaires au développement de la RDC. Ce qui n'est pas totalement faux, mais pour le moment, elles ont été plus nuisibles qu'autre chose. La seule bonne intention de Gizenga et de son gentil ministre des mines ne suffit pas pour changer cette logique. L'avantage des rapports des forces revient pour le

moment à Kabila qui contrôle toutes les forces de sécurité, les services de renseignement, les deux parlements malgré la présence de Kengo à la tête du sénat.

Mais à quoi auront servies les élections si rien n'a changé depuis et qu'il n'y a aucun espoir de changement dans le futur ?

Je n'ai jamais dit qu'il n'y a aucun espoir de changement. Déjà, le fait que Kabila qui a signé des contrats léonins accepte qu'une Commission ; qu'il a certes verrouillé ; révisé ces derniers est un début de changement. Cette Commission existe uniquement à cause du soutien de l'opinion et des bailleurs des fonds et du travail d'information et de sensibilisation que nous faisons au niveau international pour porter à la connaissance du monde les drames des crimes économiques qui se commettent en RDC. Quant aux élections, elles ont permis de donner une légitimité factice à Kabila et l'ont obligé à élargir son

alliance dans la conquête et l'exercice du pouvoir car le peuple congolais a clairement montré au cours de ces élections sa volonté de changement.

D'ailleurs s'il n'y avait jamais eu ces élections, Gizenga ne serait jamais devenu premier ministre et la Commission de révision des contrats n'aurait pas été créée. Mais ces élections n'ont pas résolu la crise de légitimité du pouvoir et de son exercice, de la démocratie et de la bonne gouvernance car Kabila et ses proches continuent de violer les droits fondamentaux des citoyens et d'insécuriser les journalistes, les opposants, les sympathisants des partis d'opposition. Et tout ça avec des puissants soutiens économique-financiers dans le monde.

### **Les pays qui soutiennent Kabila sont-ils mêlés aux contrats léonins?**

Bien sûr que la majorité des Etats qui soutiennent Kabila ont des intérêts directs en RDC. Prenez le cas de l'Afrique

du sud dont plusieurs compagnies minières et banques sont bien implantées en RDC. La position des autorités sud-africaines tient largement compte de cette donne dans leurs multiples offres de service à la RDC. Idem pour les pays comme les Etats-Unis, la Belgique, la Grande Bretagne, le Canada, l'Australie, la Zambie, l'Angola et j'en passe dont les intérêts politiques en RDC sont intimement liés aux intérêts politico-financiers. Nous sommes dans un système où affaires et politiques sont liés. Prenez le cas de Dan Gertler que j'ai évoqué plus haut. Il facilite la formation de certains Agents de renseignement de Kabila en Israël et actionne en faveur de ce dernier les puissants lobby israéliens. En échange, il a obtenu des contrats miniers exagérément mirobolants et avantageux. Le développement économique et social et la réalisation des 5 fameux chantiers de Kabila ne constituent pas un objectif pour le régime actuel. D'ailleurs, l'adoption du budget du premier gouvernement Gizenga



relègue désormais les 5 chantiers au rang de simple slogan.

### **Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?**

Le budget final adopté après amendements serait de l'ordre de 2,17 milliards de dollars, soit 17 fois moins que le budget d'un département français comme Les Hauts-de-seine. Si l'on soustrait les 30 % à 40 % du budget qui seront consacrés au remboursement de la dette et des services de la dette, en ajoutant les frais de fonctionnement des 60 ministères, il ne reste plus grand chose pour la réalisation des 5 chantiers. La modicité du budget montre soit que ce gouvernement ignore les potentialités de ce pays grand comme l'Europe occidental avec d'immenses richesses produites chaque jour et frauduleusement détournés par une clique de dirigeants malins ; soit il ne maîtrise pas du tout les finances du pays et ne sait où trouver de l'argent pour

conduire le développement du pays. Je vais être plus concret encore. Les infrastructures routières sont un des points importants des chantiers promis par Kabila.

Ce dernier a déclaré dans son discours de clôture de campagne à Kinshasa qu'il allait « construire en 5 ans les autoroutes du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest » de la RDC. Les coûts standards de construction d'autoroutes s'élèvent à 1.500.000 dollars par kilomètre. Pour construire 1000 kilomètres d'autoroutes durant les 5 ans de mandat de Kabila, il faudrait 1 milliard 500 millions. Si l'on se base sur le budget qui vient d'être adopté pour faire des projections et estimer les travaux à réaliser, en soustrayant les 40 % consacrés au remboursement de la dette et ses services; 1/5 du budget est nécessaires pour construire seulement 1000 kilomètres d'autoroutes.

Dans le domaine social et éducatif où tout le système de santé et les

infrastructures scolaires et universitaires sont à reconstruire, les coûts s'élèvent aussi à plusieurs centaines de millions de dollars par an. Le budget adopté témoigne de manque d'ambition du gouvernement Gizenga. Il met aussi en évidence comment le pays est privé des recettes qu'il aurait pu tirer de ses ressources naturelles pour se développer. EN plus, les privatisations des entreprises minières congolaises ont été effectuées avec la « bénédiction » de la Banque Mondiale et du FMI.

Mais même la Banque Mondiale et le FMI ont critiqué les contrats léonins et soutiennent les travaux de la Commission de révision des contrats. La Banque Mondiale et le FMI versent les larmes de crocodile comme on dit. En 2002, alors qu'il y avait au Congo un parlement illégitime constitué de personnes cooptées par le pouvoir, le FMI a poussé à l'adoption d'un Code Minier et d'un Code Forestier très libéraux renfermant des dispositions très

avantageuses aux compagnies d'exploitation minière et forestière.

C'est sur base de ces codes qui seraient destinés à attirer les investisseurs privés, que la plus part des contrats léonins ont été signés. Ensuite, la Banque mondiale a accordé des fonds à certaines multinationales citées par les experts onusiens comme complices des crimes économiques, dont Adastr, pour leur permettre d'acquérir des concessions minières au Katanga. Même la Banque Mondiale, à l'instar d'autres acteurs extérieurs, n'a pas pu rester neutre dans le processus de bradage des richesses congolaises.

Puisque nous sommes à la fin de cette interview, quelles sont les propositions que vous pouvez formuler pour sortir de la situation actuelle afin que les richesses de la RDC servent à son développement ? La première solution qui relève des responsables politiques passe

par la révision profonde des contrats pour permettre à la RDC de bénéficier des recettes d'exportations des ressources naturelles dopés aujourd'hui par la hausse du prix du cuivre, de l'or et d'autres matières premières dont la RDC est productrice. Sur le plan de la population qui a aussi un rôle à jouer, il faut que les congolais se mobilisent d'avantage pour barrer la route à l'imposture, à la dictature, au clientélisme qui sont des maux à la base de la crise que traverse notre pays en matière économique, politique et sociale. Si rien ne sort de la Commission de révision des contrats, si la population doit continuer à s'appauvrir, à subir les pires crimes et massacres à la moindre manifestation ; les congolais doivent se préparer à reproduire ce qu'ils ont fait en juillet 2004 lorsque Laurent NKUNDA et le major Mutebusi ont pris la ville de Bukavu.

Comme un seul homme, ils étaient descendu dans la rue, ont saccagé l'indistinctement les locaux de tous les

partis politiques (PPRD, MLC, RCD, FONUS, UDPS,...) et de la MONUC. Cette fois-ci, ils doivent se lever pour reprendre leur destin en main car contre un peuple qui se lève ainsi, les armes n'y peuvent rien. On l'a déjà vu en **Roumanie**, et plus récemment encore en Ukraine et dans d'autres anciens Etats soviétiques de l'Est de l'Europe où les peuples ont refusé qu'on leur impose des dirigeants qui ne représentaient pas leurs intérêts mais plutôt ceux de leurs soutiens étrangers.

### **En clair, vous prônez une révolution ?**

En quelque sorte. Parce que les partenaires extérieurs doivent aussi comprendre que s'ils continuent d'imposer des choix économiques et politiques suicidaires, cela risque de tourner mal un jour car plonger tout un peuple sous le seuil de la souffrance et la pauvreté ne pourra que conduire inmanquablement à un nouveau foyer de guerre et de tensions. 5 millions de morts, c'est l'horreur. 60 millions

d'affamés, c'est une bombe atomique en état d'alerte.

Merci d'avoir répondu à nos questions.

C'est moi qui vous remercie.

14 juillet 2007

© Congo Horizons

## **Mines : Nikanor et Katanga Mining fusionnent**

Le nouveau groupe, qui pèse 3,3 milliards de dollars U\$, prend le contrôle de deux anciens fleurons de la société Gécamines. A savoir : Kamoto et KOV. KOV "appartenait" à Georges Forrest et Kamoto à un groupe israélien représenté par les diamantaires Dan Getler et Benny Steinmetz.

C'est une dépêche de l'Agence presse associée (APA) qui l'annonce : les sociétés Nikanor et Katanga Mining ont annoncé mardi 6 novembre leur fusion. Les deux entreprises ne font plus qu'une. C'est l'actuel directeur de Katanga Mining, Arthur Ditto, qui sera aux commandes de la nouvelle industrie minière. Selon cette source, les actionnaires de Nikanor contrôleront 60% des actions de la nouvelle entité qui sera toujours cotée à la Bourse de Toronto. Aux termes d'un contrat d'une durée de 10 ans, la société Glencore est



chargée d'assurer la commercialisation de la production de Katanga Mining. Glencore est actionnaire dans Nikanor. On le voit, tout se tient. Selon Arthur Ditto, la fusion des deux mines pourrait amener des économies de 700 millions de dollars. Au profit de qui? La question reste sans réponse. D'ici à 2011 la production combinée des deux mines devrait atteindre 400 000 tonnes de cuivre. Avec 40.000 tonnes de cobalt "Katanga" deviendra également la première source de métal bleu du monde. La naissance de ce nouveau groupe qui détient désormais la « propriété » de fleurons du patrimoine minier congolais, en l'occurrence KOV et Kamoto, est loin d'être une surprise.

Dans son édition en ligne datée 3 août, l'hebdomadaire économique et financier belge «Trends Tendances» publiait sous la plume de Erik Bruyland, un article intitulé : « Guerre sans merci dans les mines congolaises ». Bruyland faisait état d'une « lutte acharnée » entre la

société Camec (Central African Mining and Exploration Company) et Nikanor. Camec a pour actionnaire principal le Zimbabwéen Billy Rautenbach, un associé à Janet Kabila. Le diamantaire Israélien Dan Gettler est le « boss » de Nikanor. « Dan » est très proche du duo de choc Joseph Kabila-Augustin Katumba Mwanke. Quelle était la pomme de discorde ? Gettler voulait prendre le contrôle de la société Katanga Mining Limited, un groupe minier coté sur la Bourse de Toronto, détenu à 24% par l'homme d'affaires Georges Arthur Forrest.

On le sait, "Georges" n'est plus en odeur de sainteté à la Présidence de la République. La Camec, détenait 22% du capital de Katanga Mining. « Une association Camec/KML, écrivait Bruyland, représenterait un cinquième de l'offre mondiale de cobalt ». Avant l'éboulement de 1992, Kamoto générait plus de 20% de la production en cuivre et cobalt de la société d'Etat Gécamines. A en croire « Trends », « l'entourage présidentiel »

congolais avait fait savoir à Rautenbach et à Camec qu'ils « feraient mieux » de renoncer à leurs ambitions de s'emparer de "Katanga". Un message analogue avait été adressé à Forrest l'invitant à laisser Nikanor reprendre Katanga Mining. Apparemment, « Dan » a réussi son tour de force grâce au coup de pouce de ses « amis » Joseph et Augustin. Bras droit du "raïs" congolais, Katumba Mwanke a placé «ses hommes de main » à la tête des entreprises publiques du secteur minier. C'est le cas notamment de la Gécamines (Cuivre, Cobalt, Zinc), de l'Okimo (Or) de la MIBA (Diamant) et du CAMI (Cadastre minier).

La nouvelle société Katanga Mining voit le jour au moment où un groupe d'experts de la Société civile vient de déposer son rapport au Sénat après l'examen d'une douzaine de contrats miniers. Les conclusions de ces experts sont sans appel : « Tous les contrats en général sont léonins du fait du déséquilibre manifeste entre la partie congolaise et celle

dite privée et n'ont fait l'objet d'aucun appel d'offres ou d'études de faisabilité tel que le prévoit le Code minier ». Le rapport recommande au gouvernement congolais d'engager le processus de «renégociation» de ces contrats .

## **B. Amba Wetshi**

© Congoindépendant 2003-2008

Posté le: Jeu Jan 31, 2008 12:00 pm  
Sujet du message: A DIEU LA  
REVISITATION DES CONTRATS  
LEONINS

---

A en croire le vice-président de l'assemblée Kanambiste et auteur du rapport dit Lutundula la révisitation des contrats miniers perturberait l'ordre public. Et dire que tout celà arrive au moment où l'on prétend que les "Lumumbistes sont au pouvoir ". Que les congolais se fassent tués et ne profitent pas des richesses de leur sol

et sous sol voilà la position de ceux là à qui on a confié le destin de notre pays.

## **Contrats miniers : un dossier à classer**

Par Le Potentiel

Plus d'illusions. La re-visitation des contrats miniers, dont plusieurs se sont avérés léonins pour n'avoir pas respecté la législation congolaise et sauvegardé les intérêts de l'Etat, a fait flop ! Le silence inquiétant du gouvernement, autour de la publication du rapport y afférent, pourrait s'expliquer par des considérations d'ordre politique. Ce qui, sûrement, va l'amener à classer le dossier « sans suite ». Et la cause semble entendue à l'analyse de la déclaration du 1er vice-président de l'Assemblée nationale, Christophe Lutundula, qui compare cette re-visitation à « un dossier, avec une infraction établie » qu'un magistrat « classe sans suite pour des besoins d'ordre public ».

La question de la soixantaine de contrats miniers, que le gouvernement a soumis à une re-visitation dans une commission ad hoc, se pose en termes extrêmement clairs.

D'une part, le gouvernement s'est rendu compte de ses propres turpitudes, le contexte trouble de l'époque ayant pu justifier les abus commis par ses mandataires. D'autre part, il a pris conscience de l'opportunité de récupérer ce qui lui revient de droit en cette matière.

Mais, considérant le contexte des relations internationales et les investissements réalisés par les fameux partenaires miniers, le gouvernement est obligé de ménager la chèvre et le chou.

Par conséquent, des solutions radicales ne pourraient pas être prises pour ne pas pénaliser ceux qui ont investi « de bonne foi » dans le secteur minier. Auquel cas, le gouvernement s'exposerait à

indemniser les « victimes » des mesures de réajustement proposées par sa commission et à poursuivre en justice ses propres mandataires.

### **Ni chasser, ni terroriser les opérateurs économiques**

Dans une interview accordée en janvier dernier à l'Agence congolaise de presse (ACP), le 1er vice-président de l'Assemblée nationale dont d'intéressantes indications sur le dossier des contrats miniers.

« Nous attendons au niveau du Parlement qu'on nous communique les conclusions de la commission de re-visitation et qu'on mette à exécution les résolutions. Le rapport est au niveau du gouvernement. Il faut que les gens, notamment la Société civile, comprennent que quand on fait face à un rapport comme celui-là, on ne prend pas des conclusions au pied de la lettre », recommande Christophe Lutundula Apala.

Ce qui ne l'empêche pas, « en tant que responsable politique », dit-il, d'avoir un point de vue personnel sur la question, en prenant toutefois le soin de rappeler qu'il n'est « pas l'avocat du gouvernement ». Ainsi, il « estime qu'on ne peut avoir une vue sectaire globale. Nous allons appliquer telle mesure ; quels sont les effets collatéraux ? Comment va-t-on les gérer ? ». Qu'est-ce à dire, pour lui qui a été le président de la commission parlementaire dite « Commission Lutundula » ayant, à l'époque, dénoncé des contrats léonins ?

Il répond. « En tant qu'ancien magistrat, je peux vous dire que vous pouvez avoir un dossier, avec une infraction établie, mais pour des besoins d'ordre public, on classe le dossier sans suite. Là, je ne sais pas ce que le gouvernement va faire. Mais, il ne faut pas de précipitation. Il faut plutôt avoir suffisamment de recul pour le sérieux des recommandations et les appliquer », explique-t-il.



Il insiste sur le fait que « l'objectif n'est pas de chasser les opérateurs économiques ni de les terroriser, mais de faire en sorte que l'activité économique, dans une économie libérale comme chez nous, se fasse dans les règles de transparence et d'efficacité et permette à notre gouvernement d'engranger des dividendes de l'exploitation minière pour investir dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Voilà l'objectif. Et si nous nous comportons comme des gens qui veulent dire tout le monde dehors, les ressources minières vont rester dans les mines ».

### **Dévoiler la vérité**

Si donc, pour des considérations d'ordre politique et de sauvegarde de l'intérêt supérieur de l'Etat, le dossier relatif à la re-visitation des contrats miniers devrait être classée sans suite, le peuple congolais a cependant droit à la vérité sur ce qui s'est réellement passé.

On sait que la commission ad hoc a classifié les contrats en trois catégories. La première comprend les contrats qui ont respecté la législation congolaise en la matière et sauvegardé les intérêts de l'Etat. La seconde réunit ceux qu'il faut rediscuter afin que la RDC se retrouve dans ses intérêts. Le troisième regroupe les contrats dans lesquels non seulement les intérêts congolais n'ont pas été préservés mais, surtout, où la législation n'a pas été respectée. « D'après les rapports, aucun des soixante contrats examinés ne fait partie de la catégorie « A ». Tous les 60 contrats sont de la catégorie « C ». Et ça, c'est très grave », s'est désolée l'opposition politique institutionnelle.

Et comme tous ces contrats « ne se sont pas auto-signés, ils ont été signés par des individus bien connus », elle a exigé que le peuple congolais soit informé de leur identité.

« Pour avoir engagé la République avec légèreté, ils doivent en répondre devant la justice », selon le député national Thomas Luhaka, secrétaire exécutif du MLC. A l'Assemblée nationale, où l'on est dans l'attente du rapport du gouvernement sur les contrats miniers querellés, la situation est claire. « Dans la gestion d'un Etat, d'une société et même d'une famille, la notion de mains libres est relative. Nous devons nous mettre cela en tête. Mais, en tant qu'Etat souverain, le Congo est libre de faire ce qu'il veut pour sa gestion. Les seules limites objectives sont celles liées à l'intérêt national, au programme du gouvernement, et au contexte international dans lequel nous devons évoluer.

Cela vaut pour le Congo, la France, les Etats-Unis, l'Union européenne et pour tout pays à travers le monde. En politique, on n'est pas libre de faire ce qu'on veut, quand on veut et comme on veut », soutient le 1er vice-président Christophe Lutundula. Au clair l'état congolais n'est pas libre

d'entreprendre quoi que ce soit pour améliorer le quotidien de la population sans l'autorisation express des parrains de kanambe. Dès lors, plus de doute. Le dossier des contrats miniers révisités par la commission gouvernementale sera classé sans suite.

Jean de Dieu Mitima ; Dynamique  
UDPS/LIEGE E-mail:bulinz@voila.fr

## **Au Katanga, au sud du Congo-Kinshasa, le pillage des minerais de la Gécamines s'accélère depuis la chute de Mobutu**

### **1-RDC: la fin de la mine aux œufs d'or**

Au Katanga, au sud du Congo-Kinshasa, le pillage des minerais de la Gécamines s'accélère depuis la chute de Mobutu.

### **Le dimanche 23 juillet 2006**

EST une termitière à ciel ouvert. Dès l'aube, près de 4 000 mineurs artisanaux les creuseurs grignotent la carrière de l'Etoile, la principale et plus ancienne mine

de Lubumbashi, capitale de la riche province du Katanga, dans le sud de la république démocratique du Congo RDC . Les uns descendent au fond de trous d'une dizaine de mètres de profondeur et détachent le minerai à la barre à mine. Les autres tamisent. Il y a ceux qui remplissent des sacs de 50 kilos, ceux qui les portent, celles qui lavent les pierres, etc. Femmes, enfants, tout le monde « creuse ». Malgré un diplôme universitaire, Augustin préfère « faire du cuivre » : il gagne 5 ou 10 dollars par jour, une somme importante au Congo. Augustin sait que le Katanga est un « scandale géologique » (cuivre, cobalt, zinc, manganèse, uranium, germanium, etc.), et il ne voit pas pourquoi il n'en profiterait pas. Un peu.

Longtemps, la Gécamines a été le coffre-fort du Congo. Héritière de la très coloniale Union minière de Belgique, la société nationale qui avait le monopole de l'exploitation au Katanga a fourni jusqu'à la moitié du budget de l'Etat. A son apogée,

elle employait près de 35 000 ouvriers, finançait des écoles, des clubs sportifs et un hôpital réputé jusqu'en Afrique du Sud. Le modèle paternaliste a survécu à l'indépendance et à la nationalisation des années 60.

## **2- La chronique du naufrage de la Gécamines épouse celle du pays.**

Dans les années 80, Mobutu s'est mis à voler sans compter. En 1990, la mine de Kamoto, l'un de ses fleurons, s'effondre : 300 morts. Des milliers de travailleurs qualifiés du Kasai fuient le Katanga à cause de troubles interethniques. En 1997, Mobutu est renversé par Laurent-Désiré Kabila, aidé par les troupes rwandaises et ougandaises. Avant même son arrivée à Kinshasa, le chef rebelle, un enfant du coin, promet des contrats à ceux qui ont participé à l'effort de guerre : Anglais, Américains et Sud-Africains.

**Récompense.** Un an plus tard, les alliés de Kabila se retournent contre lui, et la guerre reprend. Le « Mzee » appelle à la rescousse l'Angola et le Zimbabwe. Il les récompense en leur donnant l'une des plus riches mines de cobalt du Katanga, fait rouvrir la mine d'uranium de Shinkolobwe pour les Nord-Coréens qui, en échange, livrent des armes. La Gécamines est confiée à l'homme de paille des Zimbabwéens. La production est en chute libre, les salaires ne sont plus payés qu'un mois sur trois. Kabila autorise les creuseurs artisanaux et fonde une entreprise pour traiter leur production. C'est le début de la ruée vers le cuivre, décuplée depuis par la hausse des cours mondiaux tirés par la Chine et l'Inde.

Personne ne sait exactement combien de creuseurs artisanaux oeuvrent au Katanga : 100 000 selon l'Emak, leur syndicat, 200 000 avec les clandestins. « Chaque année, je perds 3 à 5 ouvriers, se plaint le patron d'une PME de textile. Même

les plus qualifiés préfèrent aller creuser. Cette activité alimente toute une chaîne de corruption qui va des fonctionnaires des mines aux policiers en passant par les douanes, qui laissent passer des semi-remorques entiers. » De jour comme de nuit, Lubumbashi est sillonné par des camions. Direction : le poste-frontière zambien, d'où le minerai, même pas traité, est exporté vers la Chine via le port de Dar es-Salam, en Tanzanie. « Le Congo n'est qu'un grand self-service, se plaint-il . Nous contribuons à notre propre ruine. »

### **3- Exploitation anarchique.**

« Depuis que tout le monde creuse, il y a beaucoup moins de délinquance », conteste « maman » Chantal, une forte femme, ancienne des services de renseignements, reconvertie dans le négoce du cuivre. Elle tient un « comptoir » à ciel ouvert sur la route entre Lubumbashi et Kipushi. Les creuseurs viennent lui vendre leur production « D'où ça vient ?



C'est pas mon affaire » , elle fait analyser et, en fonction de la teneur, paie cash. Son « boss » congolais travaille avec un Chinois, aussi muet que mécontent en notre présence. Tous les mois, elle fait 2 ou 3 « trucks », des camions de 100 tonnes. Les conséquences néfastes sont innombrables : dix creuseurs meurent chaque mois dans les éboulements. Les enfants, qui désertent l'école, sont les plus vulnérables. Un expert indépendant assure avoir relevé 45 % de plomb dans les poussières des ateliers de concassage, où l'on travaille sans masque. Le lavage du minerai pollue les cours d'eau... L'exploitation anarchique des sites miniers les rend inexploitable à l'avenir.

Pendant ce temps, la Gécamines continue de sombrer. Un nouveau code minier, très favorable aux investisseurs étrangers, est adopté en 2004. La vénérable entreprise est réduite à un portefeuille foncier, tandis que la Banque mondiale impose le départ indemnisé de 10

000 salariés, les plus chevronnés. Il en reste aujourd'hui 10 000, encore trop. Avec le retour d'une paix relative au Congo, les investisseurs ont accouru. « C'est plus de la vente à la découpe que de véritables partenariats, s'exclame un expert juridique très au fait des contrats léonins signés à la hâte ces deux dernières années. Malgré la transition qui prévoyait un partage du pouvoir, Kabila fils a gardé la haute main sur les mines . C'est comme ça qu'il s'est constitué un trésor de guerre pour mener la campagne électorale. Quand il sera élu, les caisses seront vides. »

#### **4- Vol à grande échelle.**

Au total, une douzaine de grands contrats ont été signés : après les larcins des creuseurs, le vol à grande échelle. Tous les bijoux de la Gécamines y sont passés. « C'est du pillage pur et simple », dénonce un militant associatif. Cela va de la petite société indienne, Shemaf, qui n'investit pas un sou et se contente de

racheter le minerai extrait par les creuseurs artisanaux, à la « major », la grande compagnie, comme l'américain Phelps Dodge. Les petits creuseurs savent leurs jours comptés. Certaines compagnies, qui ont acheté des concessions, ont commencé à les faire déguerpir : il y a deux mois, un creuseur est mort noyé à Kolwezi en fuyant la police sur la concession d'Anvil, une société australienne (1). Les creuseurs en colère ont brûlé les locaux d'Anvil en représailles. Depuis, tout est gelé jusqu'aux élections. Augustin le creuseur ne se fait guère d'illusion : « Le gouvernement a peur de nous aujourd'hui mais, après les élections, il ne nous fera pas de cadeau. »

Christophe Ayad © Libération 22.07.2006

**Alerte : 82% des titres miniers aux mains des sociétés de droit congolais.**

Les attentes de la population et des investisseurs tombent au désespoir. Trois ans s'avèrent insuffisants pour mettre fin à la lenteur administrative, à la pléthore des

agents publics sans fonction et aux bureaux ambulants à travers la ville. Non seulement le Trésor perd de l'argent mais le ministre qui a promis d'y mettre fin ne remet pas l'administration du pays au point d'un nouveau décollage économique.

### **Le mercredi 7 juin 2006**

Toutes les économies du monde en général et celles africaines en particulier, sont inquiètes par rapport à l'afflux des entreprises chinoises en RD Congo. Ces entreprises en effet, touchent tous les marchés à telle enseigne que l'on pense qu'il reste rien qui soit de la compétence des seuls nationaux. C'est de cette façon qu'il faut apprécier les efforts des Congolais d'investir dans le secteur minier.

En effet, d'après Radio Okapi qui livre cette information, 82% des titres miniers octroyés dans notre pays sont aux mains des sociétés minières de droit congolais, a rapporté lundi dernier Monsieur Jean-Félix Mupande directeur

général du Cadastre minier (Cami). Il s'agit en effet de 464.542 km<sup>2</sup>, tandis que 10%, soit 35.022 km<sup>2</sup>, aux personnes physiques congolaises, que 6%, soit 58 723 km<sup>2</sup>, aux sociétés étrangères, et que 2%, soit 13 409 km<sup>2</sup>, aux personnes physiques étrangères.

Mais la question qu'il convient de se poser est de savoir ce qui justifie l'engouement des Congolais dans le secteur minier ? Il convient de signaler que la création de nombreuses sociétés minières a donné une dynamique à l'économie congolaise au titre des impôts et des taxes, a dit M. Mupande, ajoutant que cette dynamique démontre que la RD Congo n'a pas été vendue aux Etrangers dans la mesure où les Nationaux s'arrogent une bonne partie de la superficie concédée, conformément à la répartition des titulaires des droits miniers par nationalité et par superficie.

La libéralisation du secteur minier a été voulue par le législateur congolais pour

stimuler l'investissement privé et accroître les recettes du trésor public, a déclaré M. Mupande. Il a aussi souligné l'assainissement du cadastre minier, en annonçant que son organe prendrait, dans les prochains jours, la décision de la déchéance des titres miniers de ceux qui ne paient pas leurs droits de superficie. Selon lui, sur 1 760 permis accordés, 11% de détenteurs ont commencé les travaux. L'Etat devra obliger toutes les sociétés qui exploitent les diamants de promouvoir le développement par la construction des infrastructures de base.

**Jean-Marie Nkambua © L'Avenir  
06.06.2006**

**Comisa : une mafia minière entre la RDC et la Zambie**

Une mafia systématisée et bien organisée continue à saigner à blanc le

secteur minier par des contrats léonins. Au nombre de ces contrats dénoncés ces derniers temps avec véhémence par les cadres du Mlc et autres Ong de lutte contre la corruption, il convient de noter la convention entre la Compagnie minière de Sakanya (Comisa) avec son pendant zambien Bwana Mukubwa Mining.

### **Le mardi 6 juin 2006**

Créée en 2001 au sortir de la guerre dite de libération, Comisa opère contrairement à la législation en vigueur au Congo, notamment le Code minier pour lequel elle a opté depuis août 2003 même si par ailleurs rien d'officiel ne l'atteste.

Dans le cadre de son business, elle extrait des minerais sur le site de Lonshi, au Katanga, et les exporte à Ndola, en Zambie, pour le compte de Bwana Mukubwa Mining, une société de droit zambien et filiale de la firme First Quantum. Mais alors que le Code minier congolais, plus précisément son article 85, stipule que

les minerais non raffinés ne peuvent quitter le pays, Comisa exporte la terre brute.

Pendant 4 ans, soit d'octobre 2001 à début septembre 2005, 4.043.045 tonnes de brut extraites de Lonshi ont traversé la frontière congolaise pour l'usine de traitement de Bwana Mukubwa Mining. Cette masse représenterait un montant de 33.409.624.271 \$ ; montant extrapolé à partir des cours des métaux sur différentes bourses.

Selon une mission gouvernementale dépêchée sur le terrain pour le recouvrer des droits et autres taxes dus à l'Etat, le rythme d'extraction n'a jamais ralenti. Le 22 avril 2006, soit la veille de leur visite sur le terrain, ce entre 6 heures du matin et 23 heures, 184 camions de grand tonnage remplis de minerais ont traversé la frontière.

Comisa se complaît aussi dans les fausses déclarations et la sous-évaluation



de la nature et des lots à l'exportation. L'expertise de l'OCC sur des échantillons prélevés révèle que, en plus du cuivre et du cobalt déclarés, 10 autres minerais sont contenus dans ce brut, à savoir le titan, le chrome, le tantale, le wolframite, le zirconium, le fer, le manganèse, le zinc et l'uranium. Certains de ses minerais auraient une teneur au-delà de 30 %.

Le Katanga officiel, par le biais de la Commission chargée du dossier Comisa-Bwana Mukubwa ne sait à quel saint se vouer. Dans la mesure où non seulement l'essentiel de la valeur ajoutée du brut exporté est réalisé en dehors du territoire national, privant ainsi le pays d'une importante source de revenus et des retombées sociales certaines, mais aussi le non paiement des sommes dues à l'Etat occasionne un manque à gagner considérable.

Cette Commission estime le manque à gagner dû à Comisa s'élève à

670.660.538, 34 \$ US réparti comme suit :  
Banque centrale du Congo : 12.133.402, 98 \$ ;  
Ofida : 618.975.874 \$ ; Ogefrem : 1.222.668, 19 \$ ;  
Eda : 1.181.261,06 \$ ; Sonas : 251.831,01 \$ ;  
OCC : 22.830.532,85 et Commerce extérieur : 14.064.969, 25 \$.

Cet argent qui se volatilise peut servir à la réalisation de plusieurs projets, notamment la paie des fonctionnaires. Il échappe malheureusement à l'Etat, parce que les entreprises incriminées recourent constamment au trafic d'influence dans la sphère du pouvoir. C'est bien dommage que la justice congolaise ne se saisisse pas d'office de pareils dossiers.

© **Le Phare 05.06.2006**

## **ECONOMIE NATIONALE**

**Selon un expert en mines : La méconnaissance du Code minier à la base des tensions**

Par Faustin Kuediasala

***Depuis la libéralisation du secteur minier congolais, consacré par la promulgation en 2002 du nouveau Code minier, suivie en 2003, par celle d'un Règlement minier, des voix s'élèvent pour fustiger l'opacité qui entoure les procédures d'octroi et de déchéance des titres miniers. Ces discours finissent par dénoncer ce que certains appellent des «contrats léonins », dont la plupart n'ont eu pour seule finalité le bradage du patrimoine national. A la base de cette controverse, il y a évidemment ce défaut de vulgarisation du Code minier et des procédures prévues en la matière. La publication par un Congolais de la diaspora de l'ouvrage intitulé : « Les***

***crimes économiques en Afrique des Grands Lacs » a relancé la débat sur la nécessité d'intensifier la vulgarisation de la nouvelle législation minière de la RDC..***

La RDC est minière dans son ensemble. Le Code minier de 2002, qui gère les ressources dans ce secteur, n'est pas connue ni appliquée sur l'ensemble du pays. D'où, tous les malentendus qui entourent divers contrats que la RDC a signés avec des partenaires. Certains les jugent léonins . Cette méconnaissance de la loi est à la base des conflits de tout genre dans le secteur.

C'est à la suite de l'intervention le mercredi 27 décembre 2006 d'un expert en mines , auteur d'un ouvrage intitulé : « Les crimes économiques dans l'Afrique des Grands Lacs », qu'ont rebondi différentes interrogations sur les procédures d'octroi des droits et titres miniers. Est-ce que le président de la République intervient

directement dans les procédures prévues en la matière dans le Code minier de 2002 ? Est-ce les intérêts de la République ont été garantis dans différents contrats miniers, jugés «léonins» signés depuis 2002 ? Pour l'expert congolais, qui était ce jour-là, l'invité du journal de RFI, tous les contrats miniers signés depuis 2002 n'ont nullement été dans l'intérêt de la République. Il a mis en cause pour ce faire le président de la République et son entourage immédiat. Ce qui a donc relancé l'épineuse question de l'autorité revêtu par la loi d'octroyer ou de déchoir les droits et titres miniers.

Réagissant aux propos de l'invité de RFI, l'honorable Ghislain Kienge, juriste de formation, conseiller juridique à la Gecamines de 1990 à 2004, et actuellement conseiller du gouverneur du Katanga chargé des questions minières et membre de la Commission interministérielle de rédaction du nouveau Code minier, s'est confié à la presse pour apporter des

précisions sur les procédures prévues par la loi en matière d'octroi d'un quelconque droit ou titre minier en RDC.

Selon lui, la nouvelle législation minière met pratiquement à l'écart le président de la République dans les procédures d'octroi ou de déchéance des titres miniers. Il rappelle, à cet effet, que depuis le 11 juillet 2002, la RDC s'est dotée d'un nouveau Code minier. Cette nouvelle législation minière consacre une grande rupture avec l'ordonnance-loi n°81-013 du 2 avril 1981, principalement par une répartition des compétences.

C'est ainsi, poursuit-il que les pouvoirs du président de la République se résument plus à un rôle de régulation du secteur minier par l'édition du Règlement minier, le classement des substances minérales en mines ou substance réservée, la confirmation d'un gisement soumis à l'appel d'offres. Tandis que, dans l'ancienne législation, le président de la République

intervenait dans la conclusion des conventions minières, lesquelles accordaient des avantages exorbitants aux investisseurs. C'est donc cette lacune de l'ancienne loi minière qui a été corrigée avec le Code minier de 2002, a dit le député Kienge. Ainsi, de son point de vue, nulle part dans ce Code minier, le président de la République a le pouvoir de signer des contrats miniers.

S'agissant de la répartition des parts dans le capital social d'une société ayant obtenu un titre minier, en l'occurrence un permis d'exploitation, le Code minier précise en son article 71 que cette société ne doit céder que 5% en plus des autres taxes et redevances dues à l'Etat.

## **LE DISPOSITIF D'OCTROI DES TITRES**

L'honorable Kienge n'a pas exclu enfin l'idée de revisiter certains contrats miniers signés par la RDC depuis quelques années. Il pense, à ce propos, que maintenant qu'il y a une Assemblée nationale avec des députés élus, il est bien opportun de rouvrir tous les grands dossiers de la transition afin de les examiner par rapport aux lois et règlements qui régissent la RDC.

Il faut souligner que la nouvelle législation minière congolaise a prévu, pour une gestion harmonieuse du secteur, un certain nombre de structures d'appui. La plus importante d'entre-elles est évidemment le Cadastre minier (Cami). Doté de la charge de gestion des procédures d'octroi, de déchéance et d'annulation des droits miniers sur toute l'étendue de la République démocratique du Congo, le CAMI est au centre de tous les enjeux qui touchent directement à l'avenir du secteur minier congolais.



Avec la léthargie qui caractérise la Commission de validation des titres miniers - qui n'a d'ailleurs pas fonctionné depuis la promulgation en 2003 du Règlement minier - c'est plus vers le Cami que s'oriente la plupart des critiques faisant souvent état de gestion peu orthodoxe du secteur minier congolais. Au Katanga comme dans les deux Kasaï ainsi que dans d'autres zones minières, des conflits de diverse nature naissant, tournant pour la plupart autour de la validité des droits miniers de recherche ou d'exploitation. Tout récemment, c'est Tshikapa qui a fait les frais de ce que d'aucuns qualifient désormais de « complaisance » dans l'octroi des titres miniers.

A noter cependant que malgré ces efforts de toilettage du fichier cadastral, le Cami éprouve des difficultés inhérentes à la non implication d'autres acteurs dans la logique du Code minier. Tout laisse croire que le poids de l'application de ce texte pèse sur le Cami seul alors que le rôle de

chaque intervenant a été fixé sans équivoque. En effet, le Cami a la charge uniquement de gérer les procédures d'octroi, de déchéance ou d'annulation des droits miniers et de carrières. Ce contrôle et le suivi des activités qui leur sont liées relèvent des autres services de l'administration des Mines.

Droits de reproduction et de diffusion réservés  
© Le Potentiel 2005.

**Mine de rien, en République démocratique du Congo** (mardi 4 avril 2006 par Patrick Martineau et Suzie Boulanger)

La lutte pour le contrôle des ressources minières en République démocratique du Congo (RDC) n'est pas étrangère aux nombreux conflits armés qui secouent ce pays d'Afrique centrale depuis la chute du régime Mobutu. Entre 1998 et 2004, le nombre de morts liés aux conflits et à leurs conséquences est estimé à

quatre millions d'individus, essentiellement des civils, d'après une étude récente publiée dans la revue *The Lancet*. Alors que les premières élections démocratiques sont prévues pour juin prochain, une réflexion sur la gouvernance et le secteur minier congolais s'impose.

Selon les observations faites par le Conseil de sécurité, un groupe d'experts de l'ONU sur la RDC et par plusieurs organisations de la société civile, les activités minières sont étroitement reliées aux enjeux humanitaires et de sécurité. Parallèlement, l'essentiel des rentes minières échappe à la population et aux travailleurs concernés, profitant surtout à une série d'intermédiaires souvent associés aux réseaux politiques et militaires de la région. Les importants problèmes environnementaux, dus à une extraction souvent non conforme aux lois et normes publiques congolaises, accroissent aussi les risques pour la santé des communautés et des travailleurs.

Ces ressources se frayent pourtant, fort aisément, un chemin dans les circuits économiques mondiaux où elles sont essentiellement utilisées par les industriels occidentaux et asiatiques, parfois malgré eux. Ces matériaux se retrouvent régulièrement dans notre quotidien : la tantalite des téléphones portables, l'étain des boîtes de conserve et, bien sûr, l'or et les diamants.

## **Violences**

Riche en cassitérite, en or, en coltan et en diamant, la partie orientale de la RDC demeure sous haute tension. Encore aujourd'hui, plusieurs communautés souffrent des batailles que se livrent des réseaux régionaux, notamment dans les régions de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu. Certains commettent des crimes importants, en violation directe des droits de la personne, et n'hésitent pas à intimider, voire à massacrer des villageois pour mettre la main sur les rentes minières.

Dans ce climat d'insécurité sévissent également des petits groupes incontrôlés, comme ces rastas du Sud-Kivu qui se comportent comme des bandits de grand chemin et pratiquent le « kidnapping contre rançon ».

Dans les mines, les conditions de travail sont minimales, la prostitution y est fort présente et les enfants constituent une part non négligeable d'une main-d'œuvre plutôt captive. Le viol des femmes, premières vraies victimes des conflits, est également très répandu dans les régions minières. Poreuses, les frontières dans cette région s'avèrent l'une des clefs du commerce frauduleux.

### **Périlleuses conditions de travail**

Au cœur du pays, la situation s'est relativement stabilisée, mais s'avère néanmoins préoccupante. Les diamants du Kasai oriental alimentent principalement l'économie de la région. La MIBA, la plus

grande société parapublique de diamants, est quasiment en faillite. Les mineurs artisanaux, dont leur nombre atteindrait 800 000, travaillent dans des conditions périlleuses et leur environnement constitue bien souvent un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique. Malgré les efforts du processus de Kimberley, qui tente de réguler les échanges mondiaux des diamants, leur commercialisation reste souvent informelle et constitue une porte ouverte au blanchiment d'argent et au crime organisé.

### **Peu de transparence**

Au Katanga, dans le sud du pays, le processus de privatisation de la Générale des carrières et des mines (GECAMINES), fleuron public de l'économie congolaise jusqu'en 1992, suscite de vives

inquiétudes. La société civile et une certaine partie de la classe politique y notent des conflits d'intérêts, des contrats léonins et un manque de transparence. Pourtant, ce dossier s'avère l'un des tests les plus importants de la nouvelle légation minière et des institutions financières internationales impliquées dans le processus.

Loin des principaux pôles miniers, la partie occidentale du pays fait pression sur le gouvernement de Kinshasa pour rapatrier et redistribuer les rentes fiscales des activités minières. Cependant, l'État congolais ne maîtrisant pas encore la totalité du territoire et des institutions publiques du pays, une part importante de ces rentes lui échappe. Plusieurs observateurs se montrent sceptiques face aux mécanismes d'appels d'offres et d'attributions des contrats et concessions. La Commission Lutundula révélait récemment que des douzaines de contrats miniers conclus pendant les conflits de

1996 à 1998 sont soit illégaux, soit d'une valeur limitée pour le pays, et que plusieurs personnalités politiques sont impliquées dans ce processus. À la veille des premières élections démocratiques en RDC, prévues pour le 18 juin 2006, le rôle stratégique qu'occupe l'exploitation minière dans ce pays - et ses relations avec les conflits régionaux et les marchés mondiaux - seront assurément au centre des débats politiques à venir. Une occasion, peut-être aussi, pour les États, les entreprises, les institutions internationales, les consommateurs et les citoyens de revoir certains principes qui caractérisent ce secteur clé de l'économie congolaise et de mettre en avant plan la notion de responsabilité partagée.

Les auteurs sont membres du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA) de l'UQAM



**Ignorant le processus de révision des contrats miniers entamé par le gouvernement congolais, les Etats-Unis, le Canada et l'Union Européenne s'apprêtent à financer un projet minier de grande envergure en RDC**

Pour diffusion immédiate

11 juillet 07

Le 12 juillet, l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC), l'agence de garantie des exportations du gouvernement américain, compte apporter sa caution financière au géant minier Phelps Dodge/Freeport McMoRan pour son projet de mine de cuivre de Tenke Fungurume en RDC. On s'attend à ce que d'autres prêteurs publics comme Exportation et Développement Canada (EDC) et la Banque Européen d'Investissement (BEI) s'impliquent également dans ce projet. Ces propositions de financements sont étudiées alors même que le contrat de Tenke fait

partie des 60 contrats miniers actuellement en cours de révision par le gouvernement congolais.

Le projet Tenke, dont l'entreprise américaine Freeport McMoRan (autrefois Phelps Dodge) et la société canadienne Tenke Mining sont les actionnaires majoritaires, couvre l'un des plus riches gisements de cobalt et de cuivre vierge au monde. Les présomptions d'irrégularités entachant la conclusion et les clauses du contrat de Tenke appellent un examen scrupuleux de ce dernier.

En mai, le gouvernement de la RDC a annoncé son intention de passer en revue (« revisiter ») les contrats miniers signés pendant la guerre et sous le gouvernement de transition, qui était en place jusqu'aux élections nationales de l'année dernière. Le processus de révision, entamé le 18 juin, répond aux préoccupations concernant l'équité et la légalité des contrats soulevées dans plusieurs audits, études

indépendantes, et dans le rapport d'une commission parlementaire congolaise,. Des organisations telles que la Banque mondiale ont exprimé des inquiétudes concernant les contrats miniers en RDC, notamment : le manque de transparence dans la négociation et l'octroi des marchés, les conflits d'intérêt non déclarés, l'inclusion des frais de gestion mal définis et d'autres paiements discutables, un manque d'évaluation appropriée des atouts et des apports congolais aux marchés, et l'inclusion des clauses désavantageuses pour l'Etat congolais.

Alors que l'examen pourrait mener à l'annulation ou la révision substantielle des contrats, l'OPIC, EDC, et la BEI continuent de prévoir des investissements de centaines de millions de dollars dans la mine de Tenke Fungurume. En signalant leur intérêt pour le projet avant même que la révision des contrats soit achevée, ces institutions financières publiques semblent anticiper les résultats du processus et

indiquer au gouvernement congolais la décision attendue concernant le contrat de Tenke. De plus, la non prise en compte de la révision initiée par le gouvernement pourrait donner lieu à des investissements irresponsables.

Les organisations soussignées demandent que les gouvernements étrangers respectent le processus de révision des contrats afin qu'il puisse être conduit de manière sérieuse et objective, et que leurs institutions financières publiques suspendent toute considération de financement pour les projets miniers en RDC jusqu'à la fin de ce processus. Les partenaires du Congo doivent soutenir la révision des contrats léonins car les transactions héritées de la guerre et de la transition mettent en danger la capacité du gouvernement démocratiquement élu de reconstruire le pays. Les Etats-Unis, le Canada et l'Union Européenne ont conduit la communauté internationale à encourager le gouvernement congolais à donner la

priorité à la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité dans le secteur minier. Les institutions financières publiques de ces mêmes pays devront soutenir, et non pas miner, ces efforts. Elles doivent non seulement attendre l'issue de la révision avant de prendre la moindre décision, mais elles devront en outre s'assurer que chacun des projets soutenu respecte leurs politiques et procédures.

Bien qu'il n'y ait aucune garantie que le processus de révision des contrats traitera de toutes les préoccupations soulevées concernant l'équité des marchés miniers en RDC ou leurs bénéfices à la population congolaise, il doit pouvoir être mené à l'abri des influences externes et dans une transparence totale. Ses conclusions ne devraient pas être préjugées.

Pour davantage d'information, voir : «Une part équitable pour le Congo»

[www.11.be/partequitable](http://www.11.be/partequitable) Southern Africa  
Resource Watch [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

Organisations signataires

Avocats Verts, DRC

Les Amis de la Terre, France

Bank Information Center (BIC), US

Bretton Woods Project, UK

Centre d'Etudes pour l'Action Sociale  
(CEPAS), DRC

Entraide Missionnaire, Canada

Environmental Defense, US

Halifax Initiative Coalition, Canada

La Nouvelle Dynamique Syndicale, DRC

Réseau d'organisation des Droits de l'Homme et d'Education Civique d'Inspiration Chrétienne (RODHECIC), DRC

Rights and Accountability in Development (RAID), UK

**La Ré-visitation des contrats miniers en RDC : les accords sino-congolais confirment la duperie**

Analyse de J.-P. Mopo Kobanda

Dans une interview donnée à Congo Horizons il y a quelques mois et lors d'une Conférence-débat organisée par l'Association de Presse panafricaine (APPA) au mois d'août de cette année à Paris, j'avais expliqué les pièges et manœuvres élaborés par le président Kabila et ses proches, signataires des contrats léonins ; dans le but de saboter les travaux de la Commission de revisitation

institué par le gouvernement et ainsi expurger l'initiative de sa vraie mission.

L'objectif visé en effet par mes explications était d'alerter l'opinion publique nationale et internationale sur la duperie du processus présenté comme salvateur du secteur minier et en réalité malmené par des dirigeants qui sont juges et parties. Plusieurs médias, ONG et organismes avaient fait l'échos de tout ce que j'avais mis en exergue. Aujourd'hui, les enquêtes de Global Witness publiées dans un rapport le 01 octobre 2007 nous rejoignent. Fort de ce qui précède, la conclusion par le gouvernement congolais de plusieurs accords financiers avec des groupes chinois gagés sur les ressources naturelles provoquent de notre part les analyses suivantes :

### **1. Les milliards chinois, nouvelle écharpe de plomb sur nos ressources naturelles**



Depuis quelques semaines, le gouvernement congolais a annoncé une série de prêts de plusieurs milliards consentis par des groupes chinois à la RDC comme une bouée de sauvetage des 5 chantiers promis par le candidat Kabila lors des élections présidentielles.

S'il est vrai que toute initiative visant le développement de la RDC doit être encouragée, l'on peut s'interroger si la signature des accords dont la faisabilité est liée à la seule compensation minière de la partie congolaise était-elle urgente avant la conclusion des travaux de la Commission de revisitation des contrats léonins en cours.

Pierre Lumbi Okongo, Ministre d'Etat aux Infrastructures, travaux publics et reconstruction a précisé à la presse que les « milliards chinois ne représentent nullement un prêt ni un endettement supplémentaire pour la RDC. Il s'agit par contre d'un préfinancement de grands

travaux d'infrastructures et d'exploitation des ressources naturelles de concert avec la partie congolaise ». En bref, Ces prêts n'en seraient pas uns mais plutôt des préfinancements (sic) des projets communs gagés sur l'exploitation des ressources naturelles de la RDC. Ces propos aussi simples paraissent-ils, sont pourtant graves de signification au regard des conséquences de l'expérience des préfinancements dans certains pays africains.

Le mode de financement dit « préfinancement » est une technique largement utilisée par les dirigeants des Etats producteurs de pétrole en connivence avec certaines banques internationales pour s'assurer de manière occulte et opaque le détournement des recettes découlant des exportations des produits pétroliers. Comme le décrit Xavier Harel dans son livre « Afrique pillage à huis clos », le système consiste à concéder ou à garantir des prêts à un Etat producteur des

ressources naturelles dans les besoins avec des taux d'intérêt astronomiques atteignant parfois les 40 % en s'assurant des droits sur les productions futures et les gisements encore enfouis. Les fonds prêtés transitent par une kyrielle de banques et sociétés intermédiaires qui sont souvent domiciliées dans des paradis fiscaux comme la Suisse, les Bahamas, les îles Vierges, les bermudes. Ces derniers se rémunèrent à chaque opération et versent des commissions mirobolantes sur les comptes off-shore des dirigeants qui leur octroient ce marché lucratif et des organismes prêteurs.

Si la méthode, comme on peut le remarquer ; est très lucrative pour ses bénéficiaires (dirigeants politiques et banques), elle est en revanche très ruineux pour l'Etat et la population.

Vu la complexité des montages financiers auxquels donnent lieu la technique des préfinancements, Jack

Sigolet, l'ancien directeur financier du groupe pétrolier Elf déclarait à propos de ces pratiques sur le continent africain qu'ils sont « conçu de telle sorte que les africains ne connaissent que la banque officiellement prêteuse et ignoraient tout le système, rendu particulièrement et volontairement opaque ».

D'ailleurs on le remarque déjà dans le cas des contrats congolo-chinois délibérément présentés comme accords bilatéraux entre Etats alors qu'il s'agit apparemment des contrats financiers avec des grands groupes privés. Au moment de la signature des accords à Kinshasa, la partie chinoise bien que honorée de la présence de l'ambassadeur chinois en RDC, était représentée non par un officiel mais par le PDG d'un groupe chinois spécialisé dans les grands travaux qui a assuré que l'argent proviendrait d'une banque chinoise. Alors que la partie congolaise était représentée par un Ministre

d'Etat accompagné d'une dizaine de ministres.

Pierre Lumbi se permet de jouer sur les mots en déclarant que les milliards chinois ne sont pas des prêts supplémentaires car contrairement aux prêts bilatéraux ou multilatéraux entre Etats ou consentis auprès des bailleurs des fonds classiques dont les modalités de remboursement dépendent « souverainement du » budget national ; les préfinancements ciblent dès le départ les ressources naturelles sur lesquelles vont se grever les investissements envisagés. Chaque partie s'attelant ensuite à ce que les remboursements soient prioritaires sur les autres budgets de manière à apurer les dettes dans un délai record pour ne pas laisser de traces et éviter des audits extérieurs gênants.

D'ailleurs, les chinois n'ont laissé aucun doute sur leur stratégie en prêtant cet argent : les milliards financeront les

infrastructures (le chemin de fer Matadi-Ilebo, la route Lubumbashi-Kisangani, l'autoroute Lubumbashi-Kasumbalesa, ...) qui permettront d'acheminer les ressources naturelles (bois, cobalt, cuivre, coltan, or,...) qu'ils vont s'atteler à exploiter en guise de compensation. Les entreprises chinoises sont déjà à pied d'œuvre à cette fin. Le critère principal pour le montage du type d'opérations en cours entre la RDC et les groupes financiers chinois n'a pas été révélé par les 2 parties contractuelles à l'opinion publique nationale et internationale ; il s'agit du taux d'intérêt.

A quel pourcentage la RDC a accepté de rembourser pour convaincre les groupes chinois à signer les accords financiers ? s de la dette coûtent déjà 40 % du budget national. Pour des raisons de transparence, le gouvernement congolais et les groupes chinois devraient publier les termes de leurs accords et apporter les précisions sur les taux d'intérêts négociés.

Les contrats financiers ci-haut évoqués ont été signés avec ramdam malgré les propos du ministre des Mines selon lesquels de nouveaux contrats ne seraient pas conclus avant la fin des travaux de la Commission de revisitation. Pour comprendre ces contradictions et le vrai état d'esprit du gouvernement quant au dossier des ressources naturelles, l'analyse du déroulement des travaux de la Commission s'impose.

## **2. Composition de la Commission, l'indépendance des travaux en cause**

Le premier critère qui aurait permis à tout observateur même de mauvaise foi d'évaluer la crédibilité de la Commission était en sus de la compétence ; son indépendance vis à vis des donneurs d'ordre en prenant corrélativement appui sur l'argument de transparence d'ailleurs abondamment et paradoxalement utilisé par le gouvernement pour rassurer l'opinion.

Il est à rappeler que les plus importants contrats miniers en cause ont été signés sous l'autorité directe du président Kabila et de certains membres influents du gouvernement de la transition ; reconduits dans le gouvernement Gizenga. Ces derniers détiennent des intérêts personnels directs dans l'exploitation des ressources minières tels que les ont révélés entre autre des rapports de Groupe d'experts de l'ONU sur le pillage des ressources naturelles de la RDC et de la Commission Lutundula.

Par ailleurs, au lieu de confier la présidence des travaux de la Commission à une personnalité extérieure indépendante recrutée sur base de ses qualités techniques, celle-ci est plutôt dirigée par le Directeur de cabinet du ministre des Mines et est placée sous l'autorité directe de ce dernier.

Sa composition est aussi problématique car elle comprend de



représentants de la présidence, du premier ministre, du ministère des Mines, du ministère des finances, des fonctionnaires de l'Etat et des délégués d'autres ministères. Aucun parlementaire ni représentant des régions minières et de la Société civile ne fait partie de la Commission.

Lorsqu'on sait combien les membres de la Commission Lutundula, pourtant dotés du mandat parlementaire, avaient fait l'objet de nombreuses obstructions et puissantes entraves, voire de graves menaces dans leurs investigations, l'on peut légitimement s'interroger sur le pouvoir et l'influence qu'auraient des simples fonctionnaires dont le sort dépend de la seule volonté des autorités politiques de tutelle.

Au moment du lancement des travaux de la Commission le 11 juin 2007, le ministre des Mines avait affirmé comme gage de sérieux, de transparence et de

clarté des travaux de révisitation des contrats dénoncés que la Commission bénéficierait de l'expertise de l'Open Society Initiative for Southern Africa (OSISA), de la Compagnie Benjamin de Rothschild et du Carter Center. Cette déclaration laissait entendre implicitement que les entités en question avaient donné leur accord formel pour travailler avec la Commission. L'on sait aujourd'hui que l'utilisation de la collaboration supposée des organismes précités était un écran de fumée pour distraire l'opinion et couvrir les manœuvres qui se tramaient en secret par le gouvernement et le président Kabila pour maintenir le secteur des ressources naturelles sous une gestion prédatrice et clientéliste.

En effet, contrairement à la Compagnie de Rothschild, le Centre carter et OSISA qui sont des associations sans but lucratif ont bel et bien donné leur accord mais sous certaines conditions pour participer aux travaux d'évaluation des

contrats miniers mis en cause. Le ministère des Mines leur a confié un nombre déterminé de contrats miniers à propos desquels elles devraient soumettre une analyse juridique. Les informations publiés par Global souligne les difficultés rencontrées par ces deux organismes pour mener à bien leur étude, notamment le délai très limité leur accordé. D'ailleurs, OSISA a parallèlement financé un groupe d'experts juridiques coordonné par le Forum de la Société Civile congolaise qui a publié un Rapport accablant à la fin du mois d'août sur 12 contrats miniers parmi les plus controversés.

Quand au cabinet Rothschild auquel le gouvernement voulait confier l'analyse des aspects financiers des contrats miniers, l'annonce de sa participation aux travaux de la Commission avait provoqué une levée de bouclier des ONG congolaises et internationales.

essé à Global Witness en septembre 2007, la Compagnie de Rothschild affirme « n'avoir pour l'instant été chargée des aspects financiers de l'examen des contrats miniers ni par la République démocratique du Congo, ni par une quelconque entité publique ou société anonyme dépendant de la RDC ».

Il est à noter néanmoins que le Vice-ministre des Mines Kasongo agissant sur injonction de Katumba Mwanke et du général Kalume (deux personnalités lourdement mis en cause dans les crimes économiques par tous les rapports nationaux et internationaux) avait tout fait pour adjoindre le service de la Compagnie Rothschild à la Commission. Les dénonciations très précises d'une coalition d'ONG congolaises et internationales démontrant les liens d'affaires entre certaines multinationales incriminées et Rothschild ont fini par faire reculer le gouvernement.

C'est dans cet ordre d'idées que les pressions exercées par certains médias et associations nationales et internationales sur le verrouillage du processus de re-visitation ont aussi conduit le gouvernement à associer 5 organisations aux travaux de la Commission comme observateurs. Il s'agit de la conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco), de l'Association nationale des entreprises du portefeuille (ANEP), de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), du Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS) et enfin de l'ONG Avocats Verts (AV).

Désignés unilatéralement par le gouvernement un mois après le début des travaux, le rôle de ces observateurs a été réduit à de simples avis consultatifs lors des réunions des Sous-commissions. Ils peuvent émettre des commentaires, mais ils n'ont pas le droit d'assister aux séances plénières de la Commission au cours desquelles les rapports finaux sont adoptés. Par ailleurs, les observateurs ont

dû attendre longtemps avant que le ministère des Mines mette à leur disposition certains contrats miniers faisant l'objet d'examen.

Selon Global, les membres de Avocats verts, avocats de métier et les responsables du CAPAS n'ont pas jugés nécessaires de participer régulièrement à des séances où les vraies décisions n'étaient pas prises. *La Cenco a fini par claquer la porte de la Commission pour constituer sa propre Commission épiscopale chargée de la problématique des ressources naturelles. Le message de l'Assemblée plénière de la Cenco de juillet 2007 intitulé « A vin nouveau, outres neuves » particulièrement interpellant sur les pillages des ressources naturelles et le sort des contrats léonins résume sa position à ce sujet.*

Comme chacun peut le constater, la composition de la Commission ne laisse aucun doute sur sa dépendance et

l'intégrité même du processus de  
revisitation des contrats.

### **3. Déroulement et délai des travaux : manque de rigueur et d'objectivité**

Créée en avril 2007 pour un mandat de trois mois seulement, ce qui est très peu vu le nombre important de contrats à examiner et les investigations titanesques que cela requiert; les travaux de la Commission n'ont été effectivement lancés à Kinshasa qu'au mois de juin. Le Carter Center et l'OSISA ont tout de suite émis leurs réserves quant au délai de trois mois, insuffisant à leurs yeux pour précéder à l'examen sérieux de la soixantaine de contrats retenus au départ par le ministère des Mines.

Fixée au 10 septembre, puis au 25 septembre avant d'être ramenée à la fin octobre, l'échéance des travaux aurait été tenable si la Commission était constituée

des experts préposés à plein temps. Or comme expliqué plus haut, tous ses membres occupent des hautes fonctions à plein temps au sein des cabinets présidentiels, ministériels et au sein de l'administration.

C'est donc en dehors de leur emploi de temps normal que ces derniers planchent sur ce dossier aussi épineux et dont les résultats étaient présentés comme déterminants pour l'avenir du secteur minier en RDC. De l'aveu même du président de la Commission Alexis Mikandji (voir déclarations faites à Global Witness), les séances collectives qui se déroulaient souvent tard dans la soirée étaient marquées par le manque de concentration des membres, ce qui l'obligeait parfois à écourter les travaux.

Selon les témoignages des membres de la Commission, lorsque des questions pertinentes étaient posées aux représentants des entreprises incriminées



lors des auditions, les auteurs des questions se faisaient tirer les oreilles par leur hiérarchie. Du coup, certains ont omis purement et simplement de donner des avis sur les aspects sensibles et les plus controversés des contrats examinés par peur de représailles. Les délibérations sur les circonstances de la signature des contrats, les pistes judiciaires, les motivations des signataires congolais ( qui sont toujours au pouvoir), à savoir le président Kabila et ses proches sont escamotés.

L'absence de rigueur dans le déroulement des travaux comme on peut le remarquer témoigne de l'absence d'une réelle volonté politique de voir toutes les lumières être faites sur la nature de contrats léonins dénoncés. Car comment expliquer que parallèlement aux travaux de la Commission, certains contrats sous examen fassent l'objet des tractations spéculatives et concurrentielles (l'épisode Boss Mining/Camec, KMC et Forrest par

exemple) directement pilotées par le Président kabila qui tire toutes les ficelles des dossiers miniers. Les accords financiers chinois rentrent dans ce cadre et constituent avec le poids des dettes précédentes, des hypothèques qui vont peser durablement sur l'économie congolaise et le secteur des ressources naturelles en particulier. On ne peut que douter que les résultats des analyses de la Commission de revisitation des contrats miniers servent à quelque chose dans ce contexte.

Par Jean-Paul Mopo Kobanda (Juriste - Chercheur). Auteur de « Crimes économiques dans les Grands Lacs Africains » Date:2007-10-20 16:44:18 | Source:Jean-Paul Mopo Kobanda

## **PRESSE INTERNATIONALE**

**DETTE ODIEUSE ET HYPOTHÉTIQUE  
RÉVISION DES CONTRATS LÉONINS par  
J.-P. Mbelu**

## Le Potentiel

Pendant que l'attention de moult Congolais(es) est tournée vers la formation du premier gouvernement de la troisième République et vers la critique de sa taille, sous d'autres cieux, la question de « la deuxième révolution industrielle » au Congo est inscrite à l'ordre du jour des débats et colloques. Pauvres Congolais(es), quand la navigation à vue nous tient ! A l'Université de Liège, en Belgique, « un colloque consacré aux perspectives de partenariat entre la Belgique et le Congo dans le domaine minier (...) a rassemblé plus de 200 personnes, soit le double de l'assistance initialement prévue ».

(Le carnet de C. Braeckman : Le Congo vers une deuxième révolution industrielle, dans Congoforum du 16/01/07) Donc, pendant que chez nous, nous discutons sur la taille du gouvernement de Gizenga, de l'installation des assemblées provinciales et de l'élection des

gouverneurs et des sénateurs, ailleurs, en Belgique, la mise en pratique du Code minier imposé par la Banque mondiale à l'Assemblée nationale non élue de la transition ne soulève plus des vagues. Donc, sur base de ce code minier, selon Paul Fortin, « nommé à la tête de la Gécamines par la Banque Mondiale », « la première distribution (des carrés miniers) a été faite (...) » Et « ce que Paul Fortin s'abstient de dire publiquement, c'est qu'en réalité, les moins fiables des partenaires, sous couvert de « prospection » des gisements, ou d'études de faisabilité » sont déjà passés à l'exploitation proprement dite, avec des moyens de fortune (...) ». (Ibidem)

Pendant que nous ne traitons presque tous que d'un seul sujet d'actualité, le gouvernement Gizenga et les assemblées provinciales, les affaires les plus juteuses continuent leur petit bonhomme de chemin chez nous avec la bénédiction des institutions de Bretton-

Woods et sous « l'hégémonie bienveillante » de notre ex-métropole.

## **HYPOTHETIQUE REVISION DES CONTRATS LEONINS**

Cette façon d'agir n'est pas de nature à garantir la révision des contrats léonins demain. Pourquoi ? « Depuis la chute du mur de Berlin, l'effondrement des régimes communistes et la démoralisation du socialisme, l'arrogance, la morgue et l'insolence du nouvel Evangile (de la pensée unique) ont atteint un tel degré qu'on peut, sans exagérer, qualifier cette fureur idéologique de moderne dogmatisme. » (I. RAMONET, La pensée unique, dans Manière de voir n° 74, Bimensuel d' Avril-Mai 2004, p. 61) Et quels sont ses supports ? Ignacio Ramonet estime que ce sont les Institutions Financières Internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque de France, etc.

Qu'une Université comme celle de Liège organise un Colloque où ses IFI sont représentées, et qu'un grand média belge comme le Soir en fasse écho à travers « sa spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs », cela ajoute de l'eau au moulin d'Ignacio Ramonet quand il écrit : « Un peu partout, des facultés de sciences économiques, des journalistes, des essayistes, des hommes politiques, enfin, reprennent les principaux commandements de ces nouvelles tables de la loi et, par le relais des grands médias de masse, les répètent à satiété. » (Ibidem) Parmi les principes du Nouvel Evangile de la pensée unique, il y a celui qui prône la prépondérance de l'économique sur le politique. Depuis les années 1970, la prolifération des sociétés multinationales est venue confirmer ce principe.

Et « même les gouvernements impérialistes les plus puissants sont incapables de faire respecter leurs décisions par les sociétés multinationales, lorsque celles-là heurtent de front les

intérêts stratégiques de celles-ci.» (E. MENDEL, L'ère des multinationales, dans op.cit., p.50) Donc, ceux et celles d'entre nous qui croient facilement en la révision des contrats léonins peuvent déjà désenchanter. Ces contrats ne seront jamais revus avec des politiques coptés par les IFI. (La lutte devrait diversifier les lieux où elle doit être menée.)

Réfléchissons un peu. Quand les codes miner et forestier sont imposés par la Banque mondiale aux députés non élus de l'Assemblée nationale de la transition, l'actuel président de la République et certains membres influents de l'AMP étaient aux affaires. Ils ont avalisé cette imposition. Ils ont accepté que la Banque mondiale assure le salaire à celui qu'elle avait nommé à la tête de la Gécamines, Paul Fortin. Disons que la transition a permis aux IFI de violer, avec la complicité de nos frères et sœurs revenus aux affaires politiques, notre souveraineté au nom de l'argent, en nommant un dirigeant

(étranger) à la tête d'une entreprise congolaise à vocation publique.

Et comme ces IFI sont « les sources principales » de la pensée unique, c'est-à-dire de la « traduction en termes idéologiques à prétention universelle des intérêts d'un ensemble de forces économiques, celles, en particulier, du capital international » (représenté par les multinationales), en laissant la Banque mondiale orienter la gestion de la Gécamines (et la Miba), le Congo a été intégré dans l'économie mondialisée de la prédation.

Compter sur les alliés de ceux et celles qui ont participé (hier) de cette intégration dans la pensée unique du libre-échangeisme pour sortir le pays du pétrin est un non-sens. La distraction créée à l'Est avec les invasions à répétition de la milice de Nkunda sur le territoire national, l'insécurité entretenue sur toute l'étendue du pays, la mascarade électorale qui traîne



à parachever « le partage du gâteau », etc. sont autant des signes qui ne trompent pas.

Toutes ces distractions servent (aussi) à détourner les plus éveillés d'entre nous de l'une de leurs tâches les plus urgentes : « Penser l'avenir de notre pays sous les angles politique, économique, social, spirituel et culturel et dans leur influence réciproque en vue d'un réarmement mental et de l'imaginaire indispensable à une sage et prudente refondation de la troisième République. » Nous ne le dirons jamais assez ; jusqu'à preuve du contraire, le salut du Congo ne viendra pas d'un processus de son intégration dans l'économie mondialisée de la prédation avec les mêmes acteurs politiques, les mêmes réseaux d'affaires...

## **NOUS TOURNER VERS NAIROBI**

A partir du 21 janvier, un Forum Social Mondial s'ouvre à Nairobi. Il est encourageant d'apprendre qu'un Arnaud

Zacharie (CNCD Belgique), qu'un Victor Nzuzi (NAD RDC), qu'une Christine Vanden Daelen (CADTM Belgique), qu'un Eric Toussaint (CADTM Belgique) ou qu'un Luc Mukendi (CADTM Lubumbashi) vont participer à ce Forum et que l' « audit de la dette du Sud (présentation du manuel de l'audit) et procès contre la BM (banque mondiale) : le cas de la RDC » est un point inscrit à l'ordre du jour. Ces « spécialistes de la dette odieuse du Congo » constituent « une minorité engagée » avec laquelle d'autres minorités belges et congolaises éprises du bonheur partagé pour nos deux peuples devraient davantage travailler. Par leurs méthodes de travail et leur engagement dans les sociétés civiles belge et congolaise, ils paraissent beaucoup « plus vrais » que leurs compatriotes soucieux d'une « deuxième révolution industrielle » du Congo sans que les comptes sur « la première » aient été rendus à nos deux peuples. Ces « spécialistes de la dette odieuse » du Congo, par l'éthicité de leur engagement,

inspirent confiance. Ils auront initié « un interstice » capable de promouvoir, sur le temps, un bonheur partagé pour nos deux peuples.

En pensant à ces « spécialistes de la dette odieuse » du Congo qui seront présents au Forum de Nairobi et en relisant l'article de Colette Braeckman, il y a lieu de faire les constats suivants :

- ▶ nous avons d'une part, des compatriotes soucieux de marquer un arrêt pour examiner l'usage fait de « l'aide octroyée » au Congo depuis Mobutu jusqu'à nos jours (avec l'appui des IFI) et d'autre part, des affairistes profitant du pouvoir discrétionnaire de ces mêmes IFI sur nos gouvernants actuels pour faire fortune sur le dos des Congolais(es) ;
  
- ▶ nous avons, d'une part, des compatriotes récusant le rôle néfaste des IFI dans la gestion des économies du Sud et, d'autre part, des incondtionnels de ces IFI dont les

intérêts privés et partisans l'emportent sur toute considération patriotique, nationaliste et même humanisante.

A ce point nommé, Colette Braeckman a raison quand elle écrit : « Clairement, la relance du secteur minier congolais dépasse la question purement économique : elle est aussi sociale, donc politique. » (cfr Le Carnet cité). Elle n'ajoute malheureusement pas ceci : « Une relance du secteur minier congolais faite dans la précipitation, sans un examen sérieux des autres relances antérieures et de la nature du contrat (minier) la possibilisant ne peut mener à rien de bon pour les franges importantes des populations congolaises. » Elle peut cacher une ruse dans la reconduction des usages, des méthodes et des procédures ayant fait du Congo la vache laitière de tous les prédateurs du monde et « une malédiction pour un grand nombre de ses filles et fils », avec la complicité de ses autres filles et fils.

Tournons-nous vers Nairobi ; il se pourrait que la capitale du Kenya inaugure une autre ère favorable aux « ascètes du provisoire », « aux empêcheurs de penser en rond », aux « veilleurs-protecteurs » de la mémoire historique des peuples congolais et belge pour un autre devenir commun. Le Forum Social Mondial du Kenya, dans le prolongement de tous ceux qui l'ont précédé, constitue l'un de ces « interstices » d'où pourra naître une autre humanité...Il n'y a vraiment pas, à quelques exceptions près, grand-chose à attendre des politiques du Nord et du Sud, transmutés, par la magie des multinationales et des intérêts égoïstes et partisans, en « petites mains du capital », « en hommes et femmes de l'économie ».

infos article

URL: <http://www.cadtm.org>

## **Joseph Kabila, chef de bande de la mafia en République Démocratique du Congo?**

17 avril 2006 - Joseph Kabila serait-il le chef de bande de la mafia au Congo? Tout porte à le croire, à la lecture d'un document émanant de trois Ong européennes, à savoir, Niza, Fatal Transactions et Ipis, intitulé « L'Etat contre le peuple : la gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République Démocratique du Congo ». Il met en évidence la mafia politico-financière mise en place par le pouvoir Kabila. Ce document se termine par un rapport interne du Pprd (Voir copies au bas de la page) qui dévoile, non seulement, le lien entre les activités minières et le financement des activités politiques, mais aussi un vaste réseau de corruption, de trafic d'influence et de pillage des richesses de la République Démocratique du Congo. Ce rapport met

également à nu le fait que l'implantation du Pprd, au Katanga, a été assurée par le puissant homme d'affaire belge, George Arthur Forrest (appelé "vice-roi du Congo" dans certains milieux katangais), qui a bénéficié de largesses du pouvoir pour arracher des contrats léonins avec la Gécamines. Son empire s'étend de STL à Lwiswishi en passant par la mine de Kamoto. Autre financier occulte cité est la très controversée Somika, que d'aucuns accusent, par ailleurs, de polluer l'eau alimentant 70 % de la ville de Lubumbashi.

Tout avait commencé vers la fin de l'année dernière, lorsque les Ong Broederlyk Delen, Raid et 11.11.11, vu la souffrance qu'endure le peuple congolais depuis plusieurs décennies, et militant pour l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes, elle ont publié un mémorandum intitulé "Bonne gouvernance et transparence dans le secteur minier en RDC et adressé au Ciat, à la Banque mondiale et au Gouvernement

congolais. Dans ce mémorandum, ils avaient dénoncé les contrats miniers léonins et corrompus, en prenant pour exemple les contrats Kinross-Forrest et GEC avec la Gécamines Kolwezi et qui ont été conclus à la sauvette, en violation du code minier et d'une expertise commandée par la Banque Mondiale et des recommandations claires de la Commission parlementaire dirigée par le député Lutundula.

Ces Ong avaient également plaidé pour l'équité de la campagne électorale car, pouvait-on lire dans leur mémorandum, " vu l'importance des enjeux économiques des contrats et l'absence de réglementation du financement des partis politiques, l'opacité totale qui a entouré le processus de négociation et de ratification gouvernementale et qui entoure maintenant l'exécution de ces conventions fait planer un risque sur l'équité de la campagne électorale". Ces Ong étrangères avaient expressément demandé l'annulation des



contrats de Messieurs Forrest et Dan Gertler pour pillage de la Gécamines avec la complicité des dirigeants accusés d'avoir obtenu un financement occulte de leur campagne électorale, et démontré, non seulement la gangrène financière des régimes Kabila, mais aussi et surtout, la nécessité et l'urgence à en débattre, avant et pendant la campagne électorale.

Le document « L'Etat contre le peuple : la gouvernance, l'exploitation minière et la régime transitoire en République Démocratique du Congo » (lire <http://www.congolite.com/doc41.htm>) semble être une suite logique du mémorandum publié l'année dernière, devant l'obstination de Joseph Kabila à ne pas favoriser une campagne électorale équitable. Il vient d'ailleurs d'en démontrer les preuves en déclarant à Jeune Afrique n° 2361 que le rapport Lutundula et la loi sur le financement des partis politiques seront examinés après les élections, foulant aux

pieds toutes ces recommandation pertinentes. Dans cet interview, trois autres questions ont retenue notre attention particulière. Question de Jeune Afrique : Que faites-vous pour lutter contre la corruption qui gangrène les rouages de l'État? Réponse du président : Tout ce que je peux. Mais le processus, là encore, est long. Nous avons mis en place une commission paritaire d'éthique dédiée à ce combat, et la nouvelle Constitution, promulguée il y a deux mois, donne à notre justice toute l'autorité et l'indépendance nécessaires pour cela. Comme vous le savez, des procédures judiciaires sont en cours contre d'anciens responsables. Question de Jeune Afrique : Vous portez-vous garant de l'honnêteté de votre entourage politique et familial? Réponse du président : A cent pour cent. Question de Jeune Afrique : Vraiment? Réponse du président : Je vous mets à l'aise : si vous avez des informations à me fournir dans le sens contraire concernant telle ou telle personne, ne vous gênez surtout pas!

Un politologue européen (le nom ne vient plus) avait comparé la kleptomanie de Laurent-Désiré Kabila à celle de Joseph-Désiré Mobutu. Congolité croit que celle de Joseph Kabila est encore pire. Cela pour dix raisons.

10. Le rapport interne du Pprd (le parti dont Joseph Kabila est président) relève l'implication de la "hiérarchie" dans un vaste réseau de corruption, de trafic d'influence et de pillage des richesses de la République Démocratique du Congo.

09. Le rapport étale surtout la corruption par des entreprises minières : East China, Marc Rich RSA et Somika. Il souligne que " Monsieur George Arthur FORREST et son Groupe sortent du lot, pour nous avoir accompagné, pas à pas, dans la campagne d'implantation du parti". C'est à Forrest que Joseph Kabila a vendu anarchiquement une vaste concession de la Gécamines.

08. Le rapport cite nommément Augustin Katumba Mwanke et Kikaya bin Karubi, respectivement ambassadeur itinérant et secrétaire particulier, parmi les contributeurs au Pprd. Or, selon une source proche du gouvernement qui a requis l'anonymat, si vous proposer une affaire qui rapporte de l'argent sale, le chef de l'Etat vous confiera Katumba ou Kikaya, ses hommes de confiance. Et vous ne traiterez désormais qu'avec ceux-la (lui étant sensé ignoré). Donc, les contributions provenant de Katumba ou Karubi doivent être considéré comme des contributions personnelles de Kabila, avec de l'argent sale.

07. Les signataires des contrats léonins KFL et GEC, à savoir, Nzenga Kongolo et Kabamba Twite, sont également cités parmi les financiers du Pprd. Ce sont, sans nul doute, des contrats du Pprd.

06. Le rapport recommande les gens qui ont été nommés au nouveau conseil de

gestion de la GCM piloté par Sofreco, a savoir, Assumani Sekimonyo (le nouveau Président du Conseil d'administration) et Mukasa Kalembwe, son adjoint. La particularité ici est que l'équipe Banque Mondiale/Sofreco ne peut plus ré-négocier les contrats, y compris KFL et GEC. La nomination de Assumani, aussi bien que celle de Mukasa, ainsi que la restructuration de la GCM ont été négociées par la COPIREP, dirigée par un certain Ilunga, un véritable homme de Kabila.

05. M. Tuma Waku qui est aujourd'hui Pdg de Copper Project Sprl, une joint-venture entre Gécamines et GEC Ltd (Dan Gertler International/Beny Steinmetz Global

Resources). Cet homme de Kabila n'est autre que le ministre des mines qui a arrangé l'installation de Dan Gertler dans le business du diamant (EMAXOM/MIBA) avant qu'il ne se retrouve dans le business du cuivre/Cobalt.

04. Jean Louis Nkulu, un homme de Forrest et de Kabila qui a remplacé Tuma Waku au ministère des mines, a eu pour mission de matérialiser le contrat KFL en annulant le projet ISCOR. Il est aujourd'hui le représentant à Kinshasa de la Société Forrest STL/GTL.

03. Le mémorandum intitulé « Bonne gouvernance et transparence dans le secteur minier en RDC » ayant dévoilé le financement occulte du Pprd, le chef de l'Etat, qui est président d'un parti politique, décide de se présenter comme candidat indépendant à sa propre succession, pour échapper à la critique. Mais en réalité, c'est le Pprd qui fait sa campagne. Il préfère s'appeler candidat du peuple. De quel peuple? Celui contre qui il travail? Son entourage mafieux? Ou bien ces parrains de l'Union occidentale?

02. Lorsqu'en 2000 des Experts de l'Onu publie un rapport dans lequel des dignitaires du régime sont impliqués dans le

pillage des richesses du Congo, Joseph Kabila qui venait de prendre le pouvoir, après l'assassinat de son père, se précipite pour nettoyer la cour en limogeant toutes ces personnalités aux mains sales. Aujourd'hui, il est accusé de s'être débarrassé de ceux qui volaient pour le compte de son père, en les remplaçant par ceux qui volent pour son propre compte et son enrichissement sans cause. Cet homme n'est pas aussi naïf qu'il en donne l'air.

01. Joseph Kabila est un champion des crimes parfaits. Personne ne peut prouver qu'il avait fait assassiner son père; il n'était pas à Kinshasa au moment des faits, il se trouvait à Lubumbashi. Tout comme personne ne peut prouver que c'est lui qui a fait assassiner sa tante paternelle, Espérance Kabila, le 15 juin 2005. Or, celle-ci est connue pour n'avoir jamais eu sa langue en poche. Plus d'une fois elle avait déclaré : "Ko ndjo kenye kuwisha kaka" (c'est lui qui a fait tuer mon frère).

Tout le monde connaît le sort qui lui a été réservé. Très proprement, elle a été liquidée. Très proprement, Joseph Kabila liquide tous ceux qui se mette sur son chemin.

Emmanuel Katshunga



**Rapports finales des audits financiers chargée par COPIREP, RD Congo, 26 mai 2006.**

Ernst & Young (France), la société internationale d'audit, a été chargée par la Banque Mondiale et le Comité de pilotage de la réforme des entreprises publiques (COPIREP) du gouvernement de la RDC d'effectuer l'audit d'un certain nombre de contrats conclus entre la Gécamines et des parties étrangères (Contrat de consultant n° 24/COPIREP/SE/11/2004). Les auditeurs ont réalisé ce travail au cours de deux missions en RDC ; la première a eu lieu du 30 mars au 22 mai 2005 et une mission complémentaire a été effectuée du 15 au 21 août 2005. Les rapports examinent les contrats passés entre la Gécamines et les parties étrangères. Les audits ont été achevés le 26 mai 2006.

**Au Katanga, en RDC, le gouverneur de Lubumbashi, Monsieur Moïse Katumbi contre la révision unilatérale des contrats miniers(14 Mars 2008 à 13:02:46)**

Le gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi, l'a annoncé jeudi dès son retour à Lubumbashi, en provenance de Kinshasa. Pour lui, il y a risque que certaines entreprises ferment leurs portes avant même de commencer l'exploitation proprement dite, rapporte radiookapi.net

Moïse Katumbi estime que plusieurs milliers des Congolais risquent également d'aller au chômage. Il ajoute que parmi les entreprises qui ont signé des contrats avec le gouvernement, il y en a qui produisent déjà (elles sont moins nombreuses) mais la plupart sont encore dans la phase préparatoire d'exploration. Il cite comme exemple, la société Tenke Fungurume Mining (TFM) basée à Fungurume. Celle-ci est parmi les entreprises qui n'exploitent

pas encore, mais elle a déjà construit des écoles.

**Les Rebelles Congolais tirent profit de la demande d'étain ...**

Les Rebelles Congolais tirent profit de la demande d'étain : Hitachi, Microsoft, Pioneer et Samsung examinent leur chaîne d'approvisionnement.



*Quelques-unes de meilleures compagnies consommatrices de l'électronique du monde examinent leur chaîne d'approvisionnement après avoir découvert que de l'étain provenant d'une mine*

*contrôlée par les soldats rebelles dans la République Démocratique de Congo atteint les marchés internationaux.*

La mine de Bisie, située à un jour de marche dans le district de Walikale au Nord Kivu, est la plus grande mine du minerai d'étain du Congo. Elle est contrôlée-en infraction aux règlements miniers du pays - par la 85ème brigade rebelle de l'armée congolaise commandée par le Colonel Samy Matumo.

Une enquête par le Financial Times a trouvé que le minerai d'étain provenant de la mine arrive à des fondeurs et des fabricants de la soudure en Asie par un réseau d'intermédiaires locaux et négociants internationaux. Les marques d'électroménagers tel que Hitachi, Microsoft, Pioneer et Samsung enquêtent s'ils auraient pu être approvisionnés en étain de soudure à partir de ces compagnies.

Le Ministère des mines du Congo a suspendu le mois dernier toutes les activités dans le district de Walikale pour «restaurer l'ordre» conduisant ainsi à une hausse du prix mondial de l'étain. Les Prix pour les minerais d'étain, ou de la cassitérite - utilisé pour faire la soudure d'étain utilisé dans la fabrication de composants électroniques - a atteint un haut niveau au Marché d'Echange de Métal de Londres de plus de 18.000 \$ par tonne métrique.

La guerre au Congo entre 1998 et 2003 a été perpétuée par le combat entre factions armées congolaises et les armées provenant des pays voisins pour le contrôle de richesses minières. Dans une répétition sinistre et familière de ce modèle, la 85ème brigade s'est consolidée à travers la vente et le contrôle du commerce de la cassitérite à Bisie.

Un rapport récent commissionné par le Département du Gouvernement

Britannique pour le Développement International a estimé que Bisie produit 10.600 tonnes des exportations totales du Congo de 16,870 tonnes. Etant alors une fraction de la production totale du monde de 260,000 tonnes, les revenus générés sont considérables.

Pendant une visite récente à Bisie, le FT a appris que les soldats de la 85ème brigade confisquent la cassitérite creusée par les mineurs artisanaux, quelques-uns n'étant que des jeunes de 12 ans. La brigade vend alors la cassitérite à d'autres négociants. Cela produit aussi le revenu à des barrages des routes illégaux le long d'itinéraires du transport de ces minerais.

Les experts qui enquêtent sur les détournements de ressources naturelles au Congo pour les Nations Unies en février ont affirmé que des individus et des entités qui achètent la production minérale de la partie de l'Est de la RDCongo avec une forte présence rebelle violent le régime des

sanctions quand ils n'exercent pas la diligence nécessaire.

Enrico Carisch, un ancien membre du groupe d'experts, a fait remarqué que le « commerce incontrôlé et le manque de diligence nécessaire dans les chaînes du commerce de la cassitérite est directement lié à la militarisation disproportionnée du Nord Kivu », où les soldats rebelles ont menacé l'année dernière de renverser les efforts internationaux de restaurer la paix.

La Cassitérite de Bisie est achetée par des intermédiaires ayant des liens avec des exportateurs et négociants internationaux qui vendent le minerai aux fondeurs qui achètent sur le libre marché. Au niveau des fondeurs, l'étain du Nord Kivu est mélangé avec un autre étain, raffiné et vendu soit directement aux fabricants de soudure, ou à travers les échanges internationaux du métal.

Finalement, la soudure d'étain est vendue aux fabricants pour usage dans la production de gadgets électroniques. Alexis Makabuza Ruzenga, un acheteur et exportateur du minerai d'étain de Bisie et actionnaire fondateur de la coopérative Comimpa qui travaille à la mine, a dit au FT qu'il vend le minerai d'étain directement à la Malaysia Smelting Corporation Berhad, basée en Malaisie. Dans un e-mail au FT, la compagnie a nié qu'il avait entretenu des relations commerciales avec lui.

Cependant, elle a confirmé qu'elle tirait approximativement 12 pour cent de son minerai d'étain du Congo. D'autres fondeurs aussi en Asie achètent la cassitérite du Nord Kivu. Ils vendent alors de l'étain raffiné aux fabricants de soudure, comprenant Nihon Superior basé au Japon qui a confirmé qu'il fournit les compagnies qui comprennent entre autres Hitachi, Kenwood, Panasonic, Pioneer et Sony.



En réponse aux questions de FT concernant sa chaîne d'approvisionnement, Microsoft a affirmé que « nous n'avons pas de visibilité dans les activités de fournisseurs du produit qui participent au commencement de la chaîne de la provision du matériel. »

Samsung a dit qu'il avait maintenant demandé que les fournisseurs de ses composants enquêtent sur leurs fournisseurs d'étain et énoncé qu'il travaille étroitement avec le Groupe de Travail Extractif du Code de Conduite de l'Industrie de l'Électronique pour trouver la meilleure solution aux problèmes d'approvisionnement à partir des pays tel que le Congo. Hitachi a affirmé qu'il « examinera les niveaux de conformité parmi ses fournisseurs fondamentaux avec ces directives et assure que les règles de la pratique des affaires sont suivies par toutes les compagnies qui opèrent dans la chaîne d'approvisionnement. » Pioneer a affirmé qu'il « prend toute infraction présumée du

code de conduite sérieusement et ira plus loin dans les enquêtes».

Par Nicolas Garrett et Harrison Mitchell  
Financial Times (Texte original en anglais  
traduit par Maguy M. ) Source  
:[http://www.ft.com/cms/s/0/1f3dfd4e- ...](http://www.ft.com/cms/s/0/1f3dfd4e-...)

**Faible performance du secteur minier en  
RDC  
(La Tribune 14/03/2008)**

**Le ministre congolais de l'Economie nationale et du Commerce, André Philippe Futa, a stigmatisé jeudi la faible performance du secteur minier congolais qui contribue très peu au développement économique de la République démocratique du Congo à**

## **cause de l'anarchies que connaît ce secteur.**

M. André Philippe Futa qui intervenait à la tribune des 5èmes journées minières sur le thème : "La place du secteur minier congolais dans l'économie nationale et internationale, d'ici à 2011" a dénoncé la fraude de grandes quantités de minerais et substances précieuses qui sont exploitées de manière informelle avant d'être exportées illicitement à partir de l'Est du pays.

Philippe Futa a déploré le fait que presque toute la production déclarée est exportée à l'état brut ou semi-brut. La RDC n'en tire donc aucun bénéfice puisque leur transformation se déroule ailleurs.

Le ministre de l'Economie et du Commerce a relevé qu'en 2002, dans un contexte de croissance économique négative, le secteur minier avait contribué à hauteur de 30,33% au Produit intérieur brut

(PIB), alors qu'en 2007, la contribution du secteur minier est descendue à 6% car très affectée par la lenteur des réformes structurelles et la fraude.

Selon lui, le secteur minier congolais n'a donc pas tiré profit des opportunités offertes par le marché international, notamment la hausse de la demande et la flambée des cours.

Pour inverser la tendance, le gouvernement devra notamment créer des structures de transformation des produits miniers pour permettre à la RDC d'en tirer le maximum de profits en terme de valeur ajoutée, créer ou aider à créer une taillerie de diamant à Kinshasa ou Mbuji- Mayi (Kasaï Oriental), renforcer les outils de contrôle et de répression de la fraude et poursuivre l'installation du Cadastre minier (CAMI-service public) en province. La contribution du secteur minier au PIB pourrait se situer, a affirmé le ministre Futa autour de 40 et 50%.

Le secteur minier constituait le poumon de l'économie congolaise, a relevé le ministre Futa, avant de faire savoir que près de 701% des recettes d'exploitation de la RDC pendant plus de 20 ans venaient de la production de la Générales des carrières et des mines (GECAMINES- service public).(pana)

© Copyright La Tribune

**Dans les entrailles de l'empire Forrest(La Libre 15/03/2008)**

Le groupe belge a, depuis 1995, fortement accru ses positions dans les mines. Deux de ses concessions ont été données aux Chinois. Zoom sur un groupe discuté. Dans un sourd bruit de moteur, l'ascenseur descend, descend toujours. Les mineurs bavardent à mi-voix. La cage descend encore et s'arrête à moins 260m.

On s'engage dans une galerie, haute de près de 3m, de la mine de cuivre

souterraine de Kinsenda, au Katanga, encombrée de tuyaux : voilà près de deux ans que la mine, aujourd'hui propriété de la Minière de Musoshi et Kinsenda (MMK) - dont 5pc appartiennent au groupe de l'industriel belge George Forrest(1), 20pc à la société publique congolaise Sodimico et 75pc à CopperResources Cy, cotée en bourse de Londres (dont Forrest possédait 38,5pc avant un échange d'actions avec la sud-africaine Metorex) - est en cours de dénoyage.

Abandonnée durant six ans par la Sodimico, elle a été envahie par les eaux jusqu'au niveau moins 124m : l'eau d'une nappe aquifère pénètre en effet au rythme de 2 000 m<sup>3</sup>/heure dans les galeries; sans pompage régulier, la mine est noyée.

### **Le plus gros employeur privé**

Au-dessus de moins 209m, l'eau est rendue acide par la présence de soufre, qui forme avec le sulfure de cuivre de

magnifiques taches turquoises scintillantes sur les parois des galeries. Cette eau acide a rongé tous les montants de fer de la mine, qu'il a fallu remplacer. "Quand on a commencé le dénoyage, en 2006", raconte un ingénieur congolais, "en 48 heures les corps de pompe étaient bouffés, tellement l'eau était acide : le ph atteignait 2,3. Il a fallu ajouter du lait de chaux" pour compenser l'acidité, jusqu'au niveau moins 260, où le ph n'était plus que de 6,5 ou 6,7. "Aujourd'hui, les pompes sont tout de même usées en trois mois", précise l'ingénieur.

Nous voici à moins 293m, au niveau de l'eau qui, à partir d'ici, forme une glauque rivière souterraine dans une ancienne galerie. Un bloc de granit est tombé il y a quelques jours. Des mineurs dégagent l'éboulement à la main, dans un chaos de roches, ferrailles et boue. D'autres, plus haut, travaillent dans une quasi obscurité à démonter des tuyaux de pompage désormais inutiles dans un boyau

à la pente abrupte. Un travail pénible ? "L'important est d'être payé régulièrement" , répond un mineur. "Si vous avez même un salaire de 500 dollars/mois mais irrégulier, ça ne vaut rien !"

Si le groupe belge ne possède que quelque pc de la mine, ni les mineurs ni les habitants des alentours ne veulent le savoir. Ici, c'est "à Forrest" : on ignore les montages financiers et l'on nomme ce que l'on voit et connaît.

Les Forrest, installés au Katanga depuis 1922, sont l'objet de polémiques au Congo comme en Belgique. Premier employeur privé du pays (9 500 emplois directs), ils sont incontournables dans la province minière, où George Forrest est consul honoraire de France; cela suscite rancoeur et jalousie.

Au Katanga, leurs détracteurs font valoir que "Forrest paie moins bien que les autres sociétés minières étrangères, à



l'exception des chinoises et indiennes", aux salaires indignes. A Kinshasa, on accuse l'entreprise du Belge de "piller" le Congo parce qu'il revend avec un bénéfice considérable des mines, carrières et installations industrielles achetées "pour trois fois rien" à la société publique quasiment en faillite Gécamines. Et de citer la récente décision de Kinshasa de "donner" deux concessions de Forrest, Dikuluwe et Mashamba-ouest, à des investisseurs chinois, contre une compensation de deux concessions équivalentes de la Gécamines ou 825 millions de dollars : "Combien Forrest avait-il lui-même payé ces concessions ?"

Les partisans de Forrest soulignent qu'"il est resté au Congo quand plus personne n'investissait dans ce pays; dans le monde des affaires, un risque important autorise de gros bénéfices". Qu'il fut le premier, en 1995, à proposer aux autorités congolaises des partenariats public/privé. Que là où une activité minière repart, "la vie

reprend, l'eau potable et l'électricité, qui avaient disparu pour les villageois, reviennent".

### **Ciment et cobalt d'abord**

Le groupe est une entreprise familiale, incapable de faire tourner toutes ses acquisitions seul; il doit donc s'associer à des partenaires étrangers aux reins plus solides. Ce faisant, cependant, sa part du capital initial diminue régulièrement, Forrest refusant d'aller lui-même en bourse, faute de bien en connaître les mécanismes. Sa part de Kamoto Copper Cy (KCC) est ainsi passée de 24 pc à 9 pc - "mais la valeur des parts de la Gécamines s'accroît à chaque augmentation de capital puisque les siennes, 20 pc, sont fixes", souligne George Forrest.

Avec les années, celui-ci ne risque-t-il pas de se faire éjecter des nouveaux groupes miniers qu'il a contribué à créer ? "Il vaut mieux avoir 9 pc de 400 que 24 pc de 100", répond l'industriel dans un sourire.

"Et puis on ne va pas diluer sans fin le capital; à un moment, cela va s'arrêter parce qu'on générera assez de capitaux nous-mêmes."

Par ailleurs, si les positions du groupe belge sont faibles dans le cuivre, il n'en va pas de même pour le ciment et le cobalt. Il possède en effet plus de la moitié des parts dans deux - sur une demi-douzaine - entreprises de fabrication de ciment du Congo, la Cilu et Interlacs, et 49 pc de Cimenkat. Or le ciment est un produit essentiel dans un pays en reconstruction.

S'agissant du cobalt, Forrest contrôle avec sa carrière de Luiswishi et l'exploitation d'une partie du terril de Lubumbashi, près du quart de la production mondiale ! Luiswishi appartient à CMSK, dont 60pc est à Forrest, 40pc à la Gécamines; le minerai y contient en moyenne 7 à 8 pc de cobalt, contre 2 à 3 pc ailleurs dans le monde, et les réserves y sont estimées à plus de 80 000 T. Le terril

est exploité par GTL, dont 25pc appartiennent à Forrest, 20 à la Gécamines et 55 à l'américano-finlandais OMG.

(1) A l'invitation duquel nous avons pu visiter cette mine ainsi que des carrières et usines lors d'un voyage de presse en février.

## REPORTAGE MARIE-FRANCE CROS ENVOYÉE SPÉCIALE AU KATANGA

Mis en ligne le 15/03/2008

© Copyright La Libre

**Etats généraux des mines : quel crédit  
accorder à la démarche du  
gouvernement (Le Révéléateur  
14/03/2008)**

Le gouvernement parviendra-t-il à prendre le taureau par les cornes dans le casse-tête des mines, un enchevêtrement d'intérêts personnels que les hommes

d'affaires politiques congolais ne veulent pas voir évoluer dans la transparence. Aujourd'hui, le gouvernement tente d'ouvrir la boîte de pandore. Le seul hic du problème c'est la sincérité de la démarche.

Depuis le début de la législature, ce ne sont pas les premiers états généraux qui sont tenus et déjà, en parlant de ceux de la Ville de Kinshasa, par exemple, les retombées ne sont pas convaincantes. Qu'à cela ne tienne et au regard de l'orientation du ministre des Mines, Martin Kabwelulu, qui cadre les assises avec l'intention d'évaluer l'application du code minier, six ans après sa mise en oeuvre, ces assises sont organisées "en vue de proposer des mesures correctives" avec le concours de tous les acteurs du secteur.

Serait-ce l'occasion d'amener à la lumière du jour les ténébreux "contrats léonins" dont la révision patine ? Martin Kabwelulu a rappelé mardi 12 mars, à l'ouverture des travaux, que l'objectif

poursuivi par la révision des contrats miniers lancée en 2007 était de permettre à l'Etat - lésé dans de nombreux cas – de retrouver “l'équilibre des avantages” entre l'Etat et les partenaires privés, dont certains ont été amenés avec des complicités internes à ne pas respecter le code minier.

Aujourd'hui, ainsi que nous l'écrivions dans notre édition 352 du 26 février, le dossier Mines devient le noeud gordien que le gouvernement n'arrive plus à dénouer. Selon certains ONG, il n'y aurait même plus d'illusion à faire. Le gouvernement n'a plus de réponse à donner à la population sur la révision des contrats miniers. “Et la lettre de Kabwelulu serait juste un geste pour désamorcer l'atmosphère d'inquiétude qui a vu le jour dans l'opinion.

Les observateurs craignent qu'il n'y ait pas grand-chose à attendre de ce côté. Puisqu'il est clair que, dans sa position de faiblesse actuelle, le gouvernement

ménage ses clients et craint d’effrayer de potentiels investisseurs”.

### **Le territoire soumis en coupe réglée**

Près de soixante contrats miniers léonins à “revisiter” n’ont jamais livré à ce jour leur secret. Le gouvernement se trouverait devant un fait accompli : ménager des sociétés qui ont “investi” de “bonne foi”.

D’après les rapports des ONG, aucun des soixante contrats examinés ne fait partie de la catégorie “A”. Tous les 60 contrats sont de la catégorie “C”. “Et ça, c’est très grave”, s’est désolé un membre de l’Opposition. Kabwelulu a abondé dans le même sens. Sur 60 premiers contrats miniers examinés par une commission nationale depuis juin 2007, “cinq seulement sont en production”, “six en étude de faisabilité” et les titres couvrant les 49 autres contrats devront faire l’objet d’un “examen approfondi”, pouvant aboutir à une renégociation ou une résiliation.

Les ONG locales aussi donnent de la voix. Pour l'OSISA, un collectif d'organisations de la Société civile oeuvrant dans le secteur des mines qui prend part aux travaux, l'Etat devra reconsidérer les exonérations émises à foison en faveur des entreprises minières .

“Ce que nous pouvons proposer, même si nous ne connaissons pas le contenu du rapport de la re-visitation des contrats, (c'est) de tenir compte de cette ribambelle d'exemptions qui est accordée aux entreprises minières à différentes phases d'exploration, exploitation minière et même (lors de la) commercialisation pour que la population congolaise et le territoire où sont extraites les ressources naturelles puissent tirer profit”, a indiqué Hubert Tshiswaka, représentant de OSSISSA. En outre, un total de 4.542 titres miniers et de carrières, représentent 33 % de la superficie du pays, ont été octroyés “sans contrepartie” pour les populations des



régions surexploitées “restées toujours pauvres”. Le ministre a rappelé que l’application du code minier devait notamment s’accompagner de la mise sur pied d’une commission de validation des droits miniers, qui “n’a pas fonctionné dans les normes et n’a pu jusqu’à sa dissolution élaborer aucun rapport”. Allusion faite sur “la délimitation des aires protégées” aujourd’hui en train d’être envahi impunément (au moment où la RDC s’attend à la rémunération de ses réserves de carbone), des zones d’exploitation artisanale, “vitales pour les populations locales”, et la “délimitation des gisements à soumettre à appel d’offre”.

Un autre cas avéré de tricherie se fait avec la session à des sociétés chinoises (la Sinohydro Corporation et la China Railway Engineering Corporation dans le cadre du contrat de prêt de USD 5 milliards accordé par la banque chinoise Exim), en pleine période de révisitation des contrats miniers, des “droits relatifs à deux

concessions minières qui appartenait auparavant à la Katanga Mining Company”, ce qui fait dire à l’opinion que, profitant du cafouillage dans le secteur, certaines entreprises “congolaises” ont fait des bénéfices alléchants en leur vendant leurs concessions acquises avec des miettes.

### **Qu’attendre concrètement ?**

Le plus gros du travail se fait en ateliers au Centre Catholique Nganda. Selon les organisateurs, ces assises tentent de répondre aux préoccupations soulevées par les pouvoirs publics, les opérateurs miniers et de carrières et les populations en rapport avec l’argumentaire développé pour justifier la réforme de la loi minière.

La RDC demeure potentiellement riche, surtout du point de vue ressources naturelles (34% des réserves mondiales de cobalt, 10% des réserves de cuivre) mais 90% des exportations minières sont jugées illégales et n’ont aucun impact dans le

développement du pays, notamment à cause de prise illégale d'intérêt de certains nationaux pour leur compte personnel.

On se souvient que le Sénat, lors du débat sur la loi budgétaire 2008, a su rapporter USD 13 millions sur ces recettes provenant du secteur des mines, alors qu'aucun poste dudit budget ne mentionnait des recettes dans ce sens. Une entreprise, la minière KOL, avait même affirmé contribuer mensuellement à hauteur de USD 1 millions au trésor public.

Le gouvernement attend de ce forum des "recommandations et suggestions" concrètes : quelle devra être "la part de l'Etat dans le capital social des sociétés minières", quelles devront être les frontières des "compétences entre le ministre du gouvernement central et les ministres provinciaux des Mines", que devront désormais attendre les populations locales, qu'en sera-t-il du "gel des concessions", de la "sécurité juridique" des

opérateurs et de la “commercialisation des minerais”., les participants vont évaluer le code minier qui favorise le pillage des ressources minières de la RDC.

Le Révélateur

© Copyright Le Révélateur

### **Le vrai enjeu des «5èmes journées minières»: la re-visitation du code minier ! (Le Potentiel 15/03/2008)**

Les travaux des «Etats généraux des mines» sont entrés à leur phase cruciale. trois ateliers se penchent sur des questions spécifiques. Si les délégués de l'administration centrale et les opérateurs évoluant à Kinshasa militent en faveur de l'harmonisation de certaines dispositions, les délégués des provinces défendent bec et ongles la révision du Code minier.

Placés sous le thème central «Code minier et l'amélioration du bien-être

économique, social et culturel de la communauté nationale en général et des populations locales affectés par les projets miniers en particulier : Evaluation et perspectives d'avenir», les interventions aux ateliers 1,2 et 3 ont épinglé les faiblesses et avantages du nouveau Code minier élaboré en 2002.

Bien évidemment, deux camps s'affrontent lors des débats houleux et enrichissants. D'un côté les tenants d'une révision immédiate du Code minier et de l'autre les partisans de sa mise en application effective. Une autre question soulevée par le ministre Mumba Gama du Katanga porte sur l'effet que produisant ces Etats généraux auprès des opérateurs du secteur. A tort, a soutenu le ministre provincial, de Kinshasa on semble pointer un doigt accusateur en direction des investisseurs privés, alors qu'ils ont répondu à l'appel de la RDC, conformément aux textes existants.

Il serait en effet, mal indiqué d'aligner ces 5èmes journées sur la même philosophie que le processus de re-visitation décidée en son temps par le gouvernement.

#### LES DIFFICULTES SUR LE TERRAIN

Au nombre des problèmes rencontrés sur le terrain lors de la mise en œuvre des dispositions du Code minier, les exploitants relèvent le renouvellement des titres. L'échéance de cinq années étant jugée insuffisante par les détenteurs de permis de recherche pour qui, ils ne travaillent en réalité que pendant deux années et six mois pour des raisons climatiques.

Sur le terrain, on note que les gisements destinés à l'exploitation artisanal ne sont pas prévus. Et pourtant, le Code prévoit ce type d'exploitation, en faveur des populations riveraines. Plus grave, les administrations centrales ont attribué des titres sans tenir compte des aires d'habitation tout comme les espaces

protégés gérés par l'ICCN. L'harmonisation opérée avec l'institution chargée de la protection des aires protégés n'enlève en rien l'existence de cette difficulté.

Aussi, les cadastres minier, forestier et foncier n'émettent-ils pas toujours sur une même longueur d'onde. Si les détenteurs des titres miniers se prévalent souvent de la prépondérance de leurs titres sur les autres, autant les titres fonciers considèrent que l'occupation du sol est subordonnée comme servitude à l'accès à l'exploitation du sous-sol. Les conséquences sont néfastes notamment des déplacements des populations, des fermes contraintes à la fermeture, ... Le directeur général de Cadastre minier a apporté des réponses allant dans le sens de créer une commission d'harmonisation «afin de parfaire l'exécution des réformes». Le ministre provincial des mines du Katanga Mumba Gama s'est même étonné qu'ils ne sont plus facile de lotir à Lubumbashi ou de créer un nouveau cimetière d'autant que

des titres sont attribués même sur les  
espaces habités.

## **LA REDEVANCE MINIERE ACTIVEE UNIQUEMENT AU KATANGA**

De révélations du directeur général adjoint de la Dgrad, il ressort que les droits dus à l'Etat sur la redevance minière ne sont payés qu'au Katanga. Jusque-là, dans toutes les autres provinces, cette redevance n'est pas encore activée. **Le manque à gagner paraît ainsi évident pour le Trésor public. Les assignations de l'année 2007 étaient de l'ordre de 10.420.000.000 francs congolais soit 21 millions de dollars américains.**

Quant aux droits superficiels jadis encadrés par le Cami et dont le produit était destiné à son fonctionnement, la Dgrad déplore la faiblesse du taux de recouvrement. Ces insuffisances sont imputables à la faible capacité principalement de la Miba à verser les 23



millions de dollars qu'elle doit occasionnant par la même occasion un manque à gagner de 70% de cette recette minière.

### **DES PISTES DE SORTIES**

La création d'une structure d'harmonisation entre les cadastres minier, foncier et forestier permettra d'éviter des enchevêtrements, sources de multiples conflits entre détenteurs de titres, a-t-on suggéré lors du débat. D'où, l'implication effective des autorités politiques provinciales dans le processus de suivi des exploitants sur le terrain milite en faveur de la révision du Code minier.

Au-delà, une tendance voudrait que les exploitants artisanaux relèvent exclusivement des provinces. Ainsi apparaît l'urgence de la création des concessions destinées principalement à ce type d'exploitation. Par ailleurs, la perception de la redevance minière qui était de la compétence de l'administration centrale,

suyant le code en vigueur, doit être transférée aux provinces.

La fédération de l'or et du diamant, Fecodi, soutient, quant à elle, que les comptoirs devraient s'installer à Kinshasa afin de faciliter la canalisation des devises par le gouvernement. Les exploitants artisanaux devant opérer à travers les négociants.

Pour les uns, ces pistes ne nécessitent pas la révision du Code minier en vigueur, mais la mise en œuvre des mesures d'application susceptibles de rendre effectif les dispositions pertinentes y contenues. Pour les autres cependant, principalement les ministres provinciaux et les autres délégués venus des provinces, la révision du Code minier est non seulement une nécessité mais une obligation au regard du nouveau contexte juridique et institutionnel. C'est l'enjeu principal des travaux des «5èmes journées minières».

BIENVENU-MARIE BAKUMANYA

Par Le Potentiel

© Copyright Le Potentiel

**Bunia : exploitation du pétrole, la société civile dénonce** Province Orientale  
| 11 Juillet 2007 à 16:57:06 ( Hits : 4)

La divergence de vue se situe au niveau de l'exploitation du pétrole. Le ministre des hydrocarbures a annoncé l'existence d'un contrat d'exploration. Cet accord a été signé depuis deux ans entre Tullow Oil, une entreprise irlandaise et le gouvernement congolais. Contrat rejeté par la société civile, rapporte radiokapi.net

Le ministre des hydrocarbures, Lambert Mende a effectué, en compagnie d'un haut délégué de cette entreprise irlandaise, le déplacement de Bunia. Selon lui, c'est depuis 2 ans que cette compagnie détient du gouvernement congolais le marché d'exploration de 2 blocs pétroliers sur les 5 aux larges des cotes congolaises du lac Albert : « *Tullow DRC Limited qui*

*travail avec COHYDRO qui est notre entreprise nationale, qui a gagné le marché, il y a de cela 2 ans pendant le gouvernement de transition. Nous essayons d'appliquer les engagements du gouvernement. Nous entamerons une phase d'exploration maintenant avant que la phase d'exploitation ne commence comme tel », a-il expliqué.*

*Ce contrat est rejeté par la société civile de l'Ituri. Pour elle, ce contrat doit être revisité, comme tant d'autres en cours de re-visitation à Kinshasa. Son président, Jean Bosco Lalo dénonce : « dans le code pétrolier, il est prévu que la population soit consulté au préalable. On ne peut pas comprendre, on ne peut pas accepter qu'un contrat déjà visiblement léonin dès le début soit mis en exécution pendant qu'il y a d'autres contrats signés antérieurement qu'on est en train de revisiter. Il est temps qu'on puisse le revoir avant sa mise en exécution », a-il répondu.*

Pour le moment, le ministre Lambert Mende, le gouvernement de la province orientale et un délégué de Tullow Oil sont en visite à Tchomia sur le lac Albert.

Loimba Baise Nele

## **QUE CHERCHE LA CHINE DANS LE PRE-CARRE DE LA FRANCOPHONIE EN AFRIQUE ?**

**« Analyse critique des Communiqués  
du 17/01/2006 du Gouvernement chinois  
quant à leur intention de participer à la  
stabilité et au développement de  
l'Afrique noire »**

En ce début du 21<sup>ème</sup> siècle, la situation internationale connaît sans cesse des changements, aussi profonds que complexes, et la globalisation ou plutôt l'expansion des richesses des nouvelles puissances économiques gagne en profondeur et réclament aux occidentaux la redistribution des cartes géostratégiques. La paix et le développement durable demeurent les principaux thèmes de notre époque. Le maintien de la paix, la promotion du développement et l'intensification de la coopération représentent les vœux unanimes de tous

les peuples, formant un courant historique irrésistible. Mais en même temps, les facteurs d'incertitude et d'instabilité s'accroissent dans la situation internationale, et les différents problèmes sécuritaires s'imbriquent les uns aux autres. La question de la paix n'est pas encore résolue et l'épineux problème du réchauffement climatique s'aggrave et au même moment, la course à l'énergie et à la consommation par le pays le plus peuplé de la planète s'accroissent davantage.

La Chine, qui est le plus grand pays en développement dans le monde et très attachée à la paix et au développement, poursuit une politique extérieure d'indépendance et de paix. Elle souhaite, sur la base des Cinq Principes de la Coexistence pacifique, développer des relations amicales avec tous les pays, resserrer l'amitié et intensifier la coopération avec eux, dans l'intérêt de la prospérité

commune, afin de promouvoir la paix et la stabilité dans le monde.

L'Afrique, le continent regroupant le plus grand nombre de pays en développement, constitue une force de poids dans la réalisation de la paix et du développement à travers le monde. La nouvelle situation offre aux relations d'amitié traditionnelle Chine-Afrique de nouvelles chances de développement. En élaborant ce document, le gouvernement chinois entend affirmer les objectifs de sa politique à l'égard de l'Afrique ainsi que les mesures à prendre dans ce sens et programmer, pour les années à venir, la coopération sino-africaine dans les divers domaines, en vue d'amener un développement régulier et durable des relations entre les deux Parties et de porter leur coopération mutuellement avantageuse à des paliers toujours plus élevés. Au fait, l'intérêt de la Chine pour l'Afrique ne date pas d'aujourd'hui car elle s'était rendue compte que bon nombre de puissances



occidentales y accédaient, à bon marché, presque pour rien et parfois même pour rien aux matières premières. En 1965, Mendiaux écrivait, l'Afrique sera chinoise ! Il n'y a dès de doute pour personne que la Chine fera tout pour accéder aussi plus facilement à cette manne africaine sans aucune résistance !

Dès lors, il est tout à fait légitime de s'interroger sur certaines questions que posent cette coopération aussi bien pour l'Occident que pour les Etats africains souvent sans défense !

***Comment garantir une amitié et sécurité aux autres quand on sait qu'en Chine, la sécurité des ruraux et autres faibles de sa société laisse à désirer ? La répression récente des ruraux chinois ne laisse-t-il pas froid au dos ? Le refus du mélange inter et extra racial chez les chinois ne cache-t-il pas cette idéologie de la pureté raciale qui fait encore peur certaines de nos générations ? Pour répondre à nos***

***préoccupations, examinons ensemble comment, ces nouveaux riches, les chinois, projettent leur invasion de l'Afrique noire.***

## **I- DANS QUEL CONTEXTE INTERNATIONAL LA CHINE DEBARQUE EN AFRIQUE ?**

### **1.1.- Inventaire de crises de la politique internationale**

- 1 - Le pouvoir a déjà changé de mains*
- 2 - L'illusion démocratique*
- 3 - La disparition de l'information*
- 4 -Stratégies et objectifs pour le contrôle du monde*
- 5 -Les attributs du pouvoir*
- 6 - La vraie réalité de l'argent*
- 7 - Le point de non-retour écologique*
- 8 – La destruction de la nature*
- 9 - Les alternatives de la dernière chance*
- 10 - 2000 ans d'Histoire*

*11-La distraction des Etats industrialisés et leur responsabilité dans l'enrichissement des multinationales*

*12-La privatisation des relations politiques des puissances d'hier ;*

*13-Le nucléaire militaire donne des ailes : l'Iran un grand parmi les grands ;*

*14-La science au service de l'argent : l'homme n'a pas de place ;*

### **1.1.1- Le pouvoir a déjà changé de mains**

Les véritables maîtres du monde ne sont plus les gouvernements, mais les dirigeants de groupes multinationaux financiers ou industriels, et d'institutions internationales opaques (FMI, Banque mondiale, OCDE, OMC, banques centrales). Or ces dirigeants ne sont pas élus, malgré l'impact de leurs décisions sur la vie des populations.

Le pouvoir de ces organisations s'exerce sur une dimension planétaire, alors que le pouvoir des états est limité à une dimension nationale.

Par ailleurs, le poids des sociétés multinationales dans les flux financiers a depuis longtemps dépassé celui des états.

A dimension transnationale, plus riches que les états, mais aussi principales sources de financement des partis politiques de toutes tendances et dans la plupart des pays, ces organisations sont de fait au dessus des lois et du pouvoir politique, au dessus de la démocratie.

Voici une liste des chiffres d'affaires de certaines multinationales, comparés avec le PIB des états. Elle en dit long sur la puissance planétaire que ces sociétés sont en train d'acquérir.

Une puissance toujours plus démesurée, du fait de l'accélération des fusions entre multinationales.

### **1.1. 2 - L'illusion démocratique**

La démocratie a déjà cessé d'être une réalité. Les responsables des organisations qui exercent le pouvoir réel ne sont pas élus, et le public n'est pas informé de leurs décisions. La marge d'action des états est de plus en plus réduite par des accords économiques internationaux pour lesquels les citoyens n'ont été ni consultés, ni informés. Tous ces traités élaborés ces cinq dernières années (GATT, OMC, AMI, NTM, NAFTA) visent un but unique: le transfert du pouvoir des états vers des organisations non élues, au moyen d'un processus appelé "mondialisation".

Une suspension proclamée de la démocratie n'aurait pas manqué de provoquer une révolution. C'est pourquoi il a été décidé de maintenir une démocratie de façade, et de déplacer le pouvoir réel vers de nouveaux centres.

Les citoyens continuent à voter, mais leur vote a été vidé de tout contenu. Ils votent pour des responsables qui n'ont

plus de pouvoir réel. Et c'est bien parce qu'il n'y a plus rien à décider que les programmes politiques de "droite" et de "gauche" en sont venus à tant se ressembler dans tous les pays occidentaux.

Pour résumer, nous n'avons pas le choix du plat mais nous avons le choix de la sauce. Le plat s'appelle "nouvel esclavage", avec sauce de droite pimentée ou sauce de gauche aigre-douce.

### **1.1.3 - La disparition de l'information**

Depuis le début des années 90, l'information a progressivement disparu des médias destinés au grand public. Comme les élections, les journaux télévisés continuent d'exister, mais ils ont été vidés de leur contenu. Un journal télévisé contient au maximum 2 à 3 minutes d'information véritable. Le reste est constitué de sujets "magazine", de reportages anecdotiques, de faits divers, de micro trottoirs et de « reality-shows » sur la vie quotidienne. Les analyses par des journalistes spécialisés, ainsi que les émissions d'information ont

été presque totalement éliminés. L'information se réduit désormais à la presse écrite, lue par une minorité de personnes. La disparition de l'information est le signe tangible que notre régime politique a déjà changé de nature.

#### **1.1.4-Stratégies et objectifs pour le contrôle du monde**

Les responsables du pouvoir économique sont quasiment tous issus du même monde, des mêmes milieux sociaux. Ils se connaissent, se rencontrent, partagent les mêmes vues et les mêmes intérêts. Ils partagent donc tout naturellement la même vision de ce que devrait être le monde idéal futur. Il est dès lors naturel qu'ils s'accordent sur une stratégie et synchronisent leurs actions respectives vers des objectifs communs, en induisant des situations économiques favorables à la réalisation de leurs objectifs, à savoir: Affaiblissement des états et du pouvoir politique. Déréglementation. Privatisation des services publics. Désengagement total

des états de l'économie, y compris des secteurs de l'éducation, de la recherche, et à terme de la police et de l'armée, destinés à devenir des secteurs exploitables par des entreprises privées.

Endettement des états au moyen de la corruption, des travaux publics inutiles, des subventions données aux entreprises sans contrepartie, ou des dépenses militaires. Lorsqu'une montagne de dettes a été accumulée, les gouvernements sont contraints aux privatisations et au démantèlement des services publics. Plus un gouvernement est sous le contrôle des "Maîtres du Monde", et plus il fait augmenter la dette de son pays.

Précarisation des emplois et maintien d'un niveau de chômage élevé, entretenu grâce aux délocalisations et à la mondialisation du marché du travail. Ceci accroît la pression économique sur les salariés, qui sont alors prêts à accepter



n'importe quel salaire ou conditions de travail.

Réduction des aides sociales, pour accroître la motivation du chômeur à accepter n'importe quel travail à n'importe quel salaire. Des aides sociales trop élevées empêchent le chômage de faire pression efficacement sur le marché du travail.

Empêcher la montée des revendications salariales dans le Tiers-Monde, en y maintenant des régimes totalitaires ou corrompus. Si les travailleurs du Tiers Monde étaient mieux rémunérés, cela briserait le principe même des délocalisations et du levier qu'elles exercent sur le marché du travail et la société en occident. Ceci est donc un verrou stratégique essentiel qui doit être préservé à tout prix. La fameuse "crise asiatique" de 1998 a été déclenchée dans le but de préserver ce verrou.

### **1.1.5 - Les attributs du pouvoir**

Les organisations multinationales privées se dotent progressivement de tous les attributs de la puissance des états: réseaux de communication, satellites (2), services de renseignements, fichiers sur les individus (3), institutions judiciaires (établies par l'OMC et l'AMI, accord grâce auquel une multinationale pourra traîner un état devant une cours de justice internationale spéciale).

L'étape suivante -et ultime- pour ces organisations sera d'obtenir la part de pouvoir militaire et policier qui correspond à leur nouvelle puissance, en créant leurs propres forces armées, car les armées et polices nationales ne sont pas adaptées à la défense de leurs intérêts dans le monde.

A terme, les armées sont appelées à devenir des entreprises privées, des prestataires de services travaillant sous contrat avec les états, aussi bien qu'avec n'importe quel client privé capable de payer

leurs services. Mais à l'étape ultime du plan, ces armées privées serviront les intérêts des grandes multinationales, et attaqueront les états qui ne se plieront pas aux règles du nouvel ordre économique.

En attendant, ce rôle est assumé par l'armée des Etats-Unis, le pays le mieux contrôlé par les multinationales.

#### Notes:

##### a - Armées privées

Les armées privées existent déjà aux Etats-Unis. Il s'agit des sociétés DynCorp, CACI, et MPRI, prototypes des futures armées privées. Dyncorp est intervenu dans de nombreuses régions où les États-Unis souhaitaient intervenir militairement sans en porter la responsabilité directe (en Amérique du Sud, au Soudan, au Koweït, en Indonésie, au Kosovo, en Irak...). Fin 2002, Dyncorp a été rachetée par Computer Sciences Corporation, l'une des plus importantes sociétés américaines de services informatiques. En Mai 2004, Dyncorp et

MPRI ont été impliquées dans les tortures sur les prisonniers irakiens. Les armées privées (appelées "sous-traitants" par le Pentagone) représentent 10% des effectifs américains envoyés en Irak.

#### b - Satellites

Microsoft a finalement renoncé à son projet Teledesic , un réseau de 288 satellites de communication qui devaient constituer un maillage tout autour de la planète. Mais d'autres compagnies multinationales s'apprêtent à créer des réseaux de satellites de communication similaires. Des satellites d'observation privés sont également déjà en place. Deux sociétés commercialisent des images à haute résolution de tout lieu de la planète susceptible d'intéresser les acheteurs.

#### c - Fichiers privés

De nombreuses sociétés fondées ces dernières années (principalement aux Etats-Unis) sont spécialisées dans la collecte d'informations individuelles,

officiellement à des fins commerciales. Mais ces fichiers privés commencent à rassembler des millions de profils individuels très précis de consommateurs répartis dans l'ensemble des pays occidentaux. Les informations de ces fichiers sont vendues à quiconque souhaite les acheter.

### **1.1.6 - La vraie réalité de l'argent**

L'argent est aujourd'hui essentiellement virtuel. Il a pour réalité une suite de 0 et de 1 dans les ordinateurs des banques. La majeure partie du commerce mondial a lieu sans monnaie-papier, et seulement 10% des transactions financières quotidiennes correspondent à des échanges économiques dans le "monde réel".

Les marchés financiers eux-mêmes constituent un système de création d'argent virtuel, de profit non-basé sur une création de richesses réelles. Grâce au jeu

des marchés financiers (qui permet de transformer en bénéfiques les oscillations des cours), les investisseurs avisés peuvent être déclarés plus riches, par une simple circulation d'électrons dans des ordinateurs. Cette création d'argent sans création de richesses économiques correspondantes est la définition même de la création artificielle de monnaie. Ce que la loi interdit aux faux-monnayeurs, et ce que l'orthodoxie économique libérale interdit aux états, est donc possible et légal pour un nombre restreint de bénéficiaires.

Si l'on veut comprendre ce qu'est réellement l'argent et ce à quoi il sert, il suffit d'inverser le vieil adage "le temps c'est de l'argent". L'argent, c'est du temps. L'argent est ce qui permet d'acheter le temps des autres, le temps qui a été nécessaire à produire les produits ou les services que l'on consomme. L'argent, le temps, et les esclaves Techniquement, l'argent est une unité de calcul intermédiaire pour échanger du temps

contre du temps, sans que le temps des uns et des autres puisse être comparé directement. Car chaque conversion entre l'argent et le temps se fait sur la base d'une estimation subjective, qui varie selon le rapport de force économique et informationnel entre l'acheteur et le vendeur.

Dans la pratique, ce rapport de force est toujours défavorable au consommateur-salarié. Lorsqu'un individu moyen achète un produit, il paye le temps qui a été nécessaire pour fabriquer ce produit à un prix bien plus élevé que le salaire qui lui est payé pour une fraction équivalente de son propre temps.

Par exemple, si une voiture est produite en 2 heures par 20 salariés (y compris le travail des commerciaux et le travail inclus dans les équipements de production utilisés), le salaire de chaque salarié pour ces 2 heures devrait être égal à 1/20<sup>ème</sup> du prix de la voiture, soit 500 euros

si la voiture vaut 10.000 euros. Ce qui fait un salaire horaire théorique de 250 euros (1600 FF). Pour la plupart des salariés, on est très loin du compte.

Lorsqu'un salarié occidental donne 10 heures de son temps, il reçoit seulement l'équivalent d'une heure. Pour un salarié du Tiers Monde, le rapport tombe à 1000 heures contre une. Ce système est la version moderne de l'esclavage. Les bénéficiaires du temps volé aux salariés sont les entreprises, mais aussi les dèd lors que l'argent prélevé par les impôts et des taxes n'est pas utilisé dans le sens de l'intérêt général.

### **1.1.7 - Le point de non-retour écologique va être franchi**

Il est évident que nous commençons à nous heurter aux limites écologiques de l'activité économique. Un système économique libéral, dont le but est la recherche du profit à court terme pour des intérêts particuliers, ne peut prendre en



compte les coûts à long terme tels que la dégradation de l'environnement.

Les modèles économiques actuels sont également inaptes à estimer à sa juste valeur la "production" de la nature, indispensable à notre survie: production d'oxygène, fixation du gaz carbonique par les forêts et les océans, régulation de la température, protection contre les rayonnements solaires, recyclage chimique, répartition des pluies, production d'eau potable, production d'aliments, etc.

Si nos modèles économiques intégraient le coût réel de la destruction de la nature, de la pollution, des modifications climatiques, cela changerait radicalement notre estimation de ce qui est "rentable" et de ce qui ne l'est pas.

La production de la nature a été évaluée à 55.000 milliards de dollars par an par un groupe de scientifiques de l'Institute for Ecological Economics de l'Université du Maryland en 1997.

### **1.1.8 - La destruction de la nature est voulue**

La disparition de la nature est inévitable, car elle est voulue par le nouveau pouvoir économique.

#### ***Pourquoi ?***

Pour 3 raisons:

1- La disparition de la nature et l'augmentation de la pollution vont rendre les individus encore plus dépendants du système économique pour leur survie, et vont permettre de générer de nouveaux profits (avec notamment une consommation accrue de médicaments et de prestations médicales...).

2- Par ailleurs, la nature constitue une référence d'un autre ordre, celui de l'univers. La contemplation de la beauté et de la perfection de cet ordre est subversive: elle amène l'individu à rejeter la laideur des environnements urbanisés, et à douter de l'ordre social qui doit demeurer la seule référence. L'urbanisation de l'environnement permet de placer les

populations dans un espace totalement contrôlé, surveillé, et où l'individu est totalement immergé dans une projection de l'ordre social.

3 - Enfin, la contemplation de la nature incite au rêve et intensifie la vie intérieure des individus, développant leur sensibilité propre, et donc leur libre-arbitre. Ils cessent dès lors d'être fascinés par les marchandises, ils se détournent des programmes télévisés destinés à les abrutir et à contrôler leur esprit. Délivrés de leurs chaînes, ils commencent à imaginer une autre société possible, fondée sur d'autres valeurs que le profit et l'argent.

Tout ce qui peut amener les individus à penser et à vivre par eux-mêmes est potentiellement subversif. Le plus grand danger pour l'ordre social est la spiritualité car elle amène l'individu à bouleverser son système de valeurs et donc son comportement, au détriment des

valeurs et comportements précédemment implantés par le conditionnement social.

Pour la stabilité du "nouvel ordre social", tout ce qui peut stimuler l'éveil spirituel doit être éliminé.

### **1.1.9 - Les alternatives de la dernière chance**

Pour ne pas être définitivement exclus du jeu, les contre-pouvoirs au pouvoir économique (syndicats, associations de consommateurs, mouvements écologistes) doivent répondre en se plaçant sur le même niveau d'organisation, au niveau mondial et non plus national, en unifiant et en synchronisant leurs actions, à l'échelle de groupes d'états pesant un poids suffisant dans les flux économiques mondiaux.

Il leur reste peu de temps pour réagir, car tous les moyens de contrôle nécessaires à une future dictature mondiale sont désormais en place.

### **1.1.10 -2000 ans d'histoire ...**

Durant ces deux derniers millénaires, la civilisation sera passée par quatre ères successives marquant quatre formes de pouvoir politique:

1 - L'ère des tribus Pouvoir exercé selon la force (et plus rarement selon la sagesse ou la connaissance). Comme chez les groupes d'animaux, le pouvoir revient au "mâle dominant".

2 - L'ère des empires et des royaumes  
\_\_Pouvoir héréditaire. Naissance de la notion d'état.

3 - L'ère des états-nations\_\_ Ere ouverte par la monarchie parlementaire en Grande-Bretagne en 1689, par la révolution française en 1789, et par la fondation des Etats-Unis. Dans un état-nation, le pouvoir n'est plus héréditaire mais exercé par des dirigeants censés représenter le peuple, et désignés par des élections (état-nation

démocratique), ou par un système de cooptation au sein d'un parti unique (état-nation totalitaire).

#### 4 - L'ère des conglomérats économiques.

Ere initiée à partir de 1954, mise en place au cours des années 70 et 80, et pleinement opérationnelle à partir des années 90. Le pouvoir n'y est plus de type représentatif ou électif, et il n'est plus localisé géographiquement (contrairement aux tribus, aux royaumes, et aux états-nations). Il est exercé directement par ceux qui contrôlent le système financier et la production des marchandises. Les instruments de ce pouvoir sont le contrôle de la technologie, de l'énergie, de la monnaie, et de l'information. Comme tout nouveau pouvoir, il s'érige en remplacement du pouvoir précédent, voué à disparaître. Enfin, ce nouveau pouvoir est global, planétaire. Il n'a donc ni alternative, ni échappatoire. Il constitue un nouveau niveau d'organisation de la civilisation, une sorte de super-organisme.

La résolution des grands problèmes écologiques économiques et sociaux nécessite effectivement l'avènement d'une forme de pouvoir global. De même, l'unification du monde par l'économie et le déclin des états-nations ont été décidés en partie pour une noble cause: rendre impossible une nouvelle guerre mondiale qui, à l'ère atomique, signifierait la fin de la civilisation.

Mais la question est de savoir au service de quels objectifs et de quels intérêts ce pouvoir global doit-il être, par qui doit-il être exercé, et par quels contre-pouvoirs doit-il être contrôlé et équilibré. La mondialisation (ou "globalisation") n'est pas négative en elle-même. Potentiellement, elle peut permettre l'établissement d'une paix mondiale durable et une meilleure gestion des ressources. Mais si elle continue d'être organisée au bénéfice d'une élite et si elle conserve son orientation néo-libérale actuelle, elle ne tardera pas à

engendrer un nouveau type de totalitarisme, la marchandisation intégrale des êtres vivants, la destruction totale de la nature, et des formes inédites d'esclavage.

### **1.1.11-La distraction des Etats industrialisés et leur responsabilité dans l'enrichissement scandaleux des multinationales**

Trois concepts sont universellement acceptés par tout homme de bon sens.

**Primo**, l'état taxe et protège les nouvelles technologies ;

**Secundo**, un état qui se veut respectable prend en charge les travailleurs mis au carreau par leur employeur (rfr. Les lois sociales).

**Tertio**, la technologie est faite pour libérer l'homme des servitudes. Il se fait malheureusement qu'à chaque mise sur le marché des nouvelles technologies, l'état ne perçoit qu'une seule fois la TVA sur



l'appareil, l'engin ou la machine ainsi fabriqué et livré à l'exploitant. Cet appareil (engin ou machine) met cependant 2, 3,4 ou même plus des personnes au chômage. IMPLICATIONS REELLES→ enrichissement des Industrielles (multinationales) et appauvrissement de l'Etat. Conséquement→ matraquage de plus faibles par l'état dans les taxations et impôts en vue de se hisser à la hauteur des multinationales.

### **1.1.12- La privatisation des relations politiques des puissances d'hier ;**

L'Occident et le tiers monde ont aujourd'hui le même ennemi !Les multinationales. Deux hypothèses sont possibles et plausibles, à savoir :

- les états développés, anciens métropoles préfèrent reconnaître la souveraineté des leurs anciennes colonies et laissent faire toute forme d'ingérence même des mercenaires, opérateurs et bailleurs des fonds mafieux provenant de leur pays ;

- parce que les loups ne se mangent pas entre eux, les puissances ferment les yeux à l'imposition d'une volonté de puissance ou d'opinion d'un allié solidaire à une cause plus (ex. appartenir à une même sphère économique-culturelle et politique) ;

De ce point de vue on peut comprendre pourquoi d'une part la misère ne fait que s'aggraver dans les pays sous-développés et l'instabilité des gouvernements et d'autre part, ici en Europe l'esclavagisation des gens par l'octroi des crédits et la remise en question du droit à la grève. Plusieurs petits faits corroborent ces hypothèses selon lesquelles les multinationales étendent de plus en plus leur empire. Pour preuve je n'en voudrai qu'aux faits, questionnements suivantes :

\*qui finance le programme de l'eugénisme ?

\*pourquoi tous les états du monde (et dans certains pays, parfois tous les ménages) sont aujourd'hui endettés ?

\*pourquoi cette demande croissante de privatiser la majorité des écoles ?

\* qui est derrière tout ça ?

\* qui soutien la libre circulation des capitaux ?

### **1.1.13-Le nucléaire militaire donne des ailes :**

L'Iran, un grand parmi les grands. On se lasse plus facilement d'un ami qui est tout le temps d'accord avec nous car il ne nous permet pas de progresser.

Il semble que depuis que la Corée du Nord et l'Iran s'intéressent au nucléaire militaire, non seulement les états Unis ont développé leur simulation de capacité de la guerre des étoiles mais aussi de surveillance au dessus de Proche orient.

### **1.1.14-La science au service de l'argent : l'homme n'a pas de place**

Logiquement, toute pratique d'exploitation (ou de production) qui n'obéirait pas aux exigences de l'équilibre de la nature pose quelques questions, à savoir :

Faudra-t-il aussi des corps humains aux codes génétiques modifiés (à la manière des OGM « **O**rganismes **G**énétiquement **M**odifiés ») pour nous adapter à notre nouvel environnement alimentaire? Mais aussi, que pourrait faire l'humanité de ses mutants issus de ces manipulations génétiques (Muzigwa *et al*, 2001) ?

Les technosciences (biotechnologies et autres) continuent leur aventure entreprise au lendemain de l'essor de la biologie moléculaire et du génie génétique vers les années 60. Elles n'ont cessé d'étonner et de

surprendre ceux de nos congénères garants de l'éthique scientifique et de la déontologie professionnelle! Dix savants de réputation internationale interviewés par le mensuel « LE VIF EXPRESS 13ème année n°40; L'Express n°2309 » du 6 au 12 octobre 1995 sont unanimes que parmi les domaines qui nous réservent bien des surprises figurent les sciences du vivant.

L'enjeu étant de taille aussi bien économique que géopolitique l'on se demande comment l'homme pourrait encore récupérer le rapport de force et d'intérêts qu'il eût un moment de son histoire lorsque la *science fut au service de l'homme* et non *la science au service de l'économie ou du néolibéralisme sauvage* comme nous le vivons maintenant!

Le pouvoir des industries agrochimiques, agroalimentaires et du génie génétique suscite des débats dans

les milieux aussi bien politiques que d'éthique scientifique en ce début du XXIème siècle (Muzigwa *et al.*, 2004).

La course effrénée au rendement comme hypothèse à l'économie de marché nous entraine dans une spirale de création du nouveau vivant qu'il faut désormais faire avec. Des pluies acides à l'excès du PCB dans nos légumes (Muzigwa & Diemby, 1993), nous sommes passés des plantes transgéniques à la dioxine, à la vache folle (encéphalopathie spongiforme bovine "ESB") et tout récemment à la brebis clonée, la fameuse Dolly, morte depuis peu, sans que l'opinion sache de quoi réellement!

Bref, il y a de quoi se poser des questions sur la récupération des applications de la biotechnologie par les multinationales des agro-industries et des agroalimentaires. Face à la puissance de l'argent, la bioéthique fait

piètre figure. La science s'est mise au service du rendement, de l'économie du marché, en un mot, du néolibéralisme.

Dès lors, la question est elle seulement d'imposer une toute autre éthique scientifique ou replacer l'homme au centre de nos préoccupations? Toute personne avertie ressent comme rempart contre la déferlante néolibérale, la nécessité d'un contre-projet global, d'une contre idéologie, d'un édifice conceptuel pouvant être opposé au monde dominant actuel. Il devient indispensable de réintroduire du collectif porteur d'avenir. Et l'action collective passe désormais par l'Associatif autant que par les Partis ou les Syndicats. Au sein de l'Union européenne, plus particulièrement en Belgique, et en France la prolifération des associations qui font de l'homme leur centre d'intérêt ne tardera pas à devenir un lobby incontournable à la base!

Néanmoins, certaines convictions politiques (des partis dits populaires) seraient responsables du dérapage que nous décrivons car, leur vision du progrès est essentiellement fondée sur l'économie de marché. Aussi, si leur liberté de pensée et d'expression a pour condition nécessaire une certaine liberté économique, tout est alors permis!

Notre monde ne serait-elle pas à la recherche des nouvelles références car, certaines des valeurs traditionnelles sont déjà remises en question! En tout cas, quoiqu'il en soit, la reconstruction du vivant crée une interface entre l'ordre du vivant et l'ordre humain. Certains évènements résultant des technosciences et des biotechnologies engendrent des effets sociaux bouleversant qu'il faudra savoir accompagner.



## **PARTIE II : PLACE ET ROLE DE L'AFRIQUE**

L'Afrique, un vaste continent ayant une histoire très ancienne et doté d'abondantes ressources naturelles, renferme d'énormes potentialités de développement. Peu importe la misère dans laquelle l'Afrique est aujourd'hui accroupie, au terme d'une lutte de longue haleine, les peuples africains ont réussi à s'affranchir du joug de la domination coloniale, à extirper l'apartheid et à conquérir leur indépendance et leur libération, apportant par là une contribution considérable au progrès de la civilisation humaine.

Au moment où l'Afrique se prépare à penser ses plaies de l'esclavagisme et de la colonisation, en organisant dans certains pays , les premières élections libres et démocratiques, il va encore subir depuis les années 90 :

1-la détérioration des conditions climatiques, dont les grandes puissances occidentales et asiatiques sont responsables (entre autre conséquence, la poussée du désert et la diminution des récoltes et la famines) ;

2- la privatisation des relations politiques avec les états africains (Glaser et Smith, 1997), concept qui a vu les multinationales des anciennes métropoles faire la loi dans certains Etats africains et d'armer des groupes rebelles pour changer les régimes en place au cas où leurs intérêts ou les marchés ne leur sont pas accordés aux conditions posées ;

3-l'arrivée de la Chine, en ce moment où l'Afrique ne peut que négocier en position de faiblesse. Que deviendra l'Afrique noire face à la Chine déjà crainte par l'Occident et faisant trembler ses voisins asiatiques ?

La Chine a –t-elle un tout autre projet pour l’Afrique que n’avaient les européens avant et pendant la colonisation ? La Chine n’a aujourd’hui peur de personne et n’a certainement pas de compte à rendre à qui que ce soit, **si ce n’est qu’à sa conscience humanitaire (bouddhiste) dont elle a certainement besoin pour s’affirmer comme grande et digne puissante nation** au même titre que les USA , la France, la Grande Bretagne et l’Allemagne etc.

L’Europe, inquiète, au risque de perdre ce marché de quelques 450 millions de consommateurs vient d’ouvrir au sein de la B.E.I (Banque européenne d’investissement), par son Directeur P. Maydstat et le Commissaire européen L. Michel , une Caisse européenne pour les Investissements en Afrique depuis le mois de février 2006.

Après l’avènement de leur indépendance, les pays africains ont

exploré activement des voies de développement adaptées aux réalités nationales et gagné en puissance à travers l'union pour s'assurer la paix, la stabilité et le développement. L'Afrique, grâce aux efforts conjugués des différents pays africains et de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)/Union africaine (UA), connaît dans l'ensemble une situation politique stable, marquée par un règlement progressif des conflits locaux et confortée par un accroissement économique continu.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) trace de magnifiques perspectives pour le renouveau et le développement de l'Afrique. Les pays africains prennent une part active à la coopération Sud-Sud et poussent en avant le dialogue Nord-Sud, jouant ainsi un rôle chaque jour plus important dans les affaires internationales.

L'Afrique fait cependant face à de multiples défis dans son développement.

Comptant sur les efforts inlassables des pays africains et l'appui continu de la communauté internationale, l'Afrique saura certainement vaincre les difficultés et réaliser son renouveau au 21<sup>e</sup> siècle. La Chine se montrera -t-elle plus concrète que ne l'a été l'Occident jusqu'à ce jour ? Tout le monde le sait, les deux grandes difficultés déterminantes pour le développement de l'Afrique est son **manque d'infrastructure routière et l'autosuffisance alimentaire.**

### **PARTIE III : RELATIONS CHINE-AFRIQUE : Une alliance des opprimés ?**

Il paraîtrait que l'amitié sino-africaine remonte loin dans l'histoire et repose sur un socle solide. Ayant vécu dans le passé le même sort, la Chine et l'Afrique se sont toujours témoignées sympathie et soutien dans la lutte pour la libération nationale et ont noué entre elles une amitié profonde.

La fondation de la République populaire de Chine et l'accession à

l'indépendance des pays africains ont ouvert une ère nouvelle dans les relations sino-africaines. Depuis plus d'un demi-siècle, la Chine et l'Afrique ont resserré leurs liens politiques, maintenu des échanges de visites de haut niveau ainsi que des contacts personnels fréquents, développé rapidement leurs rapports économiques et commerciaux, entretenu une coopération fructueuse dans les autres domaines et intensifié chaque jour davantage leur concertation et leur coordination dans les affaires internationales.

La Chine a accordé, dans la mesure de ses possibilités, des aides aux pays africains qui, de leur côté, ont donné à la Chine un soutien énergique à bien des égards.

Entretenir une amitié sincère, assurer les avantages mutuels sur un pied d'égalité, coopérer dans la solidarité et œuvrer à un développement partagé, voilà

les principes suivis dans les relations d'échanges et de coopération entre la Chine et l'Afrique. Ils servent également de moteur à la pérennité de ces relations.

## **PARTIE IV: POLITIQUE DE LA CHINE A L'EGARD DE L'AFRIQUE**

Renforcer sa solidarité et sa coopération avec les pays africains, c'est de tout temps l'une des pièces maîtresses de la politique extérieure d'indépendance et de paix de la Chine. Fermement attachée au maintien et à l'épanouissement de l'amitié traditionnelle sino-africaine, et prenant en considération les intérêts fondamentaux des peuples chinois et africains, la Chine veille à établir et à développer un nouveau type de partenariat stratégique avec l'Afrique, caractérisé par l'égalité et la confiance réciproque sur le plan politique, la coopération conduite dans l'esprit gagnant-gagnant sur le plan économique et le renforcement des échanges sur le plan culturel. Les principes et les objectifs majeurs de la politique de la Chine sur l'Afrique se résument comme suit :



- Entretenir une amitié sincère et se traiter d'égal à égal. Adhérer inébranlablement aux Cinq Principes de la Coexistence pacifique, respecter le libre choix des pays africains quant à leur voie de développement, soutenir les pays africains dans leurs efforts tendant à s'unir pour accroître leur puissance.

- Assurer les avantages réciproques en vue d'un développement partagé. Soutenir les pays africains dans leur développement économique et leur construction nationale. Développer avec eux une coopération multiforme dans les domaines économique, commercial et du progrès social, et promouvoir un développement partagé.

- Se prêter mutuellement soutien et agir en étroite coordination. Renforcer la coopération sino-africaine au sein de l'ONU et des autres enceintes multilatérales, et soutenir mutuellement les revendications légitimes et les propositions raisonnables. Continuer de pousser la communauté

internationale à accorder une haute importance à la paix et au développement en Afrique.

- Apprendre mutuellement et explorer en commun les voies du développement. S'inspirer mutuellement des expériences en matière de développement, de gouvernance et d'administration publique et intensifier la coopération et les échanges sur les plans éducatif, scientifique, culturel et sanitaire. Soutenir les pays africains dans le renforcement de leur capacité et explorer ensemble des voies appropriées pour le développement durable.

Le principe de l'unicité de la Chine constitue la base politique dans l'établissement et le développement des relations de la Chine avec les pays africains ainsi que les organisations régionales de l'Afrique. Le gouvernement chinois apprécie la grande majorité des pays africains qui, observant strictement ledit principe, s'abstiennent de développer des rapports et

des échanges officiels avec Taiwan et appuient l'œuvre grandiose de la réunification de la Chine. La Chine entend, sur la base de ce principe, établir et développer des relations étatiques avec les pays qui n'ont pas de relations diplomatiques avec elle.

**PARTIE V : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION SINO-AFRICAIN DANS TOUS LES DOMAINES ( “China’s African Policy”, 12 January 2006, [www.fmprc.gov.cn/eng/zxxx/t230615.htm#](http://www.fmprc.gov.cn/eng/zxxx/t230615.htm#))**

**5.1.- Volet politique**

***5.1.1. Contacts de haut niveau***

Maintenir l'élan des échanges de visites et du dialogue entre les dirigeants chinois et africains, intensifier la concertation, approfondir l'amitié et accroître la compréhension et la confiance mutuelles.

***5.1.2. Echanges entre les institutions législatives***

L'Assemblée populaire nationale de Chine renforce ses contacts amicaux à différents niveaux et par divers canaux avec les parlements des pays africains ainsi que le Parlement panafricain, sur la base du respect mutuel, de l'approfondissement de la connaissance

réci-proque et du développement de la coopération.

### **5.1.3. *Contacts entre les partis politiques***

Le Parti communiste chinois procède à des échanges multiformes avec les partis et groupements politiques amis en Afrique, selon les principes dits « indépendance assurée, égalité totale, respect réci-proque et non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures », en vue d'approfondir la connaissance mutuelle et l'amitié, et d'engager une coopération fondée sur la confiance réci-proque.

### **5.1.4. *Mécanismes de consultations***

Créer et perfectionner des mécanismes tels que les commissions bilatérales entre la Chine et chacun des pays africains, les consultations politiques entre les ministères des Affaires étrangères, les commissions conjointes (mixtes) sur la coopération économique et commerciale, les commissions mixtes technico-scientifiques, de façon à

promouvoir l'institutionnalisation du dialogue et de la concertation, en adoptant des formules plus souples et plus réalistes.

#### **5.1.5. Coopération dans les affaires internationales**

Intensifier davantage la solidarité et la coopération sino-africaines dans les affaires internationales, échanger les points de vue et coordonner les positions de manière régulière sur les grands dossiers internationaux et régionaux, en se prêtant mutuellement soutien sur les questions majeures qui concernent respectivement chacun des pays en matière de souveraineté d'Etat, d'intégrité territoriale, de dignité nationale et de droits de l'homme.

La Chine appuie la participation, sur un pied d'égalité, des pays africains aux affaires internationales et travaille ensemble avec eux au renforcement du rôle de l'ONU, à la sauvegarde des buts et principes de la Charte des Nations Unies, à l'instauration d'un nouvel ordre international

politique et économique, juste, rationnel et marqué par l'égalité et le bénéfice mutuel, tout en œuvrant à la promotion de la démocratie et du droit dans les relations internationales, de même qu'à la défense des droits et intérêts légitimes des pays en développement.

#### **5.1.6. *Contacts entre les collectivités locales***

Le gouvernement central chinois, très attaché aux échanges entre les collectivités locales de la Chine et de l'Afrique, soutient activement la conclusion de jumelages provinciaux ou municipaux, en vue de favoriser leurs échanges ainsi que leur coopération dans les domaines du développement et de la gouvernance au niveau local.

### **5.2.-Volet économique**

#### **5.2.1. *Commerce***

Le gouvernement chinois adoptera des mesures actives pour faciliter l'accès de plus de produits africains au marché

chinois, appliquera effectivement le tarif zéro à certains produits importés des pays africains les moins développés, et veillera à élargir le commerce bilatéral dans un souci d'équilibre et à en optimiser la structure.

Régler judicieusement, par voie de consultations amicales bilatérales ou multilatérales, les divergences et frictions commerciales, dans un esprit de compréhension mutuelle et de concessions réciproques. Il convient de pousser les milieux industriel et commercial des deux côtés à créer une Chambre sino-africaine d'Industrie et de Commerce. La Chine entend, lorsque les conditions en seront réunies, conclure, par voie de négociations, des accords du libre-échange avec les pays ou organisations régionales en Afrique.

### **5.2.2. Investissements**

Le gouvernement chinois encourage les entreprises chinoises à investir et à s'implanter en Afrique avec un soutien appuyé. Il continuera à leur accorder des



prêts à taux préférentiel et des crédits acheteurs à l'exportation préférentiels et entend explorer, avec les pays africains, de nouveaux canaux et moyens pour promouvoir la coopération en matière d'investissement.

Il élaborera des mesures politiques d'accompagnement en les perfectionnant sans cesse, et renforcera l'orientation à cet égard en portant l'attention notamment sur les prestations de services et en accordant toutes les facilités nécessaires. Il accueille favorablement les investissements des entreprises africaines en Chine. Il continue d'œuvrer de concert avec les pays africains à la création d'un environnement favorable à l'investissement et à la coopération de même qu'à la protection des droits et intérêts légitimes des investisseurs chinois et africains, ce par la négociation, la signature et l'application d'accords bilatéraux pour promouvoir et protéger les investissements, et d'accords pour éviter la double imposition.

### **5.2.3. Coopération financière**

Développer vigoureusement les relations de coopération financière entre la Chine et l'Afrique. Le gouvernement chinois soutient les organismes financiers chinois qui s'efforcent d'intensifier leurs échanges et leur coopération avec les organismes financiers africains.

### **5.2.4. Coopération agricole**

Poursuivre la coopération et les échanges agricoles sino-africains à divers niveaux, par différentes voies et sous de multiples formes. La coopération sera axée sur la valorisation des terres, les cultures agricoles, les techniques d'élevage, la sécurité alimentaire, l'outillage agricole et l'agroalimentaire. Renforcer la coopération en matière de technologies agricoles, développer activement la formation en matière de techniques agricoles appliquées et mettre en œuvre des projets-pilote de vulgarisation des techniques agricoles.

Accélérer l'élaboration d'un programme de coopération agricole sino-africaine.

### **5.2.5. Construction d'infrastructure**

Intensifier la coopération sino-africaine dans les domaines de la construction d'infrastructure, surtout du transport, des télécommunications, de l'hydraulique et de l'électricité. Le gouvernement chinois appuie puissamment la participation des entreprises chinoises à la construction d'infrastructure en Afrique. Il les encourage à étendre leur action de réalisation des projets de travaux forfaitaires en Afrique et à créer progressivement à cet effet des mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale. Renforcer la coopération en matière technologique et gestionnaire et veiller à aider les pays africains à accroître leur capacité de développement autonome.

### **5.2.6. Coopération en matière de ressources**

Renforcer les échanges d'informations ainsi que la coopération entre la Chine et l'Afrique dans les domaines des ressources. Le gouvernement chinois encourage, en y apportant son appui, les entreprises chinoises performantes à coopérer, sous différentes formes, avec les pays africains dans l'exploitation commune et l'utilisation rationnelle des ressources, selon les principes des avantages réciproques et du développement partagé, afin d'aider les pays africains à transformer en atouts concurrents leurs points forts en matière de ressources et de favoriser le développement durable de ces pays et de la région.

### **5.2.7. Coopération touristique**

Appliquer effectivement le programme des voyages organisés de citoyens chinois dans des pays africains. Augmenter, à la demande des pays africains et en fonction de la faisabilité, le nombre de destinations touristiques

agréées pour les citoyens chinois. La Chine est ouverte aux touristes africains.

#### **5.2.8. Réduction et annulation des dettes**

Le gouvernement chinois, comme par le passé, entend aider les pays africains concernés, par voie de consultations amicales, à régler les problèmes de leurs dettes vis-à-vis de la Chine et à alléger ces dettes, tout en appelant la communauté internationale, en particulier les pays développés, à entreprendre plus d'actions concrètes en matière de réduction et d'annulation des dettes des pays africains.

#### **5.2.9. Aide économique**

Le gouvernement chinois continuera, en fonction des capacités financières et du développement économique de son pays, à fournir aux pays africains, dans la mesure de ses possibilités, une assistance sans aucune condition politique et à l'accroître progressivement.

#### **5.2.10. Coopération multilatérale**

Intensifier la concertation et la coordination entre la Chine et l'Afrique dans les institutions et les systèmes économiques, commerciaux et financiers multilatéraux, pousser ensemble les Nations Unies et les autres organisations internationales à accorder une plus grande importance à la question du développement, à promouvoir la coopération Sud-Sud ainsi que l'instauration d'un ordre commercial multilatéral juste et rationnel et à accroître le droit au chapitre et le pouvoir de décision des pays en développement dans les affaires financières internationales.

Le gouvernement chinois entend renforcer la coopération de son pays avec les autres pays et les organisations internationales, afin de soutenir de concert avec eux le développement de l'Afrique et d'apporter sa part de contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement sur ce continent.

### **5.3.- Volet de l'éducation, de la science, de la culture, de la santé et du progrès social**

#### ***5.3.1. Valorisation des ressources humaines et coopération éducative***

Utiliser au mieux le « Fonds de mise en valeur des ressources humaines en Afrique » créé par le gouvernement chinois pour la formation du personnel qualifié africain. Identifier les priorités et étendre les domaines du développement, compte tenu des besoins réels des pays africains, accroître à cet effet les apports et en augmenter l'efficacité.

Poursuivre les échanges d'étudiants entre la Chine et l'Afrique. La Chine accordera, de manière appropriée, plus de bourses gouvernementales aux étudiants africains, continuera d'envoyer des enseignants en Afrique et d'aider les pays africains à développer l'enseignement du chinois. Exécuter les projets d'assistance éducative en vue de faire progresser les disciplines faibles dans les établissements

africains. Renforcer la coopération sur les plans de l'enseignement technique, professionnel, à distance et autres. Encourager les échanges et la coopération entre les institutions scolaires et académiques des deux Parties.

### **5.3.2. Coopération technico-scientifique**

Impulser la coopération sino-africaine en matière de recherche appliquée, d'exploitation des techniques et de transfert des acquis, sur la base des principes dits « respect mutuel, complémentarité des atouts et partage des bénéfices ». Intensifier la coopération technico-scientifique dans les domaines d'intérêt commun : biotechnologie agricole, utilisation de l'énergie solaire, procédés de prospection géologique et d'extraction minière, recherche-développement sur de nouveaux médicaments, etc. Continuer à organiser des cours d'initiation aux techniques pratiques et à réaliser des projets-pilote d'assistance technique en faveur des pays africains. Promouvoir



énergiquement la vulgarisation et la mise en application en Afrique des acquis scientifiques et des techniques avancées appropriées de la Chine.

### **5.3.3. Echanges culturels**

Mettre en œuvre les accords de coopération culturelle conclus entre la Chine et les pays africains ainsi que les projets d'exécution de ces accords, maintenir les échanges fréquents entre les services culturels compétents des deux Parties et multiplier les contacts entre les professionnels des milieux culturel, artistique et sportif. Orienter et développer activement, en fonction des exigences des deux Parties et des besoins du marché, les échanges culturels sous diverses formes entre les organisations et groupements non gouvernementaux.

### **5.3.4. Coopération médicale et sanitaire**

Promouvoir les échanges de personnels et d'informations médico-sanitaires entre la Chine et l'Afrique. La

Chine continuera d'envoyer des équipes médicales aux pays africains, de leur fournir médicaments et matériels médicaux et de les aider à mettre sur pied et à améliorer les installations médicales de même qu'à former des personnels médicaux. Renforcer les échanges et la coopération entre les deux Parties dans la lutte contre les maladies épidémiques et autres telles que le SIDA et le paludisme, dans la recherche sur la médecine traditionnelle et son application, ainsi que dans le domaine du dispositif d'urgence de la santé publique.

### **5.3.5. Coopération entre les médias**

Encourager les échanges et la coopération sous différentes formes et à différents niveaux entre les médias des deux Parties, approfondir leur connaissance mutuelle et les amener à présenter de manière complète et objective l'une à l'autre Partie. Renforcer les contacts et les liens entre les services gouvernementaux compétents des deux

Parties, échanger des expériences sur les relations avec les organes de presse nationaux et étrangers, orienter et faciliter les contacts entre les médias.

### **5.3.6. *Coopération administrative***

Développer les échanges et la coopération sur le perfectionnement du système de la fonction publique, la réforme de l'administration publique et la formation des cadres administratifs dans les services gouvernementaux, et mener des études sur l'établissement d'un mécanisme d'échanges et de coopération entre la Chine et l'Afrique en matière de personnel et d'administration.

### **5.3.7. *Coopération consulaire***

Mener des consultations consulaires avec les pays africains de manière régulière ou irrégulière, engager des discussions amicales sur les questions à régler d'urgence ou d'autres problèmes d'intérêt commun dans les relations consulaires bilatérales ou multilatérales, afin d'accroître la connaissance mutuelle et

de promouvoir la coopération. Faciliter les déplacements et visites entre les deux Parties, et assurer la sécurité de leurs ressortissants.

### **5.3.8. Echanges non gouvernementaux**

Encourager et orienter activement les échanges entre les organisations non gouvernementales chinoises et africaines, notamment les échanges entre les jeunes et entre les femmes, ceci dans le but d'approfondir la compréhension et la confiance mutuelles ainsi que la coopération entre les peuples des deux Parties. Encourager les volontaires à travailler en Afrique, tout en leur offrant des conseils.

### **5.3.9. Coopération environnementale**

Multiplier les échanges technologiques et promouvoir énergiquement la coopération sino-africaine dans les différents domaines de la

protection de l'environnement : changements climatiques, préservation des ressources en eau, lutte contre la désertification, diversité biologique, etc.

#### **5.3.10. Réduction des calamités, secours aux sinistrés et assistance humanitaire**

Développer énergiquement les échanges de visites et la formation du personnel ainsi que la coopération technique dans les domaines de la réduction des calamités et du secours aux sinistrés. La Chine répondra activement aux demandes urgentes des pays africains pour l'assistance humanitaire. Elle encourage la Croix-Rouge et d'autres ONG chinoises à développer leurs échanges ainsi que leur coopération avec les organisations africaines concernées, et leur apporte son soutien dans ce sens.

### **5.4.- Volet de la paix et de la sécurité**

#### **5.4.1. Coopération militaire**

Multiplier les contacts de haut niveau entre les armées des deux Parties et développer activement les échanges ainsi

que la coopération sur les technologies militaires. La Chine continuera d'aider les pays africains dans la formation du personnel militaire. Elle les soutient dans leurs efforts de renforcement de la défense nationale et de l'armée, qui permettent d'assurer leur propre sécurité.

#### ***5.4.2. Règlement des conflits et action de maintien de la paix***

Appuyer les efforts actifs de l'UA et des autres organisations régionales africaines ainsi que des pays concernés pour régler les conflits locaux et leur fournir une assistance dans la mesure du possible. Pousser énergiquement le Conseil de Sécurité des Nations Unies à suivre de près les conflits régionaux africains et à apporter son assistance au règlement de ces conflits. Continuer à soutenir l'action de l'ONU pour le maintien de la paix en Afrique et à y prendre part.

#### ***5.4.3. Coopération judiciaire et policière***

Promouvoir les échanges et la coopération entre les deux Parties au niveau des départements judiciaires et des services responsables de l'application de la loi. S'inspirer l'une de l'autre dans l'action législative et la réforme judiciaire. Améliorer ensemble les capacités de prévention, de dépistage et de répression des crimes, combattre en commun la criminalité transnationale organisée et la corruption. Renforcer la coopération entre les deux Parties quant à l'assistance judiciaire, à l'extradition et au rapatriement des présumés criminels.

Resserrer les échanges et la coopération de la Chine avec les différents pays africains au niveau des services d'immigration dans la répression de l'immigration clandestine, intensifier les échanges d'informations concernant l'administration en la matière, en ouvrant un canal hautement efficace.

#### **5.4.4. Sécurité non classique**

Intensifier les échanges d'informations et explorer des voies et moyens efficaces d'approfondissement de la coopération dans les domaines de la sécurité non classique, notamment dans la lutte contre le terrorisme, la contrebande des armes légères et de petit calibre (ALPC), le trafic de la drogue et les crimes économiques transnationaux, pour renforcer en commun la capacité à affronter les menaces non classiques sur la sécurité.



## **PARTIE VI: FORUM SUR LA COOPERATION SINO- AFRICAINE ET ACTION DE SUIVI**

Le Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA), créé en 2000, constitue d'ores et déjà un mécanisme efficace de dialogue collectif et de coopération multilatérale pour la Chine et l'Afrique, en même temps que le cadre essentiel et la plate-forme d'un nouveau partenariat sino-africain qui, basé sur l'égalité et les avantages réciproques, s'inscrit dans la durée.

La Chine attache une grande importance au rôle actif joué par le FCSA dans le renforcement des consultations politiques et de la coopération réaliste entre elle et l'Afrique. Elle travaillera ensemble avec les pays africains à mettre effectivement en œuvre la Déclaration de Beijing, le Programme de Coopération sino-africaine sur le développement économique et social et le Plan d'Action d'Addis-Abéba

(2004-2006) et à mener à bien l'action de suivi. Elle adoptera de nouvelles mesures dans le cadre du Forum afin de renforcer la confiance politique mutuelle entre la Chine et l'Afrique et de développer la coopération pragmatique sur tous les plans. Elle travaillera pour améliorer sans cesse le mécanisme du Forum et explorer les meilleurs modes et moyens favorisant une coopération plus étroite entre le FCSEA et le NEPAD.

## **PARTIE VII : RELATIONS ENTRE LA CHINE ET LES ORGANISATIONS REGIONALES AFRICAINES**

La Chine apprécie l'important rôle joué par l'UA dans la préservation de la paix et de la stabilité régionales de même que dans la promotion de la solidarité et du développement en Afrique. Elle attache une grande importance à sa coopération amicale avec l'UA sur divers plans. Elle apporte son appui et fournit, dans la mesure de ses possibilités, son assistance à l'UA pour qu'elle joue un rôle actif dans les affaires régionales et internationales.

La Chine apprécie et soutient le rôle actif que jouent les organisations sous-régionales en Afrique dans la promotion de la stabilité politique, du développement économique et de l'intégration dans leurs sous-régions respectives, et elle entend intensifier sa coopération amicale avec ces organisations.

## **PARTIE VIII : CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS**

## **8.1- La responsabilité des membres du pré-carré français au nom de la francophonie:**

### - le cas de conscience de l'Occident

*La Chine débarque en Afrique en ce moment ou ce continent n'a pas encore cicatrisé ses plaies de la colonisation même si la majorité de gens ayant connu la colonisation se comptent maintenant au bout de doigts ou alors ils ont tellement vieilli qu'ils préfèrent terminer leurs jours en silence et peut-être en cachette aussi. Aujourd'hui l'Afrique noire a besoin d'un plan marshal pour sortir de ses marasmes socio-économiques et environnementaux profonds.*

*La Chine peut-elle réussir là où l'Europe occidentale a échoué ? L'enjeu en vaut la chandelle ! En quoi diffère-t-elle de l'Europe occidentale ? L'on se souviendra que dans notre analyse précédente, la privatisation des relations internationales*

*avec l'Afrique, inaugurée par la France, a donné du souffle à la mondialisation sauvage, dont les aberrations seraient quelque part, responsables du soutien aux bandes armées, au blanchissement d'argent sale et à la déstabilisation des régimes politiques en Afrique noire. L'Afrique noire est plus et mal exploitée aujourd'hui qu'elle ne l'a été pendant la colonisation !*

## **8.2- Le devoir de la Chine**

*Bon nombre de dirigeants africains dernièrement invités en Chine à une Conférence des chefs d'état ont apprécié l'ouverture chinoise et se disent prêts à jouer le jeu. Mais, la plus belle femme du monde ne peut offrir que c'est qu'elle a ! La Chine pourra-t-elle doter l'Afrique de cette infrastructure routière qui lui fait défaut alors que les européens n'ont jamais fait de cette question leur priorité ? Les problèmes d'immigration, d'adduction d'eau potable et de famine sont là, les casse-tête du développement de l'Afrique noire.*

*La Chine va-t-elle se comporter en grande nation responsable, face à ce continent gringalet et impuissant eu égard aux enjeux en présence ! La Chine, cette plus vieille civilisation de longues millénaires pourrait-elle avoir un agenda cachée en ce moment où les feux sont au rouge en Afrique et que le monde entier se voue incapable d'arrêter la Chine dans sa volonté toute puissante d'expansion ? L'Afrique va-t-elle devenir aussi pour la Chine, cette orange de laquelle elle va sucer le jus et s'en débarrasser ensuite ?*

### **8.3-L'appel à la prise de conscience de tout dirigeant africain**

Il faut se rendre à l'évidence, l'Afrique n'a pas conscience de trois enjeux principaux : **l'énergie, la défense stratégique et la mondialisation**. Examinons d'abord la question énergétique et plus précisément le **pétrole**.

Tous les experts mondialement reconnus sont unanimes à reconnaître que d'ici 15 à 20 ans, cette ressource sera rare et excessivement chère. En 2020, le prix du baril tournera autour de 120 dollars. C'est conscients de cette réalité que des pays comme les USA, la France, la Chine, le Royaume Uni, etc. ont mis sur pied des task force chargés d'étudier et de proposer des solutions qui permettront à ces nations de faire main basse sur les ressources mondiales, de s'assurer que quoi qu'il advienne, leur approvisionnement sera assuré. Or, que constate-t-on en Afrique ? Les dirigeants de ce continent ne sont même pas conscients du danger qui les guette : se retrouver tout simplement privé de pétrole, ce qui signifie ni plus ni moins qu'un retour à la préhistoire!

Dans un pays comme le Gabon qui verra ses puits de pétrole tarir dans un maximum de 10 ans, aucune mesure de sauvegarde, aucune mesure alternative n'est prise par les autorités. Au

contraire, ils prient pour que l'on retrouve d'autres gisements. Pour l'Afrique, le pétrole ne comporte aucun enjeu stratégique: il suffit juste de pomper et de vendre. Les sommes récoltées prennent deux directions: **les poches des dirigeants et les coffres des marchands d'armes**. C'est pathétique.

Ensuite, **la défense stratégique**. L'état de déliquescence des armées africaines est si avancé que n'importe quel mouvement armé disposant de quelques pick-up et de Kalachnikov est capable de les mettre en déroute. Je pense qu'il s'agit plus d'armées de répression intérieure que de guerre ou de défense intelligente. Pourquoi ? Parce que, comparées aux armées des nations développées, de la Chine, de l'Inde ou du Pakistan, les forces africaines rappellent plus le Moyen âge que le 21<sup>e</sup> siècle. Prenez par exemple le cas de la défense anti-aérienne. Il n'y a quasiment aucun



pays qui possède un système de défense équipé de missiles anti-aériens modernes.

Ils ont encore recours aux canons antiaériens. Les cartes dont disposent certains états-majors datent de la colonisation! Et aucun pays n'a accès à des satellites capables de le renseigner sur les mouvements de personnes ou d'aéronefs suspects dans son espace aérien sans l'aide de forces étrangères. Quelle est la conséquence de cette inertie?

Aujourd'hui, des pays comme les Etats-Unis, la France ou le Royaume-Uni peuvent détruire, en une journée, toutes les structures d'une armée africaine sans envoyer un seul soldat au sol. Rien qu'en se servant des satellites, des missiles de croisière et des bombardiers stratégiques.

A mon avis et je crois que je rêve, si les pays africains se mettaient ensemble, et que chacun accepte de donner

seulement 10 % de son budget militaire à un centre continental de recherche et d'application sur les systèmes de défense, le continent peut faire un pas de géant.

Il y a en Russie, en Ukraine, en Chine, en Inde, des centaines de scientifiques de très haut niveau qui accepteraient de travailler pour 3000 dollars US par mois afin de vous livrer des armes sophistiquées fabriquées sur le continent et servant à votre défense. Ne croyez pas que je rigole.

Doit-on continuer à être naïf ? Si la survie de l'Occident passe par une recolonisation de l'Afrique et la main mise sur ses ressources naturelles vitales, cela se fera sans état d'âme. Ne croyez pas trop au droit international et aux principes de paix, ce sont toujours les faibles qui s'accrochent à ces chimères. Je pense qu'il est temps de transformer vos officiers (dont 90 % sont des fils à papa pistonnés qui ne feront jamais la guerre et je sais de quoi

je parle) en scientifiques capables de faire de la recherche et du développement. Mais, je suis sceptique. Je crois que ce continent restera enfoncé dans le sommeil jusqu'au jour où le ciel lui tombera sur la tête.

Enfin, **la mondialisation.** Malheureusement, comme dans tous les autres sujets qui ont fait leur temps, les stagiaires africains que nous recevons sont d'excellents perroquets qui répètent mécaniquement les arguments qu'ils entendent en Occident.

A savoir, il faut la rendre humaine, aider les pays pauvres à y faire face. Vous savez, dans mes fonctions, il y a des réalités que je ne peux dire, mais je vais vous les dire. La mondialisation est juste la forme moderne de perpétuation de l'inégalité économique. Pour être clair, je vous dirai que ce concept a un but: garder les pays pauvres comme sources d'approvisionnement en biens et ressources qui permettraient aux pays riches de conserver leur niveau de vie.

Autrement dit, le travail dur, pénible, à faible valeur ajoutée et impraticable en Occident sera fait dans le Tiers-monde. Ainsi, les appareils électroniques qui coûtaient 300 dollars US en 1980 reviennent toujours au même prix en 2006.

Et puisque l'Afrique n'a toujours pas un plan cohérent de développement économique et d'indépendance, elle continuera à être un réservoir de consommation où seront déversés tous les produits fabriqués dans le monde. Pour moi, l'indépendance signifie d'abord un certain degré d'autonomie. Mais, quand je vois que des pays comme le Sénégal, le Mali, le Niger, le Tchad ou la Centrafrique importent quasiment 45 % de leur propre nourriture de l'étranger, vous comprendrez qu'un simple embargo militaire sur les livraisons de biens et services suffirait à les anéantir.

Pour terminer, je vais vous raconter une anecdote. Je parlais avec un colonel africain venu en stage au Canada il y a quelques mois. Nous regardions à la télévision les images de millions de Libanais qui défilait dans les rues pour réclamer le retrait des soldats syriens de leur pays. Je lui ai demandé ce qu'il en pensait. Il m'a répondu : « Les Libanais veulent retrouver leur indépendance et la présence syrienne les étouffe ».

C'est la réponse typique de la naïveté emprunte d'angélisme. Je lui ai expliqué que ces manifestations ne sont ni spontanées ni l'expression d'un ras-le-bol. Elles sont savamment planifiées parce qu'elles ont un but.

Israël piaffe d'impatience d'en découdre avec le Hezbollah et puisque Tel-Aviv ne peut faire la guerre en même temps aux Palestiniens, au Hezbollah et à la Syrie, son souhait est que Damas se retire. Une fois le Liban à découvert, Israël

aura carte blanche pour l'envahir et y faire ce qu'elle veut. J'ai appelé cet officier avec qui j'ai parlé il y a deux jours pour lui rappeler notre conservation. Malheureusement, il était passé à autre chose. Son stage ne lui a servi à rien.

J'espère vraiment qu'un jour, *les africains auront conscience de la force de l'union, de l'analyse et de l'anticipation.* L'Histoire nous démontre que la coexistence entre peuples a toujours été et sera toujours un rapport de force. Le jour où vous aurez votre arme nucléaire comme la Chine et l'Inde, vous pourrez vous consacrer tranquillement à votre développement. Mais tant que vous aurez le genre de dirigeants que je rencontre souvent, vous ne comprendrez jamais que le respect s'arrache par l'intelligence et la force.

Je ne suis pas optimiste. Car, si demain l'Union africaine ou la Cédéao

décide de créer un Institut africain d'études stratégiques crédible et fiable, les personnes qui seront choisies se précipiteront en Occident pour apprendre leur manière de voir le monde et ses enjeux. Or, l'enjeu est autre, il s'agit de développer leur manière de voir le monde, une manière africaine tenant compte des intérêts de l'Afrique. Alors, les fonctionnaires qui seront là, à statut diplomatique, surpayés, inefficaces et incapables de réfléchir sans l'apport des experts occidentaux se contenteront de faire du copier-coller, ce sera un autre parmi les multiples gâchis du continent. Avant que vos ministères des Affaires étrangères ne fassent des analyses sur la marche du monde, ils feraient mieux d'en faire d'abord pour votre propre intérêt ».

Alors je terminerai en me posant cette question: face à l'engouement chinois pour l'Afrique, le dirigeant africain a-t-il une certaine idée de ce qu'il veut en échange de l'apport chinois.?

Et vous l'Occident qui assistez à ce débarquement chinois sur le continent africain et qui disposez des intérêts sur ce continent, allez-vous encore être jugés de «*non assistance aux personnes en danger*»? Quel dispositif est-il mis en place par les Gouvernements concernés, assistés de l'expertise occidentale pour une harmonisation des relations avec la Chine?

## **PARTIE IX : CONCLUSIONS**

### **1- LES MINERAIS LES PLUS RECHERCHES**

**L'or, le diamant, le coltan... toujours pillés en Rdc, selon Transparency International**

Kinshasa, 08/05/2008 / Politique

*Pour cette organisation l'exploitation illégale des richesses minières alimente la corruption en République démocratique du*



Congo. Dans un rapport publié, il y a quelques jours à Londres, l'organisation Transparency International vient de dénoncer les pillages des richesses naturelles de la République démocratique du Congo par des sociétés d'exploitation minières occidentales et africaines.

Transparency International souligne que chaque jour, plusieurs quantités des matières précieuses, notamment l'or, le cobalt, le diamant, le coltan, l'uranium... sont exploités de façon illégale en République démocratique du Congo. Ces matières précieuses quittent frauduleusement la RDC vers des pays occidentaux et asiatiques. Des entreprises canadiennes, françaises, sud-africaines, thaïlandaises sont citées dans ce trafic illicite des matières premières en RDC.

« Des avions Antonov atterrissent chaque jour dans des pistes et routes qui servent d'aérodrome. Ils décollent avec des soutes chargées des minerais pillés en RDC »

indique un responsable de Transparency international.

Il a poursuivi en affirmant que certains minerais traversent frauduleusement des frontières de la RDC pour les pays voisins, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie. Les frontières de la République démocratique du Congo sont poreuses et perméables, au point où elles sont favorables au trafic frauduleux des matières précieuses vers l'extérieur de la RDC, a déclaré Transparency International.

L'organisation basée à Londres affirme que les pillages des ressources naturelles en République démocratique du Congo se portent toujours bien, en dépit des mesures prises par les autorités congolaises pour réglementer l'exploitation des richesses minières en République démocratique du Congo.

En décembre 2007, le ministre congolais des Mines avait interdit l'exploitation

minière dans la partie orientale du Congo. Sur terrain, note Transparency international, cette mesure n'est pas d'application. Au contraire, des exploitants venus de différents pays s'associent aux Congolais pour piller l'or le diamant, le cobalt, et même l'uranium.

## **2-Que dire de la corruption ?**

Transparency International tient à souligner que l'exploitation illégale des richesses en RDC alimente la pratique de la corruption à tous les échelons et vide le Trésor public congolais de ses recettes en devises.

La corruption à grande échelle observée en RDC est en partie entretenue par le trafic des matières précieuses. En même temps, elle permet aussi le trafic d'armes dans la région des Grands Lacs en général, en République démocratique du Congo en particulier.

Transparency International accuse également certaines entreprises

occidentales d'avoir signé des contrats léonins avec des dirigeants congolais pour le livrer à l'exploitation des richesses minières en RDC. Elle établit la corrélation directe de l'exploitation des richesses minières de la RDC et le trafic d'armes dans l'Est de la RDC. Le rapport relève que les rebelles du CNDP du général dissident Laurent Nkunda, les intéramwes exploitent des minerais qu'ils revendent ensuite pour s'acheter des armes et des munitions.

Transparency International a dénoncé également la gestion opaque des recettes provenant de l'exploitation du pétrole sur la côte Atlantique de la RDC. Il est vrai que l'exploitation du pétrole n'a jamais contribué au développement de la cité de Muanda et des localités environnantes toutes dépourvues d'infrastructures de base.

Transparency international appelle le gouvernement congolais à restaurer l'autorité de l'Etat dans la partie orientale de la RDC en contrôlant et réglementant

l'exploitation des richesses minières sur l'ensemble du territoire congolais.

En outre, elle demande plus de visibilité et de transparence dans l'exploitation des ressources pétrolières sur la côte Atlantique de Muanda. L'organisation Transparency international publie chaque année des rapports sur l'état de la corruption dans le monde. Elle n'hésite pas également à dénoncer tous les paramètres qui contribuent à l'émergence et au développement de la corruption dans le monde.

**(Milor)**

**Luc Roger Mbala Bemba/L'Observateur**  
(Last edited: 08/05/2008 17:17:05)

**3- Joseph Kabila joue son avenir politique sous pression de l'Accord chinois et des exigences de l'Occident**  
(Kinshasa, 08/05/2008 / Politique)

*Les choses s'accélèrent en République démocratique du Congo. Plusieurs faits se succèdent comme s'il se prépare un grand événement. Bien sûr que la signature de l'Accord-prêt avec la Chine a servi de dédic.* La Banque mondiale et le FMI sont montés sur leurs grands chevaux pour brandir leur qualité de « partenaires privilégiés ». Karel De Gucht s'est fait inviter à Kinshasa pour lâcher ses « vérités ». Kabila réplique en haussant le ton, allant jusqu'à se faire bien comprendre en s'entretenant avec l'ex-Ciat (Comité international d'accompagnement de la transition) conduit par le représentant spécial du secrétaire général de l'Onu et responsable de la Monuc. Les choses deviennent donc sérieuses.

Entre-temps, la République démocratique du Congo est devant un choix cornélien. Jouer à quitte ou double, entre l'Occident et la Chine. Mais dans tout cela, c'est le président de la République qui joue son va-tout: son avenir politique. Va-t-il

convaincre? Se pliera-t-il aux exigences des partenaires traditionnels? Avec la Journée de l'union européenne marquée par un point de presse ce jeudi à Kinshasa, il faudra prendre son mal en patience pour chercher à lire entre les lignes la suite des événements.

La Journée de l'Union européenne interviendra ce vendredi 9 mai. Les pays membres de cette organisation mettront ce jour à profit pour évaluer son parcours et son impact sur l'examen de grandes questions européennes et internationales.

L'occasion faisant le larron, les ambassadeurs des pays membres de l'Union européenne près la République démocratique du Congo se retrouveront chez leur collègue de la France, ce pays assumant la présidence de l'Union européenne. Le moment sera tout indiqué pour faire l'évaluation de la coopération entre les pays de l'Union européenne et la République démocratique du Congo. Cette

rencontre diplomatique se tient quasiment une semaine après celle d'avec le Président de la République.

#### **4-Des partenaires traditionnels et privilégiés**

Au fait, ce n'est pas la première fois que les ambassadeurs européens se retrouvent ensemble pour faire le point de la situation. A des moments importants de la coopération avec la République démocratique du Congo, ils se sont toujours imposé cet exercice dans le but de mieux apprécier les efforts fournis par les uns et les autres. Mais que cette rencontre diplomatique se tienne à un moment crucial où la République démocratique du Congo est déterminée à donner une nouvelle impulsion aux initiatives de la reconstruction nationale. Qu'elle se déroule après que la Banque mondiale et le FMI n'aient pas du tout apprécié les termes de l'accord-prêt avec la Chine, et qu'en plus, la Belgique et la RDC se soient permises



quelques envolées verbales pour se dire certaines vérités, les choses deviennent très intéressantes. Le point de presse de ce jeudi ne sera nullement un fait divers. Certaines vérités vont transparaître. Des vérités? Oui, il y en aura. Qu'on ne se fasse pas d'illusion. L'Union européenne demeure un partenaire traditionnel et privilégié de la République démocratique du Congo. A ce titre, il n'est pas surprenant de s'entendre dire que les pays de l'Union européenne ont « l'obligation morale et politique » de s'intéresser à tout ce qui touche à la RDC.

Obligation morale et politique, ils l'ont assumée en supportant l'organisation des élections en République démocratique du Congo. Près de 500 millions de dollars ont été affectés à cette fin. En outre, les pays de l'Union européenne figurent, à côté des Etats-Unis, parmi les grands bailleurs de fonds de la Banque mondiale et du FMI. Mieux, ce sont eux qui constituent le grand cartel du Club de Paris qui, en 2002, a

effacé une partie de la dette de la RDC, en l'occurrence 4 milliards de dollars US.

Ce sont des partenaires traditionnels et privilégiés. Ils ne se tairont pas s'ils se sentent frustrés. Et puisqu'il s'agit d'un moment crucial de la reconstruction de la RDC, ils réagiront pour donner leurs impressions. Quant aux « promesses non tenues », ils ne manqueront pas de fournir des explications. Bien entendu, ils s'attarderont sur la bonne gouvernance politique et financière, l'indépendance des institutions de la République, la corruption, l'enrichissement illicite et démesuré face à une population paupérisée. Ce sont là les conditionnalités « traditionnelles » des pays européens qui n'ont que faire des « discours de souveraineté », une fois convaincus de toutes ces insuffisances. C'est la bible de la coopération bilatérale et multilatérale. Ils brandiront leur principal argument de tous les jours : « ils ont des comptes à rendre à leurs contribuables ». Par conséquent, ils ne peuvent en aucun

cas verser leur argent dans les tonneaux de Danaïdes.

#### **4- A kabila de gérer avec dextérité l'équation**

Mais il ne faut pas aussi se voiler la face pour ne pas reconnaître que la Chine, en bousculant la « coopération classique », serait en train de marcher sur les plates-bandes occidentales. Là, les pays européens qui disent avoir beaucoup donné, et même (plus que les 8 milliards USD des Chinois), ne se laisseront pas faire. Ils le diront, même à demi-mot, aux autorités congolaises. Quitte à elles de tirer toutes les conséquences politiques, économiques et financières.

Il est vrai que le vent qui souffle dans les relations bilatérales et multilatérales entre la RDC et ses partenaires traditionnels, met sous les projecteurs le chef de l'Etat. Joseph Kabila joue son avenir politique. Sur le front extérieur, il doit parvenir à

convaincre ses interlocuteurs de la nécessité de tenir leurs promesses, de savoir que la RDC dispose d'immenses opportunités de collaboration pour développer ce pays sans se plaindre de la Chine.

Sur le front intérieur, il devra informer ses compatriotes, jusque dans les moindres détails, du contenu desdits accords. Ce souci de transparence lui apportera le soutien populaire, dont il a besoin en ces moments. Le succès d'une telle diplomatie dépendra de la transparence dans laquelle elle sera menée.

De toutes les manières, après la Guerre froide et les antagonismes des Blocs Est-Ouest, les dirigeants les plus avisés trafiquent aujourd'hui avec toutes les bonnes volontés du monde, quitte à savoir exprimer, dès le début, les attentes de leurs populations ainsi que les gains des uns et des autres. En dehors de cette cruelle

vérité, point de salut pour une nouvelle voie.

Il revient à Kabila, seul, de gérer avec dextérité cette équation dans l'intérêt supérieur de la Nation. Il lui revient de dégager des pistes de solution en vue de consolider les relations bilatérales et multilatérales avec différents partenaires. Quoi que l'on écrive, c'est finalement son avenir politique qui est ici enjeu.

**(Milor)**

**Le Potentiel** (Last edited: 08/05/2008  
14:40:30)

## **ANNEXES TRES IMPORTANTS POUR MIEUX APPREHENDER LA QUESTION MINIERE DE LA RDCongo**

**Annexe 1** : Le carnet de Colette Braeckman : **C'était donc vrai: le Congo a été vendu** ; Posté le 18 mars 2008

**Annexe 2** : **Chine-Congo : une opportunité historique** par ALBERT KISONGA MAZAKALA (Mis en ligne le 26/10/2007) **Quand les Chinois promettent, ils tiennent parole. Aussi, on peut s'attendre à voir le Congo faire un bond fantastique en matière d'infrastructures dans les cinq prochaines années.**

**Annexe 3** : **Par Joseph Tuambeku Tuambeku : La Chine, le Congo, l'Afrique et la Banque Mondiale** : les interventions bilatérales entre la Chine et les pays africains n'étaient pas bien vues par les Occidentaux.

**Annexe 4 : A ce jour quel est le contenu de contrat chinois en RDC ?**

**Annexe 5 : QUELLES SONT LES EVENTUELLES ABERRATIONS DES CONTRATS CHINOIS EN AFRIQUE CENTRALE ?\_Le Congo avalé par la Chine ? Commerce / dimanche, 14 octobre 2007 | par Babacar Wouetu**

**Annexe 6 : Analyse extraite du débat virtuel avec "Basile Diatezwa" <diatezwabasile@yahoo.fr>, D.C. RDC: la rentabilité des capitaux chinois ! Samedi, 8 Mars 2008 ; 16:35:26 +0100 (CET) : Les "milliards" des Chinois : Bradage et Escroquerie aux dépends des Congolais!**

**Annexe 7 : Le Chinois, prédateur ou partenaire en Afrique ? ( Vendredi 7. Mars 2008 17:27)**

**Annexe 8 : Congo-Brazza: des conditions de travail proche de l'esclavage ! "Basile Diatezwa" diatezwabasile@yahoo.fr . Congo-Brazza:**

**Des conditions de travail proches de l'esclavage. L'ouvrier congolais ne mâche pas ses mots lorsqu'il évoque le climat social de son usine de ciment de Loutété, dans le sud du Congo : "Il y a ici une injustice pratiquée par la direction chinoise de l'entreprise qui s'apparente à une forme d'esclavage".**

**Annexe 9 : LA CHINE AVEC L'AFRIQUE DU SUD : La banque chinoise ICBC achète 20% des actions de la Standard Bank sud-africaine pour 4,75 Mds USD**

**Annexe 10: LA CHINE\_AVEC LE NIGERIA : Yar'Adua pour un partenariat stratégique avec la Chine. Le président nigérian a entamé jeudi une visite officielle en Chine.**



## **ANNEXE 1**

**Le carnet de Colette Braeckman : C'était donc vrai: le Congo a été vendu ;** Posté le 18 mars 2008

**La question de la re-visitation des contrats miniers qui défraie la chronique depuis l'automne dernier trouvera peut-être ses conclusions dans les prochains jours.**

En effet, des experts et des membres du gouvernement se sont réunis durant cinq jours au centre Nganda à Kinshasa pour examiner à huis clos les conclusions de la commission de re-visitation et émettre leurs propres suggestions. Alors que le gouvernement congolais a besoin urgent de ressources fraîches pour entamer la reconstruction du pays, le ministre de l'Economie et du Commerce, André Philippe Futa a relevé que la contribution du secteur minier était bien inférieure aux attentes, ne dépassant

pas 6% du budget national, contre 30% en 2002, dans un contexte de guerre et de croissance négative !

Cette faible contribution est d'autant plus scandaleuse qu'au Katanga qui connaît un véritable boom économique, 1644 titres miniers ont été délivrés, et que le cours du cuivre, qui était de 4000 dollars la tonne voici quatre ans, dépasse aujourd'hui les 8000 dollars. Le processus de révision des contrats entamé l'été 2007 avait fait apparaître que sur 60 premiers contrats passés au crible, cinq seulement étaient déjà en phase de production, six en «étude de faisabilité» et que les titres couvrant 49 autres contrats devaient faire l'objet d'un examen approfondi pouvant mener soit à une renégociation, soit à une annulation pure et simple.

Les griefs retenus à l'encontre des sociétés étrangères sont multiples : dans certains cas, alors qu'elles se trouvaient simplement au stade de la prospection, de l'étude des gisements, des sociétés avaient

déjà commencé à exploiter discrètement, envoyant à l'étranger des semi-remorques chargés d' « échantillons ». Dans d'autres cas, le périmètre concédé avait été indûment étendu, au détriment de zones qui devraient être réservées aux artisans-creuseurs, en empiétant sur des propriétés villageoises ou en rognant sur des zones naturelles, et cela alors que le Congo se prépare à multiplier les « puits de carbone » c'est à dire des réserves boisées.

De manière générale, les contrats aujourd'hui jugés léonins ont systématiquement sous estimé l'apport congolais (valeur des concessions et capacités des équipements existants) et surestimé l'apport financier des intervenants extérieurs. Ces derniers, en plus, ont bénéficié d'importantes exonérations fiscales, s'étendant quelquefois sur une période de trente ans.

En plus de ces contrats inégaux, la fraude pure et simple prive le pays

d'importantes ressources financières, plus de 90% des exportations de la RDC étant illégales ou incontrôlées. Le ministre des Mines, M. Martin Kabwelulu a déclaré qu'au total, 4.542 titres miniers avaient été octroyés à 642 sociétés sur l'ensemble du territoire national, et que les concessions couvertes par ces titres couvraient 33% du territoire du pays.

Autrement dit, durant la période de transition, un tiers du Congo a littéralement été vendu, et cela sur base de photos aériennes et de cartes géologiques dont certaines étaient vendues par le Musée de l'Afrique centrale à Tervueren....

Plusieurs conclusions ont été tirées à l'issue de ces états généraux : si le socle du code minier, très libéral et qui avait été adopté durant la période de transition avec les conseils et le soutien actif de la Banque Mondiale demeure valable, certaines de ses clauses devront être réexaminées.

Le rapport demande, entre autres, l'extension de la part de l'Etat dans le capital des sociétés minières mixtes, une meilleure spécification de la répartition des compétences entre le Ministre des Mines et les Ministres provinciaux, la prise en compte des populations locales, le gel des concessions et une lutte implacable contre la fraude. Un cahier des charges devra définir les relations entre les populations locales et les titulaires des droits miniers.

Si le Congo veut titrer profit de la flambée des cours des matières premières, il devra de toute urgence créer des structures de transformation des produits miniers afin d'accroître la valeur ajoutée, renforcer les outils de contrôle et de répression de la fraude, poursuivre l'installation du cadastre minier en province et, dans le secteur du diamant, installer une taillerie à Kinshasa ou à Mbuji Mayi, afin de mettre fin à l'exportation de gemmes à l'état brut.

Le grand déballage entrepris à l'occasion de la revisitation des contrats miniers et des états généraux consacrés à ce secteur crucial s'est révélé accablant pour les acteurs congolais de tous niveaux qui avaient conclu ces contrats durant la transition, mais il est accablant aussi pour les opérateurs miniers, occidentaux en leur grande majorité, qui avaient tiré profit de la faiblesse de l'Etat congolais pour conclure des contrats léonins, souvent assortis de « dessous de table »...

Le malaise que suscite le grand déballage actuel explique les tensions qui règnent entre les Congolais désireux de rentrer dans leurs droits et leurs « amis » occidentaux et il permet de comprendre le prestige soudain dont sont parés les contrats de troc conclu avec la Chine, qui s'est engagée à reconstruire une bonne partie des infrastructures du pays, rapidement et sans ingérence politique....Certes, les Congolais n'ont pas encore mesuré le coût réel des contrats

chinois et les conséquences économiques sinon politiques qu'ils pourraient entraîner mais ils savent déjà à quel point ils ont jusqu'à présent fait les frais d'un marché de dupes...

### **Le Congo ne s'est pas pillé tout seul (Posté le 19 mars 2008)**

Mis à jour grâce à l'obstination du Premier MInistre Gizenga (visiblement moins endormi que ne le disent les chancelleries... ) le scandale des contrats miniers éclabousse tout le monde. Certes, durant la période de transition qui a précédé les élections, les ressources du pays ont été bradées par les autorités en place, impliquées à tous les niveaux : des conseillers de Kabila sont cités, mais ils avaient l'aval de Bemba en charge de l'Economie et des Finances, les ministres des Mines successifs ont fermé les yeux, les fonctionnaires ont laissé faire et ont touché leur commission.

Mais durant cette période intermédiaire qui a succédé à huit années de guerre et d'occupation et deux décennies d'affaiblissement de l'Etat, les Congolais n'étaient pas seuls : ils se trouvaient pratiquement sous la tutelle de la « communauté internationale » (c'est à dire essentiellement les Occidentaux) qui animait le CIAT (Comité d'accompagnement de la transition), soutenait la Mission des Nations unies au Congo et appuyait la Banque Mondiale.

Cette dernière ne se contenta pas seulement d'assurer (avec un succès très relatif) la démobilisation des belligérants, elle participa à la rédaction du Code Minier et du Code forestier, en dicta les termes très libéraux et surveilla l'application des dispositions. Mais sans mesurer à quel point un Etat affaibli, une administration défaillante et sous payée étaient incapables de faire respecter la loi et de protéger la population contre les prédateurs en col



blanc qui succédaient aux pillards en uniforme des années de guerre.

Aujourd'hui, l'aide qui avait été promise par les divers bailleurs, dont l'Union européenne, tarde à se concrétiser mais les institutions financières internationales exigent toujours, à raison de 800 millions de dollars par an, le remboursement de la dette contractée du temps de Mobutu...

Redoutant une explosion sociale ou la sanction politique qui leur sera infligée par des électeurs déçus de ne pas avoir reçu les dividendes de la démocratie, les autorités congolaises se sont tournées vers la Chine pour conclure des accords de troc, échangeant matières premières contre de grand travaux d'infrastructures. Dans nos capitales, on s'en inquiète, on met le Congo en garde contre ses nouveaux amis, contre les pièges de ses nouveaux contrats.

Mais au regard du passé, quel est le crédit moral dont peuvent se prévaloir les donneurs de leçons ? Les Chinois, demain, ne seront peut-être pas meilleurs que les tuteurs d'hier. Mais ils ne seront sans doute pas pires non plus.

### **Les creuseurs feront les frais du progrès**

Posté le 19 mars 2008

Les camions ont brûlé à Kolwezi ; à Likasi, la police a tué un enfant de 15 ans en tirant à balles sur des centaines de creuseurs en colère ; à Luisha, un village de toile qui accueille des milliers de mineurs chassés des environs de Lubumbashi, Zacharie et Stéphane, licenciés en droit et en économie mais artisans creuseurs par obligation, assurent que si on les expulse de cette carrière-ci, c'est la violence qui parlera. Derrière eux, la tenancière de la buvette approuve.

C'est cependant ce qui se prépare : les grandes sociétés minières élargissent sans cesse leurs zones de prospection, sans respecter les zones qui auraient dû être réservées aux creuseurs qui, durant des années, ont exploité les gisements. Les creuseurs sont impitoyablement chassés par des gardes privés. A Ruashi, aux portes de la capitale du Katanga, des Boers sud-africains sont sans complexe :

« A raison de 200 dollars par maison détruite, nous avons dédommagé les familles qui occupaient le site, elles ont reçu huit jours pour déguerpir.

Les nouveaux venus aplanissent au bulldozer les «gruyères» creusés à la main et balisent la piste avec des plantes en pot. Les plus jeunes des enfants ont été envoyés à l'école, les aînés ont rejoint d'autres sites. Même condamnée à terme, l'exploitation artisanale occupe toujours 150.000 creuseurs dans le seul Katanga. Les opérateurs miniers leur reprochent

d'écramer les meilleurs gisements (diminuant ainsi leur rentabilité), les autorités veulent mettre fin à l'exportation de matière brute enfouie dans des sacs de jute et vendue à de petits négociants chinois, les bulldozers et les pelles géantes vont bientôt remplacer hommes et enfants qui risquaient leur vie dans les carrières. Mais si des mesures d'accompagnement ne sont pas prises d'urgence, l'explosion sociale est inévitable...

A Kasombo, d'autres jeunes gens, chaussés de bottes en caoutchouc, assurent que s'ils sont chassés des carrières, ils ne reviendront pas à l'agriculture ».

**Lorsque l'opposition assure que "le Congo a été vendu, elle n'exagère pas qu'il s'agisse des mines ou de la forêt, un tiers du territoire a été découpé en concessions qui ont déjà trouvé acquéreur".**

## **ANNEXE 2**

**Chine-Congo : une opportunité historique** par ALBERT KISONGA MAZAKALA (Mis en ligne le 26/10/2007)

**Quand les Chinois promettent, ils tiennent parole. Aussi, on peut s'attendre à voir le Congo faire un bond fantastique en matière d'infrastructures dans les cinq prochaines années.**

La politique chinoise au Congo pose problème depuis l'annonce d'un paquet d'investissements d'un total de 14 milliards de dollars. Il s'agit, en réalité, d'une rupture historique en matière d'investissements extérieurs en RDC. Le seul précédent comparable est la tentative avortée de la Banque mondiale qui avait proposé au Zaïre en 1995 des investissements d'un montant de 9 milliards de dollars en trois ans, que M. Tshisekedi et ses amis de l'opposition radicale avaient fait échouer.

S'il y a une chose dont personne ne doute, c'est que quand les Chinois promettent, ils tiennent parole. Aussi, on peut s'attendre à voir le Congo faire un bond fantastique en matière d'infrastructures dans les cinq prochaines années, inaugurant ainsi une ère de réel développement depuis son accession à l'indépendance il y a plus de 47 ans.

### **La politique chinoise inquiète le monde occidental.**

Deux raisons sont avancées. La première serait qu'elle alourdirait trop la dette du Congo, évaluée à plus ou moins 14 milliards de dollars. La seconde raison serait que les prêts chinois, accordés avec un minimum de conditionnalités, seraient de nature à favoriser la corruption. Ces arguments sont discutables. Pour qu'un pays endetté (cas du Congo) puisse rembourser ses dettes, il faut qu'il ait les moyens de développer son économie. Le premier handicap rencontré par les pays

africains généralement pour développer leurs économies est l'absence d'investissements. C'est justement cette lacune que promet de combler la coopération avec la Chine.

La nature des accords, d'après le ministre des Travaux publics Pierre Lumbi, exclut l'hypothèse de l'alourdissement de la dette congolaise. Le second argument paraît également non fondé, vu que la coopération via le modèle occidental semble plutôt avoir favorisé la corruption. La pauvreté a considérablement gagné du terrain d'un côté et de l'autre, les dirigeants se sont enrichis, parfois scandaleusement. De surcroît, la coopération occidentale est loin d'avoir permis le décollage économique des pays africains. La responsabilité des élites africaines est certes engagée mais elle n'est pas la seule.

Ensuite, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les Chinois sont loin de vouloir jeter leur argent par les fenêtres. Ils

ont une histoire de coopération avec l'Afrique noire qui dure depuis 50 ans. On n'oublie qu'ils sont les réalisateurs il y a 30 ans du Tazara, le chemin de fer de près de 2 000 kilomètres reliant l'océan Indien aux mines zambiennes du Cooperbelt, qui paraît être le plus gros investissement étranger réalisé en Afrique noire (hors Afrique du Sud) depuis les indépendances.

Cependant, l'importation de leur propre main-d'oeuvre peut prêter à discussion, dans la mesure où elle limite les possibilités d'un transfert significatif de technologie, étant donné qu'elle réduit l'implication de la main-d'oeuvre locale dans leurs projets. Les autorités congolaises devraient négocier dur pour arriver à obtenir d'eux des concessions dans ce domaine. En revanche, cette politique présente deux avantages majeurs pour la sûreté des investissements. Premièrement, la garantie de la conduite des travaux à leur bonne fin. Deuxièmement, ce qui semble également



important, le fait de minimiser l'importance des fonds pouvant être manipulés par les autorités locales, avec pour conséquence de diminuer les risques de corruption.

Les Chinois ne confondent pas dons et investissements. Quand ils font des dons, ils ne cherchent pas à savoir ce que le bénéficiaire en fait. Depuis la chute de Mobutu, la RDC a déjà reçu de la Chine deux fois des dons de 100 millions de dollars chacun.

Toutefois, quel que soit l'angle sous lequel la question peut être examinée, le Congo est gagnant. Les énormes infrastructures promises seront construites. Le problème réside dans la suite, si on pense que le Congo, malgré l'expérience acquise depuis l'indépendance et les milliers d'ingénieurs formés, en est encore à s'adresser à la Chine pour réhabiliter le Palais du peuple, un bâtiment à trois niveaux.

Le stade des Martyrs, construit également par les Chinois sous Mobutu, reste inachevé parce que le Congo n'avait pas libéré sa contrepartie de 50 millions de dollars. L'hôpital de Ndjili, que les mêmes Chinois viennent de bâtir, a attendu un an après la fin des travaux pour démarrer son fonctionnement du fait que le Congo ne pouvait libérer le montant de 700 000 dollars pour l'approvisionnement en produits pharmaceutiques et les salaires du personnel local.

Ces exemples me confortent dans la conviction que nous Congolais (et nos frères africains) présentons encore des lacunes en matière de gestion d'un état moderne. Manifestement, nous ne sommes pas encore parvenus à intégrer la culture de développement, pour des raisons historiques évidentes. Il ne suffit pas de prendre de bonnes décisions. Encore faut-il que ces décisions soient accompagnées d'un comportement constant motivé par la poursuite de l'intérêt général ! C'est

malheureusement là où nos faiblesses sont manifestes. Les actes posés sont à l'opposé des discours d'une grande intellectuelité.

Aussi, je ne cesserai de réitérer ma proposition d'intégrer les Blancs qui vivent dans notre pays dans les structures de gestion. C'est le seul moyen raisonnable d'accélérer l'acquisition de cette culture qui nous fait défaut. Je n'arrive pas à comprendre que pour des raisons d'amour-propre mal placé, nous refusions de nous inspirer de l'exemple sud-africain. Si deux ou trois pays (par exemple le Congo, l'Angola et le Cameroun) ayant l'espace et les ressources naturelles, décidaient de changer radicalement la gouvernance telle que je le suggère, il n'y aurait plus dans les années suivantes les jeunes Africains à risquer leur vie dans des embarcations de fortune sur des océans pour tenter d'émigrer en Occident. Personnellement, je ne me sens jamais autant humilié qu'en voyant nos dirigeants se pavaner devant

leurs homologues occidentaux et refuser de reconnaître leur responsabilité dans le sort tragique de ces jeunes Africains.

C'est à la condition de repenser totalement notre philosophie de gestion, à mon humble avis, que nous pouvons profiter de la politique de coopération chinoise pour faire faire à notre pays un saut historique. Il faut non seulement que les mentalités changent mais que, plus spécifiquement, les dirigeants cessent de concevoir la gouvernance comme devant soutenir prioritairement leur train de vie. Un voyage en première classe entre Kinshasa et Bruxelles coûte environ 5 000 dollars, un montant supérieur à la subvention annuelle accordée par l'Etat à une institution comme l'hôpital d'Isiro, une ville de plus de 100 000 habitants.

Proposer à un ministre congolais de voyager en classe économique serait pris pour une injure. Après des années de lutte, les syndicats ont obtenu du gouvernement

de fixer le barème minimum à 70 dollars. En même temps, les députés ont décidé de s'octroyer un salaire de près de 4 300 dollars par mois.

Si rien ne change, on risque d'assister à la répétition de l'histoire.

Une fois les Chinois partis, les belles infrastructures érigées finiraient comme celles construites pendant la colonisation. Il suffit de constater que la survie du pont route-rail érigé par les Japonais à Matadi est menacée faute de... peinture anti-rouille.

L'autre condition, évidemment, du développement du Congo est que la paix et la sécurité règnent sur son territoire. Le monde entier sait que le Rwanda et, dans une moindre mesure l'Ouganda, s'activent depuis longtemps à entretenir l'insécurité au Kivu et en Ituri dans le but d'arriver à annexer ces parties du territoire congolais. Mais pour des raisons que les Congolais ne

comprendront jamais, le régime de Kigali bénéficie, au minimum, de l'indulgence de la communauté internationale malgré sa responsabilité dans les massacres commis au Congo. En ce moment même, les milices soutenues par le Rwanda s'adonnent à des tueries de masse au Nord Kivu, dont témoignent les fosses communes régulièrement y découvertes, sans que cela ne soulève la réprobation de l'opinion internationale.

Par contre, pour avoir exproprié un millier des colons blancs, Robert Mugabe est diabolisé. Le Premier ministre anglais menace de boycotter la conférence de Lisbonne si le dictateur zimbabwéen y est invité. Pendant ce temps, Paul Kagame, responsable des millions des morts, parade dans les pays occidentaux où il reçoit même des prix des droits de l'homme.

Il ne faudrait pas s'étonner qu'un jour mes compatriotes se tournent également vers la Chine pour la sécurisation de leur

pays, au grand dam de tous ces Congolais qui voudraient croire que l'avenir se trouve dans le modèle occidental. Mais ceci est un autre débat.

### **ANNEXE 3**

Mis en ligne le 23/12/2007, **Par Joseph Tuambeku Tuambeku ; La Chine, le Congo, l'Afrique et la Banque Mondiale**

Il y a quelques mois, nous avons écrit une série d'articles sur l'intervention chinoise au Congo en tant que catalyseur de l'économie congolaise.

Dans ces articles, nous avons relevé le fait que les interventions bilatérales entre la Chine et les pays africains n'étaient pas bien vues par les Occidentaux. A travers leurs institutions de financement telles que la Banque Mondiale ou le FMI, les Occidentaux avaient constituée des mécanismes neo-coloniaux pour assurer leur enrichissement et leur main mise sur le développement du continent africain.

Ces mécanismes de financement constituaient aussi un puissant moyen de pression politique sur les dirigeants africains. D'ailleurs tout le monde connaît les conditionnalités qui sont liées à cette aide. Tout le monde connaît également le rôle des pays occidentaux dont les USA pour l'octroi des prêts par ces institutions.

En intervenant directement en Afrique, la Chine coupait l'herbe sous les pieds des Occidentaux et leur ôtait non seulement une source d'enrichissement, mais surtout un moyen de pression sur les pays africains. L'annonce d'un prêt de plus de 10 milliards de dollars au Congo à des conditions surprenantes et surtout les mécanismes de remboursement qui étaient inédits et innovateurs avait été la goutte qui fait déborder le vase.

Pour stopper cette situation, les Occidentaux ont d'abord cherché à minimiser la capacité de la technologie



chinoise à répondre aux besoins des pays en développement.

Ils ont également évoqué le manque de prise en compte des aspects environnementaux dans toutes les interventions chinoises. Certains programmes notamment ceux de la télévision et la radio françaises avaient mentionné le fait que les Chinois n'utilisaient pas la main d'œuvre locale, tout en faisant passer la Chine pour un pays qui ne regardait pas aux droits de l'homme dans ses interventions. A ce propos, le cas du Soudan en est l'illustration la plus actuelle.

Toutefois, à l'heure actuelle, les Occidentaux ne sont plus en mesure d'affronter directement la Chine. Celle-ci dispose de puissants moyens de rétorsion qui peuvent porter un coup dur à plus d'un pays dits développés, d'une part, et d'autres part, beaucoup des pays en développement n'ont plus aucune

confiance dans les institutions de Bretton Wood qui sont assimilées a des prédateurs des économies des pays faibles.

Toute cette propagande contre les interventions chinoises était en fait annonciatrice d'une action de grande envergure de l'Occident pour continuer à assurer sa main mise sur le développement de tout un continent. Cette politique de maintien dans le sous-développement de l'Afrique vient d'entrer dans une nouvelle phase avec la fin de la mission en Chine du président de la Banque Mondiale, Mr Robert Zoellick.

En effet, n'ayant pas le moyen de s'attaquer directement à la Chine, la seule voie qui s'offrait aux Occidentaux était « de faire de la Chine leur alliée ». C'est ce qui est en train de se produire. En fait qu'elle a été le message de Mr Zoellick aux dirigeants Chinois ? Le voici **« Nous sommes en mesure de vous donner tout ce que vous voulez à moins cher et**

**surtout dans un semblant de respect des règles internationales. Ne prêtez plus directement aux pays africains plus qu'ils ne peuvent rembourser».**

Au terme de sa mission en Chine, le Président de la Banque Mondiale est parvenu à arracher un accord avec Pékin au terme duquel la China's Export-Import Bank va donner des fonds à la Banque Mondiale et développer des projets communs Chine-Banque Mondiale en Afrique.

A quelles conditions ces aides seront attribuées, seul l'avenir nous le dira. Au cas où la Chine s'alignerait totalement sur cette politique, cela signifierait la mort de l'espoir suscité par la Chine pour le développement du continent.

Que peuvent faire les pays africains ? La marge de manœuvre des pays africains existe surtout si l'on agit au cas par cas. Cette approche serait bénéfique pour le

Congo à condition que le pays ait la capacité d'analyser les futures interventions et projets de la Banque au Congo en regard avec les besoins de l'économie chinoise. Autrement dit, le Congo devrait être en mesure de fournir à la Chine ce dont elle a besoin sans passer par les intermédiaires financés par la Banque Mondiale. Autrement dit encore, en ce qui concerne les échanges avec la Chine, le Congo devrait privilégier les échanges directs plutôt que ceux passant par des tierces institutions.

Cette ligne de conduite suppose une grande fermeté et même un refus de voir la Banque Mondiale intervenir dans des secteurs où elle n'est intervenue que d'une façon mineure. Cela suppose aussi une capacité du Congo de procéder au traçage de ses matières premières à travers le monde.

Jusqu'ici la Chine a démontré sa force de se passer des « Conseillers

Occidentaux » et d'appliquer une politique conforme à son intérêt.

De même si l'utilisation des fonds chinois par la Banque Mondiale au travers des projets communs ne répond pas aux besoins de la Chine, Celle-ci reviendra à sa politique bilatérale qui lui est plus profitable à l'heure actuelle. Mais ceci dépendra de la capacité de résistance des pays africains aux nouveaux chants de sirènes que les Occidentaux vont entonner à l'égard de l'Afrique.

Pour illustrer ce nouveau combat qui se profile à l'horizon, il suffit de voir les deux sommets qui viennent de se dérouler sur le continent européen : Le sommet Union-Européenne -Afrique et le sommet ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Le sommet Union-Européenne – Afrique s'est terminé avec une déclaration faisant état de l'égalité entre les deux continents. Ce sommet parlait également du développement d'un nouveau

partenariat plus équitable et égalitaire avec l'Afrique.

Quelques jours plus tard, les mêmes se sont retrouvés autour d'une table de négociation pour le renouvellement des accords ACP qui étaient qui arrivaient à terme. Surprise. Les négociations ont été apaisées et ont abouti à la signature d'un accord quoique plus ou moins acceptable, mais toujours négatif pour l'Afrique.

Les relations entre les pays sont dirigées par les intérêts, il est grand temps que les dirigeants africains, en général et congolais en particulier, aient une conscience de plus en plus aiguë sur cet aspect et veillent à mettre en place des stratégies capables de promouvoir et de faire respecter leurs intérêts.

**Joseph Tuambeku-Tuambeku**

**Annexe 4**

**A ce jour quel est le contenu de contrat chinois en RDC ?**

L'alliance Sino-Congolaise qui derrange les "Amis du Rwanda". L'autre jour, la chine a exprime son intention d'echanger ses milliards de dollars contre les francs congolais, pardon, contre l'Euro.

Tous les indicateurs economiques americains ont change du vert au rouge et les marchands americains ont adopte un nouveau slogan "SHOW ME THE EURO".

Quand la banque d'Etat chinois EXIMBANK a accepté d'accorder à la RD Congo un prêt de 8,5 milliards de dollars pour la réalisation des 5 chantiers du Chef de l'Etat Kabila, les "Amis du Rwanda" ont lance Nkunda et Mutebutsi massacrer la population du Nord-Kivu avec espoir d'imposer a Kabila le Gouvernement Ruberwa-Kengo Wa Dondo.

Voici en resume le contenu des accords sino-congolais qui coupent le sommeil aux "Amis du Rwanda":

1) 5,5 milliards seront affectés à l'exploitation des mines.

2) 3,5 aux infrastructures dont

a) chemin de fer de 3.200 km de Sakania (Katanga) Matadi

b) route bitumée de 3.400 km Lubumbashi-Kisangani

c) construction de 32 hôpitaux, dont 2 par province et dans les grandes villes.

d) construction de 145 centres de santé dont 1 dans chaque territoire

e) construction de grandes universités,

f) réhabilitation de 450 km de voies urbaines

Pour le faire, la Chine va emmener 10.000 chinois en RDC et pour chaque chinois importé, le projet va embaucher 5 Congolais.

## **Annexe 5**

**QUELLES SONT LES EVENTUELLES  
ABERRATIONS DES CONTRATS**



## **CHINOIS EN AFRIQUE CENTRALE ? Le Congo avalé par la Chine ? Commerce / dimanche, 14 octobre 2007 | par Babacar Wouetu**

La Chine prête beaucoup au Congo, ou plutôt à ses émissaires sur place... La nouvelle a fait l'effet d'une bombe dans le petit monde des « amis du Congo » : la Chine a octroyé un prêt de 5 milliards de dollars au jeune régime du non moins jeune président Joseph Kabila.

D'une seule signature le 18 septembre, la Chine a ridiculisé l'ensemble des bailleurs traditionnels (Banque Mondiale, Commission Européenne, DFID, etc.) qui arrivent péniblement à 1,1 milliard d'engagements pour ce pays détruit par deux guerres et la kleptocratie mobutiste. Quand on sait que le budget national congolais s'élève à 2 milliards de dollars, on comprend l'empressement à signer de Kinshasa.

Ces 5 milliards sont destinés à construire les infrastructures dont le pays a désespérément besoin (routes, voies ferrées, centres de santé, 2 universités, etc.). Etrangement, le remboursement de ce prêt par un Etat en banqueroute depuis plus de dix ans ne préoccupe pas les Chinois et pour cause :

- ▶ - premièrement, ce prêt n'en est pas un : c'est un prêt de l'Eximbank à des sociétés de construction chinoises. L'argent restera donc en Chine, entre Chinois, et les Congolais ne verront que de la petite monnaie en tant que sous-traitants.
  
- ▶ - deuxièmement, le remboursement s'effectuera en nature, c'est-à-dire en concessions minières au Katanga. Ce qui tombe bien puisqu'une commission gouvernementale est en train de « revisiter » tous les contrats miniers signés par les entreprises publiques congolaises et certains d'entre eux pourraient bien être

annulés au profit des nouveaux partenaires chinois.

Négocié dans le plus grand secret mais annoncé en grande pompe, cet accord est un message clair envoyé à Bruxelles et Washington qui peuvent garder leur petite monnaie et leurs conditionnalités sur la gouvernance avec !

En fait, toute la Congolie est concernée car la République de Sassou qui elle paie en pétrole fait le bonheur des constructeurs chinois (aéroport de Pointe-Noire, routes, ministère des Affaires étrangères clés en main, etc.).

Au Gabon, la Chine a investi 2,2 milliards dans le projet de Belinga (mine de fer en pleine forêt tropicale) qui fait hurler les écologistes et en Angola un prêt de 2 milliards de dollars vient d'être signé début octobre pour là aussi des infrastructures. La Chine s'engouffre et prospère dans la partie la plus déshéritée et la plus mal gouvernée

d'Afrique à grands coups de prêts gagés sur les ressources naturelles et au nez et à la barbe d'Occidentaux incapables de rivaliser avec de telles offres. Un autre visage de la mondialisation...

### **Annexe 6**

**D.C. RDC: la rentabilité des capitaux chinois !** ; Samedi, 8 Mars 2008 ; 16:35:26 +0100 (CET) ; **Les "milliards" des Chinois : Bradage et Escroquerie aux dépends des Congolais!** Analyse extraite du débat virtuel avec "Basile Diatezwa" <diatezwabasile@yahoo.fr> ,

*Experts en finances, nous avons voulu examiner minutieusement les "préfinancements" que la Chine aurait consenti à avancer à la RDC dans la réalisation des "5 Chantiers" de Jeff Kabila. Nous nous referons dans notre analyse aux propos tenus par Paul Fortin à Collette Braeckman du quotidien Le Spoir, le 28 Février, 2008. Fortin, Canadien de son état, est PDG de la Gécamines ; ....ou plus*

*précisément Gérant de concessions minières au nom de la bande au pouvoir.*

Paul Fortin nous révèle ainsi que c'est lui avec son équipe de 15 personnes qui ont enfin obtenu l'accord de financement des Chinois après plus de trois mois de négociations à Pékin en fin 2007 / début 2008. Pour ce faire, Fortin nous étale le montage financier proprement-dit ainsi que la valeur du patrimoine minier qu'il devait hypothéquer pour sécuriser les \$9 milliards que les Chinois devraient en principe déverser en trois tranches à la RDC.

Selon Paul Fortin, en première tranche, les Chinois devraient avancer \$3 milliards pour de projets divers d'infrastructure "prioritaires" - inclus donc routes, fourniture d'eau et d'énergie - surtout au Katanga et à l'Est (...pour de raisons faciles à deviner). En 2eme tranche, ou en parallèle avec la première tranche, les Chinois déverseront \$3

milliards afin de capitaliser la "SOCOMIN", donc, une nouvelle entreprise minière qui exploitera le cuivre, cobalt, zinc et autres minerais pour exportation vers la Chine. La troisième tranche de financements Chinois verra l'élargissement de projets d'infrastructure vers l'Ouest de la RDC et multiplication de projets à caractère social - inclus hôpitaux, habitat, écoles et universités. Disons que jusque là, rien de mauvais si seulement Kabila arrive à tenir sa part de termes d'accord avec les Chinois; et promesses faites aux Congolais (...ce qui n'est pas certain vu l'expérience que nous avons eue en examinant maintes promesses de Kabila sans lendemain !).

Mais ce qui est révoltant dans ce montage financier, comme le révèle Paul Fortin, ce sont les termes de remboursement des \$9 milliards en plus des accords partenariat entre Chinois et l'Etat Congolais dans la SOCOMIN ! Tenez, les Chinois recevront 67% des actions de la SOCOMIN contre seulement

33% pour les Congolais. Et ce malgré le fait que la SOCOMIN remboursera aux Chinois tous les \$9 milliards consentis ! En d'autres termes, la RDC non seulement remboursera ces \$9 milliards; mais en plus devra octroyer aux Chinois un contrôle absolu sur trois-quarts des avoirs de la SOCOMIN .....même après remboursement de toute la dette consentie à travers la SOCOMIN ! ***Que vaut donc le patrimoine de la SOCOMIN ?***

Nous suggérons à vos lecteurs de relire les propos de Paul Fortin au quotidien Le Soir. Les Chinois ont obtenu de Fortin l'octroi de mines d'une valeur minimale équivalent à 10 millions de tonnes de cuivre; sans parler de leur teneur en cobalt. Pour en arriver là, Fortin nous dit qu'il a du faire appel au Belgo-Juif Georges Forrest du Katanga Mining Limited ("KML") pour que ce dernier cède à la SOCOMIN les 2,5 million de tonnes de réserves en cuivre qui manquaient à Fortin pour la capitalisation de la SOCOMIN. Chose faite !

En retour, le Groupe Katanga Mining et Georges Forrest recevront de la SOCOMIN presque \$1 milliard de dollars en compensation sur quelques dix ans. Donc, logiquement, les 10 million de tonnes de cuivre mises à la disposition de la SOCOMIN par Fortin valent au minimum \$4 Milliards de Dollars. Mais, réellement, elles valent beaucoup plus que cela.

### ***Comment?***

Une tonne de cuivre se vend à présent sur les marchés internationaux à plus de \$3 mille dollars la tonne. Le cout total de production du cuivre - surtout le cuivre Congolais qui accuse une très haute teneur - ne dépasse pas \$1 mille dollars. Donc, le bénéfice brut que devrait réaliser la SOCOMIN pourrait facilement dépasser \$2 Mille la tonne!

Ainsi, les 10 million de tonnes de réserves en cuivre que Paul Fortin vient de céder à la SOCOMIN représentent



potentiellement plus de \$20 Milliards en bénéfices au cours de l'exploitation de ces réserves. En retranchant les \$9 milliards de dette consentie par la SOCOMIN , ceci dégagerait \$11 milliards de bénéfices nets pour les partenaires.

Pour les Chinois qui détiendront 67% des actions de la SOCOMIN , ceci signifierait une part de bénéfices de presque \$7 milliards... .. Et ce en plus du remboursement de tous leurs \$9 milliards en préfinancements consentis par la SOCOMIN !

**Conclusion:** les Chinois n'investissent réellement rien dans la SOCOMIN (...car toute la dette est remboursable) , mais obtiennent \$7 milliards en bénéfices nets! Bref, ce "deal" n'est pas "œuvre de génie" de Kabila et sa bande au sommet, mais un bradage pur et simple du patrimoine Congolais - si pas une escroquerie - au profit des Chinois (et de la bande à Kabila)... au détriment de la RDC !!

## **Annexe 7**

### **Le Chinois, prédateur ou partenaire en Afrique ? (Vendredi 7. Mars 2008 17:27)**

L'implantation chinoise suscite des sentiments contradictoires en Afrique, partagée entre la satisfaction de voir un nouvel acteur de l'aide au développement et la peur d'être à nouveau exploitée.

"Certains voient la Chine comme un prédateur, d'autres comme un partenaire", estime Prince Masele, chercheur à l'Institut des Etudes de Sécurité (ISSA) de Pretoria.

Le commerce entre la Chine et l'Afrique a été multiplié par dix entre 1999 et 2006, Pékin cherchant de nouvelles sources d'approvisionnement en pétrole et autres ressources naturelles pour alimenter sa croissance économique.

Parallèlement, la Chine a offert plusieurs prêts à taux intéressants, annulé une partie de la dette de pays africains et investi dans plusieurs projets de

développement. Après des années de domination occidentale, Pékin a "changé le jeu du développement" , a lancé récemment Chris Alden, responsable d'un nouveau programme de recherches sur la Chine, au sein de l'Institut sud-africain des Affaires internationales (SAIIA).

Ainsi, Pékin ne conditionne pas son aide ou ses investissements à des règles de transparence ou de bonne démocratie, comme en atteste son soutien au régime soudanais où elle se fournit en pétrole malgré le drame du Darfour. "Nous pensons que nous n'avons pas le droit de leur dire comment gouverner leur pays ou diriger leurs affaires", a confirmé un diplomate chinois sous couvert d'anonymat. "Nous préférons le dialogue sur les problèmes graves, les questions d'environnement, de bonne gouvernance, de commerce".

En revanche, la Chine semble imposer ses compagnies, remarquent des critiques, en citant l'exemple d'entreprises de construction chinoises qui ont gagné des

contrats financés par des prêts chinois, comme dans le juteux marché de la reconstruction en Angola. De plus, la balance commerciale reste très largement en faveur de la Chine, si bien que beaucoup se plaignent du dumping des produits chinois.

Les entreprises chinoises ont également été accueillies avec défiance au Nigeria, en Zambie et au Mozambique, où il y a eu plusieurs plaintes sur le niveau des salaires et les conditions de travail dans les usines chinoises, selon M. Mashele.

Les hésitations chinoises à nommer des équipes de direction africaines dans leurs entreprises, alors qu'elles embauchent largement de la main-d'oeuvre non qualifiée à bas prix, ont suscité d'autres critiques, rappelle Garth le Pere, chercheur à l'Institut pour le Dialogue Global (IGD) de Pretoria.

"Les peurs d'objectifs secrets et d'une volonté hégémonique de la Chine sont exagérées", a commenté

l'ambassadeur de Singapour en Afrique du Sud, H'aja Rubin. "Rien ne soutient l'insinuation que la Chine est sur le chemin de l'exploitation à tout prix". Le président Hu Jintao et le Premier ministre Wen Jiabao se sont tous les deux rendus en Afrique au cours des 18 derniers mois, pour lever les craintes sur les motivations chinoises et ont annoncé de nouveaux accords.

En début d'année, M. Hu a toutefois dû annuler une visite dans une mine de cuivre zambienne gérée par une entreprise chinoise, où 50 ouvriers sont morts dans une explosion en 2005, par crainte de manifestations.

Mais pour Garth le Pere, la responsabilité incombe aux dirigeants africains qui n'ont pris aucune mesure pour contrer les effets négatifs de la présence chinoise. "La Chine poursuit simplement ses intérêts nationaux", relève-t-il, elle "ne peut être critiquée ou tenue responsable de l'absence de mécanismes de régulation en Afrique."

Publié le 23 octobre 2007 sur  
www.afriquecentrale.info

### **Annexe 8**

Congo-Brazza: des conditions de travail  
proche de l'esclavage ! "Basile  
Diatezwa"diatezwabasile@yahoo.fr .  
Vendredi 7. Mars 2008 17:32

#### **Congo-Brazza: des conditions de travail proches de l'esclavage**

L'ouvrier congolais ne mâche pas ses mots  
lorsqu'il évoque le climat social de son  
usine de ciment de Loutété, dans le sud du  
Congo : "Il y a ici une injustice pratiquée par  
la direction chinoise de l'entreprise qui  
s'apparente à une forme d'esclavage".

Comme tout le tissu économique du  
département de la Bouenza, à mi-chemin  
entre les capitales administrative et  
économique du pays, Brazzaville et Pointe-

Noire, l'ex-Cimenterie du Congo de Loutété a été ravagée par la guerre civile qui a opposé de 1998 à 2002 les milices de l'ex-président Pascal Lissouba à l'armée de son vainqueur, l'actuel chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso.

Rebaptisée Société nouvelle des ciments du Congo (Sonocc), l'usine a été entièrement reconstruite par la Chine dès 2003. Elle produit aujourd'hui 300.000 tonnes de ciment par an et s'affiche désormais comme le symbole du redémarrage économique de la région. Mais depuis des mois, la révolte des employés congolais y gronde ouvertement contre la gestion sociale chinoise.

“Je gagne 20.000 francs CFA (30 euros) par mois pour huit heures de travail par jour“, se plaint un ouvrier, 25 ans, “cela ne représente même pas la moitié du salaire le plus bas prévu par les textes en vigueur au Congo, qui est de 50.000 francs CFA” (75 euros).

A l'ombre d'un arbre, cet ouvrier recruté il y a quatre ans décrit sans fard ses conditions de travail aux journalistes qui suivent la visite du président Sassou Nguesso. "L'infirmier de l'entreprise ne reçoit que les techniciens chinois. Les ouvriers congolais n'y ont pas accès, même en cas d'accident de travail", affirme-t-il. "Les Chinois n'acceptent pas non plus que nous ayons un syndicat d'entreprise", poursuit-il. "Ils ont nommé parmi les Congolais deux délégués du personnel qu'ils manipulent".

"On ne peut pas protester. J'ai même peur de répondre à vos questions parce que si les Chinois me voient en votre compagnie, je serai licencié", s'inquiète-t-il. Et de rappeler que 40 de ses collègues ont été renvoyés en 2006 pour avoir tenté de créer leur syndicat. Sous la pression de l'Etat congolais, actionnaire de la Sonocc, la direction chinoise de la cimenterie a pourtant fait signer l'an dernier à ses 200 salariés congolais des contrats de travail en



bonne et due forme, pour un salaire de base fixé à 46.799 francs CFA (72 euros). “Malgré ces contrats, notre situation sociale n’a pas changé, je suis toujours payé 20.000 francs CFA, alors que nos collègues chinois gagnent bien”, déplore sans autre précision un autre ouvrier. “Nous n’avons pas droit à une visite ou à l’assistance médicales, ni aux congés payés”, ajoute-t-il. “Et quand un travailleur congolais est malade, le nombre de jours qu’il passe chez lui pour se soigner n’est pas pris en compte dans sa paie à la fin du mois”.

Sourd à ce déluge de critiques, le directeur chinois du personnel dément tout problème au sein de son entreprise et y décrit un “bon climat de travail”. “Les salaires que nous payons aux travailleurs congolais sont très élevés”, se réjouit Shen Sie.

Iciemac, 5 mai 2007

## **Annexe 9**

### **AVEC L'AFRIQUE DU SUD : La banque chinoise ICBC achète 20% des actions de la Standard Bank sud-africaine pour 4,75 Mds USD**

MOSCOU, 4 mars - RIA Novosti. La plus grande banque commerciale chinoise ICBC a acquis pour 4,75 milliards de dollars 20% des actions de la Standard Bank sud-africaine, devenant l'acteur étranger le plus important du secteur bancaire de l'Afrique, rapporte l'agence Xinghua (Chine nouvelle).

"Notre banque se fixe un objectif ambitieux: devenir le principal actionnaire étranger de la Standard Bank et contribuer ainsi aux relations économiques et commerciales entre la Chine et la République sud-africaine", a déclaré le président de l'ICBC Jian Zenchen. Selon le communiqué de l'agence, la transaction

atteste que la Chine poursuit en Afrique des intérêts économiques à long terme.

La Standard Bank, dont le siège se trouve à Johannesburg, opère dans 38 pays. Ses actifs s'élèvent à 119 milliards de dollars. Les actifs de l'ICBC (Industrial and Commercial Bank of China) se chiffrent à 144 milliards de dollars. En 2006, la banque a obtenu 6,4 milliards de dollars de bénéfices

## **Annexe 10**

**AVEC LE NIGERIA :Yar'Adua pour un partenariat stratégique avec la Chine. Le président nigérian a entamé jeudi une visite officielle en Chine.**

Le président du Nigeria, Umaru Yar'Adua, a préconisé, jeudi à Beijing, en Chine, la mise en place d'un partenariat stratégique mutuellement bénéfique entre les parties, pour le développement rapide du secteur de l'énergie et des

infrastructures de transport du Nigeria sous la houlette de la Chine.

"La direction que nous souhaitons prendre est celle d'un partenariat public-privé dans le cadre duquel les investisseurs chinois pourront s'associer à leurs homologues nigériens pour investir dans ces domaines stratégiques et rentrer dans leurs fonds au bout d'une certaine période", a déclaré le président Yar'Adua, lors d'entretiens bilatéraux avec le président chinois Hu Jintao.

Le conseiller spécial de M. Yar'Adua pour les Communications, Olusegun Adeniyi, a déclaré que le président a déclaré au chef de l'Etat chinois que son administration mettait déjà en place un cadre réglementaire pour l'implication des investisseurs privés étrangers dans le développement des infrastructures publiques au Nigeria. "Le Nigeria est au point de départ de son voyage vers l'année 2020, où nous espérons nous joindre au groupe des vingt pays les plus

industrialisés du monde", a déclaré M. Yar'Adua.

"Nous avons besoin de ce partenariat stratégique avec la Chine qui, nous en sommes convaincus, sera mutuellement bénéfique pour les deux pays. Nous nous penchons sur le rôle que la Chine peut jouer dans des secteurs essentiels comme ceux de l'électricité, de l'énergie et du transport. Je suis également sûr que vous vous intéressez au rôle que peut jouer le Nigeria pour la garantie de la sécurité énergétique en République populaire de Chine", a poursuivi le chef de l'Etat nigérian.

"Au Nigeria, il nous faut des investissements massifs dans nos énormes réserves de gaz inexploitées et nous savons que la Chine peut jouer un rôle essentiel dans ce domaine. Le gaz est d'un intérêt stratégique pour nos deux pays. Le Nigeria a besoin de gaz domestique pour l'électricité et la Chine a besoin de GNL pour ses industries. J'espère que des entreprises chinoises pourront être

impliquées dans les discussions en cours", a-t-il dit.

Il a insisté sur le fait que son pays a besoin des investissements étrangers directs de la Chine pour développer ses infrastructures de transport, particulièrement les voies ferrées et les voies navigables et pour développer son réseau d'approvisionnement en gaz domestique, ainsi sa production et sa distribution d'électricité.

"Ce genre de partenariat stratégique dans les secteurs de l'électricité et de l'énergie, ainsi que dans les infrastructures de transport, est ce dont a besoin le Nigeria en ce moment et je suis sûr que ceci va nous aider à approfondir nos relations", a déclaré M. Yar'Adua à son homologue chinois.

M. Yar'Adua a invité le président chinois à soutenir l'aspiration du Nigeria à devenir un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et exhorté la Chine à "user de son influence" pour la

résolution des problèmes en Afrique, "particulièrement au Darfour".

Réagissant aux propos du président Yar'Adua, le président Hu Jintao a proposé l'établissement d'une Commission mixte sino-nigériane sur le commerce et l'investissement. Il a promis que la Chine allait travailler avec l'Union africaine, les Nations unies et le gouvernement soudanais pour trouver une solution permanente à la crise au Darfour.

## **LES 5 CHANTIERS DU CHEF DE L'ETA CONGOLAIS ET LA QUESTION MINIERE CONGOLAISE**

Kinshasa, 28/04/2008 / Politique

***1-Le lancement des travaux de construction d'une autoroute reliant le poste frontière de Kasumbalesa et la ville de Lubumbashi a été salué par tous les Congolais comme un signal fort du démarrage des cinq chantiers du Chef de l'Etat.***

Que d'espoirs cela a-t-il suscité dans l'opinion en termes de désenclavement d'une partie non moins importante du pays, notamment les provinces du Katanga, des deux Kasai et du Maniema! Sur le plan social, cette autoroute va créer de nouveaux emplois directs et indirects pendant et après les travaux et va donner un coup de pouce aux investissements provenant de tous les horizons. Certes, tous les feux des caméras ont été braqués sur la capitale de la province du Katanga,



mais il ne reste pas moins vrai que les recettes générées par cette voie des communications en termes de droits de péage seront revues à la hausse pour le bonheur du trésor public.

Selon des sources généralement bien informées, à l'heure actuelle et dans l'état où se trouve cette route, les recettes varient journallement entre 80.000 et 100.000 dollars Us. Ces travaux, a-t-on appris, Seront exécutés par des équipes chinoises dans le cadre d'un financement de l'ordre de 6,5 milliards des dollars Us.

## **2- Les Chinois partenaires de la MIBA**

Reste que les chinois ne se limitent pas uniquement au Katanga. Grâce au soutien de Joseph Kabila, ils ont jeté leur dévolu sur le Kasai en mettant sur la table le projet d'un contrat garanti par la MIBA pour un financement atteignant plusieurs milliards de dollars Us.

Ce financement porte aussi sur les infrastructures et Servira à la relance de cette société minière dans le cadre d'un partenariat sur des gisements de chrome, de nickel, du cuivre, du fer et d'autres minerais situés dans les deux provinces, mais faisant partie de la concession de la MIBA.

Des études de faisabilité ont été réalisées par une équipe conjointe composée des experts de deux parties au contrat sur des cartes minières qui existent depuis longtemps et que le quotidien de l'avenue colonel Lukusa avait eu la primeur de rendre publiques il y a dix ans.

### **3-Des infrastructures de base**

Les premiers chantiers miniers concernent les gisements situés dans deux localités, à savoir Nkonko et Lutshatsha au Kasai Occidental. Et pour cela, les Chinois ont déjà commencé les études de la

construction d'une ligne de chemin de fer qui va relier la grande ligne traversant l'Angola pour le port de Lobito. Pour désenclaver les deux Kasaï, les Chinois projettent de construire une autoroute traversant l'ensemble du Kasaï et reliant celui-ci aux provinces du Katanga, du Bandundu et du Maniema. Des travaux qui demandent un tonnage important des matériaux dont notamment le ciment. C'est pour cette raison que deux cimenteries devraient être construites pour appuyer ces travaux et bien d'autres et faire ainsi des économies en devises étrangères.

Côté énergie, les partenaires chinois prévoient deux solutions avantageuses. Notamment le soutirage de l'énergie électrique à partir de la ligne Inga-Shaba de l'ordre de 200 Megawatts et le renforcement de la centrale de Tshiala dont la production va passer de 18 à 30 Megawatts. Cela suffit pour alimenter les principales villes du Grand Kasaï et de nombreuses localités, mais bien entendu

les sites d'exploitation des mines qui constituent l'objet primordial de ce contrat de plusieurs milliards de dollars Us.

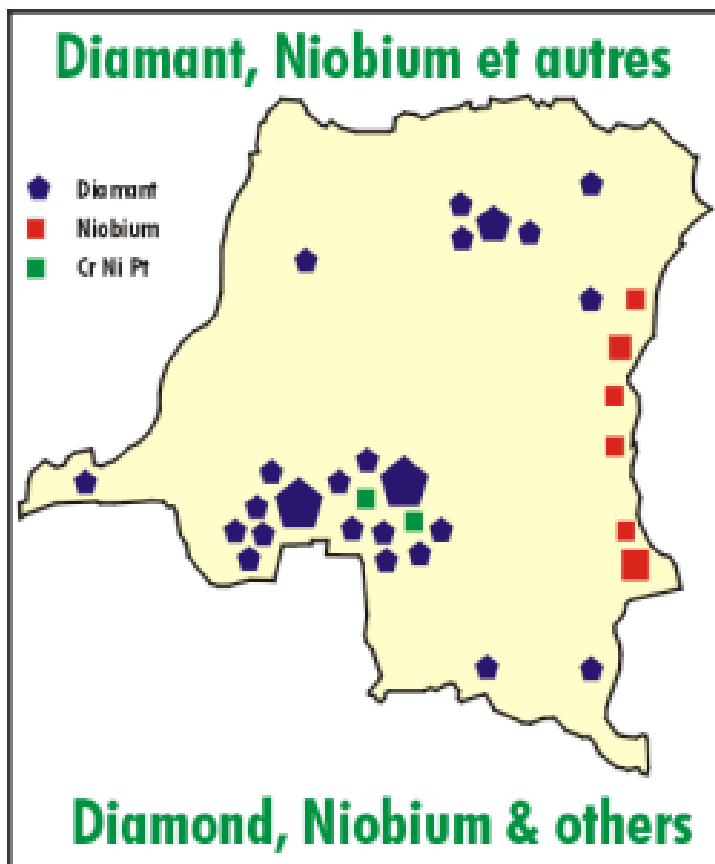
Fidèle Musangu/Le Phare

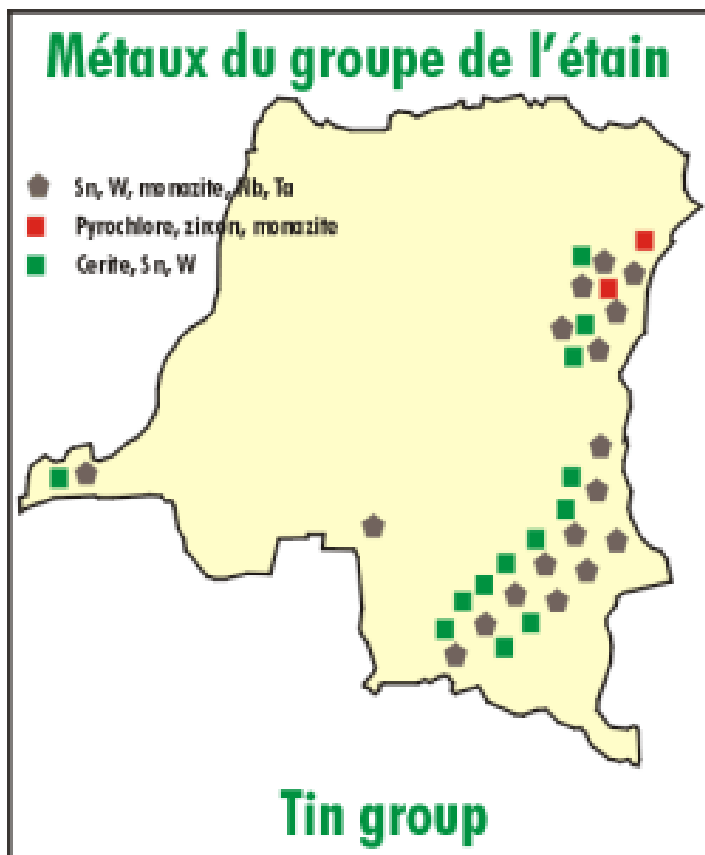
### **ANNEXE 11 : Localisation de quelques zones minières en RDC**

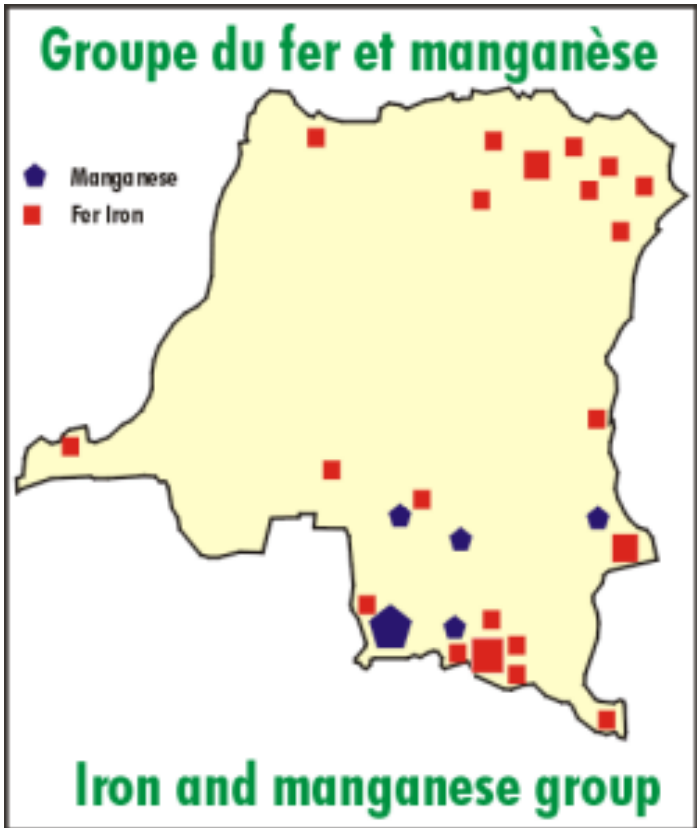


CELLULE TECHNIQUE DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION MINIERE " C.T.C

7<sup>ème</sup> niveau Immeuble GECAMINES, Bld du 30 juin - B.P.10.496 KIN I - KINSHASA/ GOMBE-République Démocratique du Congo, Phone : (+243)98389573 - 98389386 - 97014627 - 0815021834 - 98389810 – 98135191 ; Email: [ctcpm.minimines@ic.cd](mailto:ctcpm.minimines@ic.cd) - Site web : [www.miningcongo.cd](http://www.miningcongo.cd)







**ANNEXE 12** : *Le feu vert à la Chine*

*Baise Nele* <loimba2002@yahoo.fr> wrote:

**LES CONTRATS CHINOIS ONT  
SURVECU AUX ATTAQUES**

**Pourquoi alors ont eu lieu toutes ces agitations politiciennes de la part de l'opposition, Banque Mondiale, De Gucht et FMI ? Puisque le contrat chinois, n'alourdit pas la dette extérieur du Congo, n'exige pas la ratification de l'assemblée nationale, selon la constitution en son article 213. De Gucht, l'opposition et les aigris, encore un échec cuisant dans leurs**



**tentatives de distraire les  
Congolais et nuire à un  
gouvernement légale contre le gré  
de son peuple.**

**CONTRAT CHINOIS, GO GO...LE  
PEUPLE A BESOIN DES  
INFRASTRUCTURES**

**Finis les débats: les Députés  
donnent le feu vert aux contrats  
chinois!**

Ils se sont donnés rendez-vous dans six mois pour la première évaluation. Ils ont recommandé notamment, l'élaboration d'une feuille de route pour le suivi de l'exécution des travaux d'infrastructures. Dans sa réplique, Pierre Lumbi Okongo, Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction a pris acte de toutes les propositions et suggestions formulées par

l'Opposition et la majorité pour le meilleur encadrement de cette convention de collaboration avec les entreprises chinoises.

Les contrats chinois sont passés hier à l'assemblée nationale. Il a fallu plusieurs heures pour que Pierre Lumbi réussisse à tirer son épingle du jeu devant les élus du peuple. Des séances ponctuées par des moments émouvants ont conduit, finalement, à une issue concluante. Le Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction s'en est félicité avant de reconnaître, dans l'intervention de chaque Député, le sens de responsabilité. Il a pris acte de toutes les propositions et suggestions des Députés de l'Opposition et de la majorité. Elles lui serviront, a-t-il dit, de repères dans la réalisation de cette convention de collaboration entre les entreprises chinoises et la RD. Congo.

Dès le départ, les gouvernements chinois et congolais s'étaient laborieusement concertés avant l'aboutissement de ce montage technique, financier, juridique et institutionnel.

**Mais pourquoi les deux gouvernements ne l'ont pas signée ? La raison est simple, explique Lumbi. Il fallait, à tout prix, rechercher un financement qui n'aurait aucune incidence devant alourdir la dette extérieure de la RD. Congo. Pour y arriver, les deux parties avaient convenu de travailler sur base d'un modèle qui évite le prêt d'Etat à Etat. Le choix des entreprises publiques de deux Etats en était donc un passage obligé.**

Pour rassurer les Députés, Lumbi a démontré que les deux

entreprises chinoises qui travaillent avec la Gécamines ne sont pas de petites entreprises. Crec, par exemple, emploie 100.000 agents et cadres. Elle justifie d'un chiffre d'affaires évalué, en 2007, à 27,8 milliards de dollars américains. La deuxième entreprise, Sinohydro emploie, quant à elle, 60.000 personnes. Dans sa phase exécutive, la convention est régie, insiste-t-il, par la convention de Joint-Venture et les statuts qui ont été signés par les actionnaires du groupement des entreprises chinoises et la Gécamines. Mais, les travaux d'infrastructures sont, par contre, soumis aux contrats spécifiques qui seront signés, le moment venu, par le Ministre des ITPR et les entrepreneurs chinois et congolais. Cette convention a été signée par la Gécamines et approuvée par Martin Kabwelulu, Ministre des Mines.

## **Le modèle chinois adopté en Afrique**

La coopération dite « gagnant-gagnant », terme très adulé par les chinois, fait du chemin en Afrique. L'Algérie, le Gabon, l'Angola, le Niger, la Zambie, le Soudan, le Zimbabwe et le Sénégal l'ont déjà adopté. Ce modèle n'est donc pas nouveau quand bien même la RD. Congo vient de rattraper les autres pays, aujourd'hui. Des centaines de projets du même type sont en train d'être exécutés avec satisfaction à travers le continent noir. Pour le gouvernement congolais, précise Pierre Lumbi, ce modèle n'est pas une exclusivité chinoise. Il doit plutôt être élargi à tous les autres partenaires qui en exprimeront le désir.

## **Le sens de la démarche**

Dans sa démarche, le gouvernement s'en tient aux dispositions de l'article 213 alinéa 2 de la Constitution. Il a tenu à apporter une information aux Députés sur les tenants et aboutissants de cette convention. Pour le gouvernement, rappelle Pierre Lumbi, cette convention ne rentre pas dans la catégorie des traités et accords soumis à la ratification qui, eux, relèvent de dispositions stipulées à l'article 214 de la Constitution. Normalement, seuls les accords entre Etats ou les organisations internationales sont régis par le droit international public et donc, soumis à la ratification. Ici, il s'agit simplement d'une convention du droit international privé. Elle est signée entre un Etat et des entreprises privées, à savoir, le Groupement d'entreprises chinoises pour couvrir un accord de prêt entre la Sicomines

et les entreprises chinoises et Exim Bank. C'est une convention qui a un caractère commercial.

### **Kalamba Banika écarté**

Le dossier a évolué. La Gécamines n'a pas su se conformer à la loi du 13 août 1954 qui dispose, en effet, ceci: « Nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix dépassant la cinquième partie du nombre des voix attachées à l'ensemble de titres ou les deux cinquièmes du nombre des voix attachées aux titres représentés. Faute d'une filiale fiable, la Gécamines avait, après consultation de son conseil d'administration, attribué à l'un de ses cadres en la personne de Kalamba Banika Gilbert, Secrétaire Général chargé de la gestion légale et juridique, des parts. Plus tard, ce dernier a été remplacé par la

Sicomines, une nouvelle filiale qu'elle a créée.

### **Qui avait qualité de signer la convention**

Lumbi dit avoir eu un mandat du gouvernement. Il soutient, par ailleurs, que le gouvernement, dans sa politique de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures, lui avait donné plein mandat, pour la signature de cette convention. Ce qui, du reste, rentrait dans ses attributions en tant que Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction. La Gécamines a été associée à toutes les démarches, par ses organes statutaires. La question de sa relance est largement prise en charge, dans cette convention.

### **Qu'en est-il des avantages douaniers et exonérations fiscales ?**



Pour ce qui est des exonérations douanières et fiscales, le Ministre des ITPR fait observer que le Groupement des entreprises chinoises n'en bénéficie pas au-delà de celles prévues par la législation en vigueur. Les allègements fiscaux et douaniers prévus par le code minier, pour les investissements miniers. Tandis que les exonérations fiscales et douanières prévues par le code des investissements s'appliquent aux infrastructures. D'ailleurs, les avantages fiscaux et douaniers prévus dans cette convention ne sont pas accordés aux Entreprises chinoises mais, plutôt, à la JV minière Sicominex, à titre de participation de l'Etat congolais à l'acquisition des infrastructures.

### **Les bailleurs des fonds traditionnels sécurisés**

Cette convention n'exerce aucune menace contre les relations avec les bailleurs des fonds traditionnels. Il ne s'agit pas d'un prêt d'un Etat à un Etat. Il s'agit d'un partenariat public-privé dans lequel l'emprunteur est totalement privé et les garanties de financement sont aussi privés. En l'espèce, l'emprunteur, c'est le Sicominex et/ou les entreprises chinoises. Et les garanties sont constituées des droits et titres miniers détenus par la Sicominex ainsi que les entreprises chinoises, elles-mêmes.

Découvrez, dans cette édition, l'intégralité de l'allocation du Ministre Pierre Lumbi à la plénière de ce mardi 13 mai, à la chambre basse du Parlement.

LPM

14-05-2008 - 11:16:32

© Copyright La Prospérité

**Malgré le feu vert accordé par le parlement chinois, il y d'autres sons de cloche après le feu vert du Parlement congolais**

**ANNEXE 13: Chine-RDC: Le casse minier du siècle**

Les députés se sont enfin saisis de la question tant décriée des contrats chinois et clairement il apparaît, à la pertinence de leurs interventions, que la controverse est loin de s'atténuer.

D'après les députés de l'opposition, cette convention de collaboration avec les chinois fait courir un grand risque au pays, celui d'hypothéquer durablement notre avenir commun par un endettement excessif prélude à un appauvrissement de

longue durée.  
Et ils avancent de chiffres.

Ceux de la majorité rétorquent que l'essentiel se résume dans le souci de réaliser pour l'intérêt du peuple congolais et rien que pour lui des infrastructures modernes pour son développement. Et ils évoquent les 5 chantiers.

***La question fondamentale à laquelle ces contrats renvoient est celle de déterminer le prix que les congolais, d'aujourd'hui et ceux de générations futures, sont prêts à payer pour développer leur pays et en ça, le débat à l'assemblée nationale sur cette question laisse un goût de trop peu.***

Mais il n'est pas excessif de dire, à la lecture de leurs interventions que certains craignent que le diable ne se cache dans les détails car ces contrats recèlent tellement de nombreuses zones d'ombre qui est difficile de ne pas y voir le signe

d'une intention malveillante, le signe que le prix à payer pour notre développement risque d'être trop élevé.

Aléatoirement et dangereusement trop élevé:

- Etant donné que la révisitation de contrats initiés par le gouvernement Gizenga a montré que tous les contrats miniers passés par notre pays depuis 2002 l'ont été au détriment de l'Etat congolais. Pourquoi en serait-il autrement avec les contrats chinois ?

- Etant donné que l'Exécutif congolais escompte recevoir de chinois 9 milliards de dollars mais n'a pas jugé utile d'évaluer la valeur du gisement que ces mêmes chinois vont exploiter.

- Etant donné que le financement de ce vaste programme sera supporté par les revenus générés par l'exploitation des concessions minières qui, comme tout le

monde le sait est tributaire de la fluctuation de prix sur le marché international, de la qualité de la réserve géologique exploitée ainsi que de conditions d'exploitation sur le plan du génie civil.

- Etant donné que l'Etat congolais n'a aucun contrôle même pas juridique sur ce projet, « Tout conflit devant se régler devant les tribunaux chinois ». C'est tout dire.

Et Si les occidentaux se sont départis pour une fois, les institutions de Bretton Woods en tête, de leur sempiternelle hypocrisie et de leur traditionnelle langue de bois diplomatique pour dénoncer clairement et violemment ces contrats avec la Chine, ce n'est pas pour les beaux yeux de congolais. C'est tout simplement pour empêcher un concurrent, la Chine en l'occurrence avec la complicité des autorités congolaises, de réussir ce qu'ils considèrent comme le plus beau casse minier du siècle.

*Jean-Eric Badibanga,  
mercredi 14 mai 2008*

*Extrait du Mouvement Agir Pour le Congo*

**ANNEXE 14 : A propos de Contrat de  
Collaboration entre le Gouver-nement de  
la RDC et quelques entreprises  
chinoises: Point de vue d'un Expert,  
spécialiste de la Chine**

## Introduction

Le contrat de Collaboration entre le Gouvernement de la RDC et quelques entreprises chinoises a coulé beaucoup d'encre et de salive ces deux dernières semaines. Et pour cause, les violons ne s'accordent pas entre la majorité au pouvoir et l'opposition au sujet dudit contrat.

En fait, notre silence, depuis que la question a alimenté les débats dans l'opinion tant nationale qu'internationale, a

été interprété de différentes manières par les uns et les autres. Il est donc temps que nous quittions ce mutisme pour exprimer notre avis en tant qu'expert congolais spécialiste de la Chine sur la question. Notre expertise tient au fait d'avoir fait nos études doctorales en droit international en République Populaire de Chine de 2001 à 2006.

En effet, de Septembre 2001 à Juillet 2003 nous avons étudié la langue chinoise à Peking University, Université la plus prestigieuse de la Chine, ensuite de Septembre 2003 à Juillet 2006 nous avons fait des études doctorales à Dalian Maritime University School of Law où nous avons soutenu notre thèse avec mention grande distinction le 16 juillet 2006 sous le titre : "*A Comparative Study of the Principle of Freedom of Trade in Congolese Law and Chine Law: Reasons for Congo to Learn from Chinese Experience*"



Ayant ainsi vécu en Chine pendant 5 ans, connaissant les méandres du droit chinois, de la culture chinoise en général et en matière de passation de contrat ou de tout autre engagement en particulier, nous pensons, sans fausse modestie, que nous aurions été d'une certaine utilité, sinon d'une utilité certaine dans les discussions, l'analyse et la critique du contrat entre la RDC et la partie chinoise. Ceci pas toujours de manière officielle ou intéressée, mais peut être de manière officieuse mais efficace pour l'intérêt la République. Car personne ne peut prétendre être capable de réléver seule les défis de l'heure de notre société. L'apport de tous et de chacun est donc nécessaire pour vaincre la pauvreté qui met à sérieuse épreuve la dignité de notre peuple.

Voilà pourquoi, nous avons décidé en ame et conscience de rompre le silence et de prendre en mains notre responsabilite et notre liberte tant academique que citoyenne

pour formuler l'avis que voici.

## I. Quant à la forme

De prime à bord, nous sommes confrontés à une difficulté majeure. Celle de nous prononcer sur cette question d'une si grande importance, tant les conséquences de ce contrat, s'il venait à être exécuté, sont graves et lourdes non seulement sur notre vie présente mais aussi sur celle de nos enfants et de nos petits enfants. Nous devrions donc traiter cette question avec toute la prudence et la délicatesse possible et avec tout le sens de responsabilité. En outre, comment se prononcer sur un contrat qu'on a pas vu, lu encore moins su le contenu?

Heureusement que le débat parlementaire sur la question nous a donné l'opportunité d'en connaître quelques aspects de son

contenu. Nous ne réagirons donc que par rapport à ces quelques aspects. Mais avant toute chose, j'aimerais exprimer une préoccupation liée non seulement à ce cas présent mais à d'autres que nous avons eu à déplorer par le passé. Ce que depuis un certain temps le pouvoir en place a pris une habitude qui consiste à confier la rédaction des actes juridiques d'importance capitale pour la République à des groupes restreints, travaillant en cachette pour produire des résultats catastrophiques. C'est le cas du code des investissements et du code minier actuels, pour ne citer que ceux-là. A cela vient s'ajouter le contrat de collaboration avec la Chine. Et pourtant, les compétences ne manquent pas dans ce pays.

En effet, Je me rappelle encore de la Commission de réforme du droit zairois devenue depuis la révolution ou la libération *afdelienne*, Commission de réforme du droit congolais alors dirigée des

mains de Maitre par l'éminent professeur Bonaventure Kalongo Mbikayi, dont je salue au passage la mémoire avec respect. Cette commission avait produit le code de la famille, chef d'oeuvre, tant l'innovation à travers l'équilibre entre la modernité et la tradition congolaise en matière du droit de la famille est fascinant.

Alors, pourquoi le Gouvernement ne crois plus en ses savants? Pourquoi le Gouvernement persiste dans sa fausse route en confiant des textes de grande importance à des mains inexpertes qui finissent par produire des résultats catastrophiques contre la République?

Revenons au contrat de collaboration avec la Chine. Contrat mystérieux pour certains, fantôme pour d'autres, car on ne peut pas le voir pour les analyser. Même l'élite universitaire que nous sommes ne pouvons mettre la main dessus, à moins de nous transporter physiquement au Cabinet de

son Excellence Monsieur le Ministre des Travaux Publics pour en prendre connaissance. Et meme alors, il n'est pas evident que nous pourrions l'obtenir. Mais a-t-on oublié que nous vivons en pleine post-modernité ? Où les idées, les images et les documents peuvent être numerisés, ainsi ils peuvent circuler dans le monde, devenu village planétaire, Galaxie de Marconi (Mac Luhan) sans que déplacement physique soit nécessaire? Et que les consultations peuvent se faire selon les mêmes procedés?

En sus, comment justifier le déséquilibre dans la qualité des parties signataires? Il semble que le contrat de collaboration dont question serait signé du coté congolais par certains membres du Gouvernement dont le Ministre des Travaux Publics, alors que du coté chinois il serait signé par les représentants de quelques entreprises chinoises intéressées. Pourquoi ne pas respecter la voie diplomatique en signant

d'abord un Protocol d'accord entre les deux Gouvernements pour ensuite prendre des mesures d'exécution notamment en signant le contrat de collaboration entre les entreprises congolaises et chinoises qui se retrouveront sur terrain? Si c'est une Convention d'investissement que les parties avaient l'intention de signer, elles n'avaient qu'à signer une Convention dont l'objet consisterait dans la garantie que le Gouvernement congolais donnerait aux investissements chinois, notamment en ce qui concerne l'éventuelle nationalisation devant être subordonnée à une indemnité juste et équitable conformément aux prescrits de la Constitution du 18 février 2006 de la RDC.

La Convention d'investissement ne comporte pas des matières relatives aux modalités de constitution de Joint-Venture ou encore aux modalités d'exploitation de la société à créer. Il est curieux que le Gouvernement se soit substituée à la

Gecamine dans ce fameux contrat de collaboration en prenant des engagements en ses lieu et place. Or, nous savons qu'en matière de la stipulation pour autrui, car c'est de cette catégorie juridique qu'il s'agit ici, la tierce partie ne peut être que bénéficiaire des droits mais elle ne peut subir des obligations voulues par les parties au contrat. Or, dans le cas d'espèce, le Gouvernement a stipulé une obligation à charge de la Gecamines, notamment céder ses concessions et titres fonciers, sans son consentement. Et pourtant nous savons très bien que le Gouvernement et la Gecamines sont deux personnes morales distinctes, même si c'est l'une qui a créé l'autre. Pareille obligation impose à la Gecamines est donc nulle et de nullité absolue. Pour être valable en droit, la Constitution d'une pareille Jointe-Venture devait se faire entre la Gecamines et les sociétés chinoises intéressées.

Au plan juridique, la convention d'investissement n'a pas un régime juridique fixé par la loi. Cependant, la doctrine considère qu'il s'agit là d'un acte juridique relevant du droit interne. Telle est la thèse enseignée par le professeur Lukombe Ngenda, thèse soutenue également dans ses ouvrages sur le droit congolais des sociétés. En revanche, le professeur René-Jean Dupuis considère, dans la sentence arbitrale rendue dans l'affaire de Texaco-Calasiatic, affaire ayant opposé la Lybie à la Société Texaco, les conventions d'investissements comme des contrats internationalisés à cause notamment du fait que ces contrats sont soumis à l'arbitrage international quasi-juridictionnel.

Le top secret qui a entouré la signature de ce contrat, jusqu'à exclure la Gecamines la principale concernée, est susceptible de donner la voie à la spéculation inutile et à la suspicion, comme si on avait des choses à



caher. Pourquoi avoir négocié en cachette ce fameux contrat de collaboration? Dieu seul sait.

Quant à la clause compromissoire, il semblerait qu'elle aurait désigné les tribunaux chinois compétents. Comment cela peut-il être possible quand nous savons qu'en matière de la convention d'investissement cette matière relève du droit international privé, ainsi que nous le verrons. C'est donc le droit du pays de la partie qui fournit la prestation importante du contrat qui sera applicable. S'agissant de la juridiction compétente, en matière de conventions d'investissement c'est la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats de 1965, signée sous l'égide de la Banque Mondiale, qui est d'application et qui désigne le Centre International de Règlement des Différends d'Investissement, CIRDI en sigle, comme

juridiction compétente. Il est donc inacceptable que dans le cas sous examen les tribunaux chinois soient désignés comme étant compétents.

## II. Quant au fond

Quant au fond, il semble que la partie chinoise mettra à la disposition de la RDC une somme de 9 milliards de dollars américains pour la construction des infrastructures, notamment des auto-routes, des chemins de fer, des écoles, des Universités, des hopitaux,... et en contre partie, la Chine exploitera des minerais congolais. Comme on n'a pas lu le contrat, c'est toute la difficulté que nous rencontrons pour apprécier le contenu réel des engagements des uns et des autres.

Mais partant du débat qui a eu lieu au Parlement où il en découle que:

« comment pour quelque 9 milliards consignés dans le contrat, on pouvait exploiter des minerais d'une valeur de plus de 80 milliards suivant le prix moyen actuel du cuivre sur le marché »,et à son excellence de répondre : "Grâce à un petit exercice de calcul, le ministre est plutôt tombé dans les 35 milliards, avant de préciser que ce n'était pas encore de valeurs réelles."

Il a, en outre, tenu à rassurer les députés que les Gouvernements congolais et chinois s'étaient concertés au préalable avant la signature de cette convention..  
..".Cette concertation devait être sanctionnée par un protocole d'accord ou par un communiqué tout au moins. Où est-il ce Protocole ou ce Communiqué? On ne dit rien.

C'est à ce niveau notamment qu'il y a problème. Que 9 milliards de dollars

rapportent aux chinois 18 milliards de dollars, ou encore 27 milliards (le triple), on comprendrait, mais aller jusqu'à 35 milliards de dollars de gain sans que cela ne puisse choquer son Excellence, qui pourtant représente les intérêts de la RDC, il y a à se poser des questions sur la qualité de la représentation du peuple congolais par ses propres fils. Il devient alors clair que ceux qui protestent contre ce contrat n'ont pas tellement tort. Qu'il s'agisse de l'opposition congolaise, qu'il s'agisse de la Belgique, notre partenaire historique, de l'Union Européenne et du Gouvernement des Etats Unis, nos principaux partenaires, qu'il s'agissent encore des institutions de Bretton Wood que sont la Banque mondiale et le Fond monétaire international.

De ce qui précède, nous nous demandons pourquoi la précipitation, la cachete et le déséquilibre flagrant en defaveur de la RDC?

S'agissant d'un contrat d'une si grande importance, pourquoi ne pas prendre le temps de réflexion? Pourquoi ne pas consulter des experts nationaux et internationaux pour apprécier le projet du contrat avant de s'engager?

Pourquoi ne pas penser à installer, par exemple, l'usine ou des usines de raffinerie des nos minerais sur place au pays pour n'exporter que des lingots, ce qui donnerait pour le seul cas du cuivre le résultat plus intéressant de plus de \$8,000.- la tonne au lieu de \$1,200.- la tonne pour le brut. Et pour quelle raison a-t-on accepté d'exporter la terre de nos ancêtres à des milliers de kilomètres, sachant ce que représente la terre pour le peuple africain en général et le peuple congolais en particulier au plan surnaturel! Chez nous la terre est sacrée, elle est l'expression des liens réels entre nos ancêtres et nous, nous avons donc l'obligation surnaturelle de bien la garder et de la garder au sacrifice de notre sang.

Le raffinage de nos minerais sur place a encore l'avantage de laisser sur place les scories (déchets) qui peuvent servir à produire d'autres minerais, c'est-à-dire d'autres sources de revenu pour le Gouvernement qui est d'ailleurs à la recherche de fonds pour le financement de divers autres projets de développement en faveur du peuple congolais, peuple devenu dindon de la farse et qui n'a que trop attendu le développement qui tarde toujours à venir. Le raffinage des minerais au pays permettrait enfin de créer des milliers d'emplois en faveur de la jeunesse congolaise dont le chômage est devenu sa seconde nature.

Dans ces conditions, ceux qui parlent de 80 ou de 90 milliards de dollars que le chinois gagneraient dans ce contrat n'ont-ils pas raison? 9 milliards de dollars contre 90 milliards de dollars n'est-ce pas la un vrai cas de contrat leonin? Les institutions de

Bretton Wood n'ont-elles pas le droit de nous conseiller à la prudence pour ne pas aggraver la situation de notre dette extérieure avec ce contrat leonin? N'ont-elles pas droit à la parole elles qui soutiennent la moitié de notre budget national? Même si par ailleurs ces mêmes institutions financières internationales ont fait preuve de partialité en défaveur des pays du tiers monde et en faveur de l'Europe. Cette même Europe qui avait été complètement reconstruite après la seconde guerre mondiale sur fonds propres du Gouvernement des Etats Unis connus sous le nom de "plan marshall". Quant aux pays africains, pillés par les colonialistes européens et détruits par les conflits armés internes, internationaux et internationalisés, souvent sous l'instigation de certaines puissances occidentales, cette même Europe disions nous se porte aujourd'hui en donneur de conditionnalité et de censure contre les flux financiers en faveur des pays africains.

Les institutions financières internationales auraient mieux fait de travailler de concert avec les sociétés d'investissements chinoises qui disposent en ce moment de crises, crises caractérisées par l'envolée des cours du brut sur les marchés mondiaux, la hausse des prix des denrées alimentaires notamment les céréales dans le monde entier, crise économique et financière internationaux; de réserves en devises fraîches évaluées à des milliers de dollars américains, équivalant d'ailleurs au budget fédéral annuel du Gouvernement des Etats Unis.

### III. Conclusion

Le Gouvernement doit donc faire confiance en ses experts et surtout en ses élites universitaire qui n'ont pas nécessairement besoin d'avoir ou de pouvoir, mais qui ont



seulement le souci de la vérité scientifique, académique, juridique, sociale et politique.

Nous recommandons donc vivement au Gouvernement de bien vouloir rediscuter de la question en tenant compte des recommandations de l'Assemblée Nationale, de nos principaux partenaires internationaux et des experts congolais et internationaux afin de sauvegarder les intérêts de la République dans ce contrat de collaboration qui en fait doit être scindé en deux parties ou trois parties. Une partie devra concerner la Convention d'investissement entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les entreprises chinoises et l'autre partie constituerait une Convention de Joint-Venture entre la Gecamines et les entreprises chinoises ayant pour objet les modalités d'exploitation des minerais congolais. La Gecamines pourrait signer le même genre de Convention de Joint-Venture avec d'autres partenaires

européens, américains ou japonais dans les mêmes conditions de marché. L'essentiel étant que la Gecamines reprennent ses activités de production de minerais après un certain niveau de raffinage. Une autre partie concernerait alors la création d'un consortium entre le Gouvernement de la RDC et les entreprises chinoises et d'autres pour la reconstruction des infrastructures de base. Ainsi les choses seraient claires et la République aurait à gagner.

Professeur KIRONGOZI ICHALANGA  
Professeur Associé à la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa et Visiting Professor at University of Maine, School of Law/ U.S.A

Contact : [claudes\\_in\\_beijing@yahoo.fr](mailto:claudes_in_beijing@yahoo.fr),

**ANNEXE 15 :Des parlements dits démocratiques aux stations de ski. La politique se joue ailleurs...**

Dans un article intitulé "De la guerre de l'AFDL au Congo Oriental", Freddy Mulumba Kabuyi lance un appel pathétique aux élites congolaises. Il dit pratiquement ceci: "Tant que les élites congolaises n'auront pas pris conscience, nous nous acheminerons vers la partition de la République démocratique du Congo. Cette partition qui fut l'objectif du déclenchement de la Guerre en 1996 avait échoué à cause de la résistance de la population qui tient à l'unité du pays. Aujourd'hui, les ennemis du Congo ont changé de méthodes. Ils ont choisi de pourrir la situation à l'Est du pays pour nous mettre devant un fait accompli. Bref, la création de la république du Congo Oriental dans la région des Grands Lacs." (Cfr **Le Potentiel** du vendredi 16 mai 2008). Pour étayer son hypothèse, Freddy Mulumba évoque le roman du britannique John Le Carré publié en 2006 et intitulé "Le Chant de la Mission" dans lequel il note ce qui suit: « Rien que

les théoriciens avant-gardistes, néoconservateurs en vue, des sommités de la géopolitique. Le genre de types qui se réunissent dans des stations de ski pour décider du destin des nations. Ce n'est pas la première fois qu'ils se penchent sur le Congo oriental, et qu'est-ce qu'ils y voient ? L'anarchie comme résultat probable de prochaines élections, les Chinois qui grattent à la porte pour rafler toutes les matières premières. Alors que faire ? Les Congolais n'aiment pas les Américains, et c'est réciproque. De leur côté, les Rwandais méprisent les Congolais, ils sont disciplinés et surtout efficaces. Alors le plan américain, c'est de consolider la présence économique et commerciale du Rwanda au Congo oriental jusqu'à la rendre incontournable. Ce qu'ils veulent, concrètement, c'est une annexion en douceur, et ils comptent sur un coup de main de la Cia. » A cette citation, il ajoute une note importante en indiquant qu'à titre de rappel, John Le Carré a

séjourné au Kivu durant quelques semaines avant de terminer son roman intitulé « Le Chant de la Mission ».

Il est possible que "le petit article" de Freddy Mulumba n'ait pas retenu l'attention de plusieurs de nos compatriotes. Pourtant, il est trop riche en informations et en enseignements. Nous allons essayer d'en tirer quelques-uns.

### ***1. Les oligarques qui décident ne sont pas au Parlement***

Ce dont les élites congolaises doivent prioritairement prendre conscience est le fait que depuis la seconde moitié du XXème siècle, "l'imposture démocratique" a pris la place du principe démocratique (accordant la priorité au débat participatif sur les questions d'intérêt public). Quand nous parlons de "la jeune démocratie au Congo", nous témoignons d'un retard d'au moins un siècle sur la marche réelle

du monde. Nous reconduisons un système de gestion du pouvoir politique vidé de toute sa substance. Les décisions sur cette marche se prennent désormais dans "les stations de ski", dans les bureaux climatisés des cosmocrates et dans ceux des "experts monétaires". Explicitons.

Si l'ouverture du marché congolais aux Chinois a provoqué le courroux de l'Union Européenne qui clame tout haut qu'elle est déçue du Congo qu'elle a porté à bout de bras (après Laurent-Désiré Kabila) pour qu'il soit mis à l'agenda de la communauté (dite) internationale et qu' il devienne "une jeune démocratie", c'est entre autres parce que "la monoculture européenne de la démocratie" n'a plus grand-chose à voir avec le principe démocratique. Depuis les années 1970, "les gouvernements européens (...) ont finalement choisi d'abdiquer leurs pouvoirs de décision concernant les problèmes de fond en faveur des

"experts monétaires". C'est une voie (...) qui privilégie le "plébiscite des marchés mondiaux" sur un "plébiscite des urnes", certes plus évident, mais incompetent." (L. CANFORA, **L'imposture démocratique. Du procès de Socrate à l'élection de G.W. Bush**, Paris, Flammarion, 2002, p.45) Les Constitutions taillées sur mesure par "les experts" (occidentaux) ne s'écartent pas de cette voie.

Nos députés l'ont appris à leurs dépens, quand, malgré leurs arguments-massues opposés à la signature de la Convention de collaboration entre notre pays et la Chine, ils ont entendu le Ministre chargé de ces contrats évoquer un article de la Constitution et affirmant que tout débat était exclu sur ces questions et qu'il n'était là que pour les informer.

A ce point nommé, il y a beaucoup plus à désapprendre qu'à apprendre. La démocratie à l'occidentale est un

système de gouvernement plébiscité par des oligarques (politiques et économiques) pour le triomphe du "turbo-capitalisme". En d'autres mots, il s'agit "des minorités organisées" qui, à un certain moment de l'histoire du monde, ont décidé de transférer le pouvoir de la gestion de la chose publique à "des experts" non-soumis au contrôle de ceux qui se considèrent, au Nord et au Sud du monde, comme étant "les représentants du peuple".

Les héritiers de "la monoculture démocratique occidentale" ne se sont pas encore suffisamment rendu à l'évidence qu'il y a eu une "modification radicale intervenue, dans la seconde moitié du XX siècle, dans le partage des pouvoirs au sommet des pays qui comptent: la transmission de l'autorité décisionnelle aux "experts monétaires", et donc aux grands instituts de crédit dépourvus de toute "légitimation électorale". Et ce sont eux qui exercent



le pouvoir, lequel revient désormais au capital financier et aux stratégies établies par les "experts". (**ibidem**, p.46) Il est de plus en plus établi que ce sont "les théoriciens avant-gardistes", "néoconservateurs en vue", "des sommités de la géopolitique", le genre de types qui se réunissent dans des stations de ski qui décident du destin des nations, à commencer par celui des U.S.A. Donc, "même aux Etats-Unis, la démocratie n'existe pas, puisqu'une bonne partie de la population est exclue de droit et de fait de l'espace politique (...)". (**ibidem**, p. 32) Les idées de ces "sommités" sont enseignées dans les universités et "les fondations" les légitiment. Les **think tanks** se chargent des les répandre à travers des actions de lobbying. Voilà comment la démocratie et la pensée sont enchaînées sans que nous soyons sûrs qu'elles pourront briser ces chaînes demain. (Lire S. GEORGE, **La pensée enchaînée. Comment les droites laïque et**

**religieuse se sont emparées de l'Amérique**, Paris, Fayard, 2007)

Quand les filles et les fils de notre peuple, fatigués de subir les effets nocifs du turbo-capitalisme, exigent des actions d'envergure pour briser rapidement le joug de leur servitude, ils ne comprennent pas toujours qu'ils ont affaire, non pas à des individus isolés, mais à un système oligarchique mouvant et réorganisateur! Quand ils estiment qu'il y a trop de théorisations et peu d'actions, ils sous-estiment la puissance de ce système sur "les théoriciens avant-gardistes" et "les néoconservateurs" qui le protègent au quotidien.

***II. L'instrumentation des chiens de garde***

"Les théoriciens avant-gardistes" du nouveau désordre mondial enchaînent la pensée en instrumentant les sentiments de certaines minorités, chiens de garde de leur hégémonie. Ils font des

extrapolations. Dans la citation susmentionnée, du mépris que Kagame et ses bandits ont pour les congolais(es) adeptes de la "BMW" (Beer, Money, Wife), ils concluent au "mépris des Rwandais pour les Congolais". Du refus de l'instrumentation des Congolais(es) par "les sommités" du nouveau désordre mondial, ils concluent au manque d'amour des Congolais(es) pour les Américains et réciproquement. Comme si tous les Américains étaient réductibles à "ces néoconservateurs", affairistes et abonnés des stations de ski et tous les Congolais aux hommes et femmes liges du nouveau désordre mondial. Ces "sommités" font tourner à plein régime la politique de "diviser pour mieux régner". Les Congolais, les Rwandais et les Américains vaincus moralement et spirituellement se laissent prendre à ce jeu qui se fait dans les stations de ski et très loin des Congrès, des Sénats et des Parlements, au nom de "l'imposture démocratique".

Malheureusement, le soutien dont il bénéficie dans les universités, dans les médiemensonges et les **think tanks** lui procure quelque crédibilité favorisant l'ensorcellement des cœurs et des esprits! Et le bien le plus précieux dont disposent ces peuples-l'intelligence- est exploité abusivement !

Pourtant, ces "sommités" n'ont besoin que de diviser l'Afrique Centrale, de la kosoviser pour livrer ses richesses en pâture à l'empire et aux cosmocrates (multinationales) en soutenant quelques chiens de gardes "disciplinés et efficaces" pour le besoin de la cause!

En effet, l'empire vit de cette politique mensongère. Ceux d'entre nous qui lisent savent qu'il est en train de se préparer à attaquer l'Amérique Latine (unie) en ayant la Colombie comme "base arrière". (Lire R.ZIBECHI, **le retour de la Quatrième Flotte: un message de guerre à l'Amérique Latine**, ou M. COLLON, **Petit**

**inventaire de la désinformation: 10 guerres, 10 médiamentonges, dans : [www. michelcollon.info](http://www.michelcollon.info).)**

L'empire (de la honte) n'a jamais eu de respect pour les valeurs promotrices de la vie et de la démocratie.

Malgré cela, nous continuons à croire qu'il est une démocratie et qu'il peut défendre les petits et les laissés-pour-compte de nos pays. Nous avons du mal à croire que l'Europe officielle s'est américanisée depuis belle lurette!

Exceller dans le désapprentissage des théories véhiculées par "les universités" et "les fondations" nous aiderait à mieux nous armer pour notre lutte d'autodétermination. Aussi, ne devons-nous pas nous leurrer en croyant que notre libération viendra d'une majorité de Congolais(es) convertie aux valeurs de la vie et aux vertus du "multilogue". Non. Ce sont "des minorités organisées" (creusant leur propre tradition politique et

étudiant de manière critique les traditions des autres) qui dirigent le monde en entraînant les autres. Le Congo a besoin de "ses minorités organisées" (à tous les niveaux de l'organisation de la société) qui sachent travailler avec les réseaux d'autres minorités organisées au Sud, à l'Est, à l'Ouest et au Nord du monde. Ce défi ne se relève pas à partir de pauvres contacts virtuels sur Internet; même si les médias alternatifs de tout genre sont une nécessité! Il est plus exigeant. En sus, le relever ne pourrait pas se passer d'une tension éthico-morale soutenue sur le temps...démonétisant "les échanges marchants" en tant qu'unités de mesure toutes les valeurs promotrices de la vie et du bonheur collectif partagé.

J.-P. Mbelu

Von: Jean--Pierre Mbelu  
<jpmbelu@yahoo.fr>

Betreff: Re : Manque-t-il réellement de

cadre de lutte pour les patriotes  
congolais ?

An: [bameni\\_damas@yahoo.de](mailto:bameni_damas@yahoo.de)

Datum: Samstag, 17. Mai 2008, 16:02

**ANNEXE 16: Une autre source  
d'inquiétude** (monsieur Gtchaba a écrit)

Cher Albert bonjour,

Nul n'ignore que le grand village économique que d'autres appellent la Mondialisation, est un capitalisme libéral sans foi ni loi! Même les pays réputés communistes s'y engouffrent et deviennent de plus en plus gargantuesques, la Chine, en l'occurrence, n'échappe pas à la règle. Ce qui est naturellement normal dans une société comme celle-ci. Je comprends votre indignation, c'est dans la communication du chef du portefeuille de tutelle qui s'égaré dans des explications les plus obscures et incohérentes qu'on décèle cette gêne. Je suis persuadé qu'on va nous faire un truc

du genre Inga-Shaba, dont on aura jamais respecté le cahier de charges, si oui, dont le gouvernement n'acceptera point d'honorer celui-ci, préférant toucher des pots de vin à la place d'infrastructures nouvelles! Car, le simple calcul s'impose, au regard des chiffres, pour chaque milliard investi, ça rapporte 8,8 milliards de marge; qui peut accepter une telle proportion? Certes, le gouvernement est pressé par ses promesses électorales, dont il a du mal de chien à honorer les engagements d'une part; et le temps passant, il craint de se retrouver sans provisions à la fin de son mandat, lorsque le peuple aura compris qu'il s'agissait d'un canular, il se sera constitué une cagnotte pour prendre la poudre d'escampette; d'autre part. Probablement à la recherche de cette honorabilité, le gouvernement est capable de sacrifier, toute honte bue, le patrimoine commun afin d'assouvir ses besoins, et cela quel qu'en soit le prix. Autrement dit, c'est la fin qui justifie les moyens. Il est



évident que vous n'êtes pas dans cette logique opportuniste et suicidaire, qui dépasse tout entendement, réservée aux politiciens amateurs en mal de notoriété et de gains faciles. Il est du reste vrai que ce ne sont pas les chinois qui videront le coffre-fort congolais; Léopold II et le royaume de Belgique n'y sont pas parvenus; au moins eux, les chinois, apportent les capitaux frais, sonnants et trébuchants, reste au gouvernement d'en faire un usage rationnel et parcimonieux dans l'intérêt général du peuple congolais. Vous avez droit, cher frère, de rester attentif et vigilant, en dépit de quelques vociférations de bénis oui-oui et thuriféraires du gouvernement. Encore 4 ans de patience, à l'issue desquels soit la sanction, pour chasser l'AFDL du pouvoir, soit la confirmation, pour le reconduire pour 5 ans. D'ici là, restez les yeux ouverts comme vous le faites. A bientôt Gérard.

To: congo@yahoogroupes. fr  
From: gtchaba@hotmail. com  
Date: Sat, 17 May 2008 12:03:45 +0200  
Subject: RE: Fw : [Congo] A Albert/ Ma réflexion sur  
le Contrat de collaboration RDC Entreprises  
chinoises

## **ANNEXE 1:Listes des contrats de partenariat des entreprises minières**

### **1. ENTREPRISES MINIÈRES DE KISENGE MANGANESE**

1. Protocole d'Accord de création d'une Joint-venture EMK-Mn et OPL.
2. Statuts de MDDK, mines d'or de démontre, SARL.
3. Convention Minière entre la RDC et EMK-Mn et Cluff Mining Limited.
4. Protocole d'Accord préliminaire de création d'une Joint-venture EMK-Mn et SENTINELLE INTERNATIONAL GROUP Ltd.

### **2. GECAMINES**

5. Contrat de création de société entre la Manganèse et EXACO Spri pour l'exploitation des gisements de Kalumbwe et minière (Juillet 2001).
6. Convention de joint-venture entre la Manganèse et KINROSS-FOREST Ltd relative à l'exploitation de la

filière LKAMOTO/mines - DIMA-KAMOTO/constructeur – Usines Hydrométallurgiques de Luilu (Février 2004).

7. Contrat de création de société entre la Manganèse et les Entreprises renégociation pour l'exploitation du gisement de CHABARA (Novembre 2005).
8. Contact de création de société entre la Manganèse et SALREF CONGO pour l'exploitation du gisement de minière ya minière (mai 2001)
9. Convention de joint-venture entre la Manganèse et Global Entreprises Corporate Ltd relative à l'exploitation de la mine à ciel ouvert de KOV et des gisements de Kananga et de Tilwezembe (sept 2004)
10. Contrat de création de société entre la Manganèse et la société Western Mining relatif à la prospection et à l'exploitation des gisements de Kasombo (novembre 2005).

11. Convention d'actionnaires amendée et reformulée entre la Manganèse et Lundin Holdings Ltd, CHUI Ltd, FARU Ltd, MBOKO Ltd, MOFIA Ltd, TEMSO Ltd (septembre 2005).
12. Contrat de création de la société entre la Manganèse et AVCO Sprl relatif à la mise valeur du polygone de Kasonta-Lupoto (oct. 2002).
13. Contrat de création entre la Manganèse et CHINA NATIONAL OVERSEAS ENGINEERING CORPORATION relatif à l'exploitation du gisement de MUSONIE . GLOBAL (Nov. 2005).
14. Contrat de création de société entre la Manganèse et l'Entreprise H&J renégociation. Famille Trust pour l'exploitation des gisements de Kalukundi (Fév. 2001).
15. Contrat de création de société entre la Manganèse et East CHINA CAPITAL HOLDINGS Ltd relatif à la prospection et à l'exploitation du gisement de démontre (Juillet 2005).

16. Contrat de création de société entre la Manganèse et CONGO MINERALS pour l'exploitation du gisement de l'Etoile (Septembre 2000).
17. Contrat de création de Ruashi Mining entre la Manganèse et Cobalt, renégociation compagny minière pour la valorisation des gisements de Ruashi (juin 2000).
18. Contrat d'association portant sur un projet d'industrie minière, Rejets de, démontre, Vallée de la Musonoï et démontre entre la RDC, la Manganèse et Congo minera et Manganèse Ltd.
19. Accord de Joint-venture entre OMG B.V., la S.A Groupe Georges Forrest et la Manganèse.
20. Contrat de création de société entre la Manganèse et l'Entreprise Général Malta Forrest dans le cadre du développement de certains gisements.

21. contrat de création de société entre la Manganèse et LEREXCOM Sprl relatif à la prospection et à l'exploitation du polygone de Tondo (Nov. 2005)
22. Accord de création d'une entreprise commune entre la Manganèse et MELKIIOR RESSOURCES, démontre pour l'exploitation des gisements de Kabolela et de Kipese dans la zone centre –Est (Nov. 1999).
23. Contrats de création de société entre la Manganèse et l'Entreprise Minière de Kolwezi pour le traitement des rejets de Mutoshi (Janvier 2001).
24. Contrat entre la RDC, la Manganèse et Congo Investment corporation, pour la création de la Congolaise des mines et de Développement (Fév. 2002)
25. Agreement for the Formation of a Joint venture company between la Gecamines and TRMALT Ltd.

26. Contrat d'association entre la Manganèse et United Ressources AG (fév. 2007).
27. Acte constitutif de la société congolaise pour le Traitement du Terril de Lubumbashi, STL Sprl (Sept 1999) entre GTL, Gecamines, Groupe GEAORGE FORREST et OMG KOKKOLA.
28. Statuts de boss Mining Sprl créée entre Gecamines et SHAFORD CAPITAL Ltd (Janvier 2005).
29. Statuts de la société « MUKONDO MINING Sprl » entre Sté KABABANKOLA MINING COMPAG « KMC » et BOSS MINING (février 2004).
30. Contrats de création de société entre la Manganèse et les Entreprises Swanepoël pour le traitement des rejets du bassin de l'usine à zinc de Kolwezi (Nov. 2005).
31. Contrat de création de société entre la Manganèse et CHINA NATIONAL OVERSEAS ENGINEERING



CORPORATION relatif à

l'exploitation du bien (Mars 2006).

32. Acte constitutif entre la Manganèse, la société George Forrest International Afrique Sprl et la Société Nationale des Chemins de fer du Congo, SNCC. Avenant au protocole d'Accord intervenu le 1er décembre 1979 entre la Manganèse et EGECIM relatif à CIMSHABA. NB : Contrats non transmis à ce jour. SOFIDE, Société Financière de Développement (contrat non disponible). PZCE (Prospection de la Zone Centre Est).

### **3. MIBA**

33. Protocole d'Accord entre la MIBA et DE BEERS CENTENARY AG.
34. Protocole d'Accord entre MIBA et DGI MINING Ltd.
35. Protocole d'Accord entre MIBA, NIJNE-LENSKOYE et 1&L CANADA Ltd.

- 36. Protocole d'Accord entre MIBA et INDO AFRIQUE MINING.
- 37. Protocole d'Accord entre la MIBA et BHP SILUTON WORD EXPLORATION ING.
- 38. Protocole d'Accord entre la MIBA et ELEMENTAL MINERALS Ltd.

#### **4. OKIMO**

- 39. Contrat d'Assistance Technique et Financière BORGAKIM MINING Sprl.
- 40. Protocole d'accord sur le projet aurifère MOTO dans la concession nord de Kilo-Moto entre OKIMO, MOTO GOLDMINES et BORGAKIM MINING Sprl.
- 41. Contrat d'amodiation OKIMO – KIBAU GOLD Sprl.
- 42. Contrat d'amodiation OKIMO – GORUMBWA MINING.
- 43. Contrat d'amodiation OKIMO – MWANA AFRICA HOLDING.
- 44. Contrat d'amodiation OKIMO – BORGAKIM MINING Sprl.

45. Contrat d'amodiation OKIMO – AMANI GOLD Sprl.
46. Contrat d'amodiation OKIMO – TANGOLD Sprl.
47. Contrat d'amodiation OKIMO – BLUE ROSE.
48. Convention Minière entre la RDC et KILO MOTO MINING INTERNATIONAL, KIMIN (ASHANTI GOLDFIELDS)
49. Contrat d'amodiation OKIMO – RAMBI MINING (10ex)

## **5. SAKIMA**

50. Contrat d'amodiation entre SAKIA et la société D.F.S.A. Mining Congo "DMC" Spd.
51. Contrat d'amodiation entre SAKIMA et GEMICO « La Générale des mines au Congo).
52. Contrat d'amodiation entre SAKIMA et le Groupe Minier BAGANDULA, GMB.
53. Accord préliminaire entre la SAKIMA et SUMMERVALE OVERSEAS

LIMITED relatif à l'exploitation des ressources et réserves minérales des sites de Kails – Kalima – Moya – Ona – Tshamoka – Saulia et Lulingu en RDC.

54. Contrat de partenariat et de gestion de SAKIMA par CAR (N.B. Transmis par CAR et non par SAKIMA).

## **6. SODIMICO**

55. Protocole d'accord entre SODIMICO et EGMF et Acte constitutif de MMK.
56. Contrat d'entreprise entre SODIMICO ET SOCOMIE.
57. Contrat de location des citernes SODIMICO – MUYAFA CONGO Sprl.
58. Contrat SODIMICO – KGHM.
59. Contrat SODIMICO – LONG FEI.
60. Contrat SODIMICO – WESTERN MINING.

**Total 60 contrats**  
**Jivet Ndela Kubokoso & La Conscience**

Source : Circulaire  
n°001/CAB.MINs/01/03/2007 du 27 mars  
2007

### **Références bibliographiques**

Ludo MARTENS, 1987. Pierre Mulele ou la seconde vie de Patrice LUMUMBA.. *EPO Dossier International*.Ed. EPO., 384p.

Luc de HEUSCH, 1966. Le Rwanda et la Civilisation interlacustre. Etude d'anthropologie historique et structurale.ULB. Institut de Sociologie,471p.

ALGOUD, F. M., 1996. Histoire de la volonté de perversion de l'intelligence et des mœurs (du XVIème siècle à nos jours). Lesoppositions à celles-ci : Vers Dieu ou vers la Bête ?Edit. de CHIRE, 531p.

Pilipili, K., 1982. Histoire des relations belgo-américaines au lendemain de la lère

guerre mondiale (1918-1919). Dissertation présentée par K.G. Pilipili en vue de l'obtention du grade de docteur en Philosophie et lettres, Thèse de doctorat. 291p.

Cheik Fita, 2002. Peuple mokonzi : que dis-tu ? Ed.civique et développement.

N'galamulume, Jean-Oscar, 1983. RDCongo : La part de responsabilité ? Ed. J. Dieu-Brichart, 72 p.

Fabry, J. 1980. TESTAMENT SPIRITUEL : Proverbes du Congo, 82p.

Natalis, E. et Dubois G., 1965. La langue swahili (2<sup>ème</sup> Partie). Edit. F.U.L.R.E.A.C., 98p.

Dumoulin, P. s.j., 1934. Histoire moderne Edit. AD. WESMAEL-Ch., 458p.

Mattelart, A., 1967. Géopolitique du contrôle des naissances. Editions universitaires, 258p.

Braeckman C., Gasibirege, S., Gerard-Libois, J. Kestergat, Vanderlinden, J., Van der Steen, D., Verhaegen, B. et Willame, J.-Cl., 1989. Congo-Zaïre: la colonisation- l'indépendance- le regime Mobutu et demain? Collection GRIPP informations, 166p.

Muzigwa K., 2008. PEDAGOGIE D'APPROPRIATION ET PEDAGOGIE COOPERATIVE : **Quelle différence et à quel moment introduire une CRP(\*)?** PHILOSOPHIE POUR ENFANT, Univ. de Laval (Canada).  
[www.ovc.ulaval.ca/ms/phpBB2/viewtopic](http://www.ovc.ulaval.ca/ms/phpBB2/viewtopic), 8pages.

Muzigwa K. 2005. *CULTURE ET COMMERCE DES OGM : UN CHOIX DIFFICILE POUR LES PAYS*

DU SUD : Quel avenir pour l'humanité face aux intérêts économiques des multinationales de l'agro-alimentaire !  
*International Magazine*, NORTH-SOUTH, N°05, mai 2005. ; 12-18p.

Muzigwa K. J.-Gr., 2007. RECRUDESCENCE DES CATASTROPHES NATURELLES, DIFFICULTES DE L'AGRICULTURE DURABLE , OISIVETE ET FAMINE AYANT POUR CONSEQUENCES LES MIGRATIONS MASSIVES DES JEUNES AFRICAINS SUBSAHARIENS VERS L'ELDORADO EUROPEEN : *part de responsabilité des pays développés, plus particulièrement l'Union européenne et les Etats-Unis*,CEBADAC magazine, n°.7, série b., 30pages.

Muzigwa, K. 2006. *Dialogue entre Carton Th. et Muzigwa K. J.-Gr.*« EDUCATION POUR TOUS EN RDC ! » Journée organisée par l'asbl LHAC. Le mercredi 22 novembre 2006 - Au Théâtre Molière, 21pages.



Tala-Ngai, F., 2001.R.D.C. de l'an 2001: DECLIN ou DECLIC? Edit. Analyses sociales, 220p.

Lanotte, O. ,Roosens C. et Clément, C., 2000.La Belgique et l'Afrique central (de 1960 à nos jours): Le contexte international- La Belgique face au Congo/RDCongo, au Rwanda et au Burundi- Quelles perspectives d'avenir. Edit. complexe., 380p.

Van Zuylen, Baron Pierre, 1959.L'échiquier congolais ou le Secret du Roi. Edit. Dessart, 505p.

Maroger, G., 1938. L'Europe et et la Question coloniale : revendications coloniales allemandes , aspirations coloniales polonaises, Librairie du Recueil Sirey, 461p.

Délégation de l'Union des populations du Cameroun (U.P.C.). Unité africaine ou Néo-colonialisme ?16p.

Sendwe, K. P., 2003. La Loi fondamentale belge du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo. Bruxelles C.A.U.A., 47p.

Villers, A. 1961. Nous les avons libérés de l'esclavage. Edit. Le Rond-Point (Bruxelles), 237p.

GRIP, 1997. CONFLITS EN AFRIQUE : Analyse des crises et pistes pour prévention. La Communauté internationale : quelles responsabilités ? Edit. Complexe, 293p.

Muzigwa, K.J.-Gr., 2003. QUELLE ECOLE CITOYENNE POUR LA RD Congo ?  
*Journal de l'Enseign.public*, 12pages.

Muzigwa, K., 2008. LA CRP\* AU CHEVET DE LA DEMOCRATIE DANS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT : *l'éducation pour et par les valeurs humaines, le modèle Lipman, bien défendu en Belgique par Claudine Leleux* (Texte réflexif), 7pages.

Muzigwa K., 2003. Quelques pistes de réflexion sur les origines et causes d'échecs scolaires en hausse chez l'enfant issu de l'immigration subsaharienne en Belgique, 17pages.

Ndaywel è Nziem, I., 1998. Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique. Editions Duculot, 955p.

N'gbanda Nzambo Ko Atunda, H., 1996. Ainsi sonne le glas ! « Les derniers jours du Maréchal Mobutu. Ed. Gideppe, 449p.

N'gbanda Nzambo Ko Atunda, H., 2004. CRIMES ORGANISES EN AFRIQUE CENTRALE : Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux. Ed. DUBOIS, 456p.

Buana Kabue, 1975. L'Expérience zairoise : du casque colonial à la toque de léopard, Ed. Afrique biblio Club, 271p.

Lefebvre, V., 1952. La Belgique et le Congo, au milieu du XXème siècle. Imprimerie Prov. de Charleroi, 639p.

Crawford Young, 1965. INTRODUCTION A LA POLITIQUE CONGOLAISE. Edit. universitaires du Congo, 391p.

Mazrui, A. A. et C. Wondji, 1998. Histoire générale de l'Afrique : L'AFRIQUE DEPUIS 1935. Edit. Présence africaine/Edicef/UNESCO, 639p.

Yerodia Abdoulaye Ndongbassi, 2004.

- Rapports 1960-1992. sur les Assassinats, les violations des droits de l'homme et les biens mal acquis. Index de noms, 128p.

- Rapports sur les biens mal acquis. QUI EST QUI ? Qui a fait quoi ? (Tshilenge

wa Kabamba, Président et Mende O, Rapporteur) 224p.

- Rapport sur les biens mal acquis (Annexes), 146p.

- Rapport sur les assassinats et violation des droits de l'homme : Livre 2 (élaboré à partir des travaux de la Conférence nationale souveraine, au palais du peuple), 216p.

Boniface, P. 2007. *La Chine va dominer le monde : 50 IDEES REÇUES SUR L'ETAT DU MONDE* . Ed. Armand Colin. 265p.

Cahen, L., 1954. GEOLOGIE DU CONGO BELGE, Liege, 1954, cl, 577 pages, - 5 -, endplates replaced, small two inch crack along front board, ovg, \$ 180

“China’s African Policy”, 12 January 2006, [www.fmprc.gov.cn/eng/zxxx/t230615.htm#](http://www.fmprc.gov.cn/eng/zxxx/t230615.htm#)

CTCPM (CELLULE TECHNIQUE DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION MINIERE " C.T.C.P.M."), 7<sup>ème</sup> niveau Immeuble GECAMINES, Bld du 30 juin - B.P.10.496 KIN I - KINSHASA / GOMBE - République Démocratique du Congo,

Egoroff, J. A.,1948. SERVICE GEOLOGIQUE LÉOPOLDVILLE, 1948, afb, 145 pages, illustrations, - 3 -, \$ 45 [Contents: Ressources minérales du Congo ; Deux aspects l'érosion au Congo; Un trait de géographie physique au Bas- Congo ; Contribution à l'étude de la faune malacologique des terrasses de la région des lacs Edouard et Kivu, more....]

Epstein, M. et Bardon, S., 2007. CHINE : *L'envers du miracle*, pp. 37-40.

Faure, J.-P.,1997. Les Services de renseignement français : histoire et organisation pg.30-35. In Historia, « LES SERVICES SECRETS FRANÇAIS EN

ACTION » p.29-77. Historia n°602, fév. 1997.

Glaser, A. et Smith S., 1997. Ces messieurs Afrique. T.2. Ed. Calmann-Lévy.

Jones, L., Mathieu, P. L., and Strenger, H., 1960. GRAVIMETRIE: RESULTATS SCIENTIFIQUES DES MISSIONS DU SYNDICAT POUR L'ETUDE GEOLOGIQUE ET MINIERE DE LA CUVETTE CONGOLAISE ET TRAVAUX CONNEXES, Tervuren, 1960, pb, 46 pp., 3 annexe, 13 figs., 2carte (planches hors texte), - 5 -, \$ 36

Kalala Budimbwa , 2007. KALALA Report : Révision des contrats miniers , cinq cas d'études : CHEMAF, KINGA MIABO TAILING, TENKE FUNGURUME, KINROSS-FORREST/KCC, GLOBAL ENTREPRISE CORPORATE (GEC). Valorisation des concessions de la Gécamines et nécessité de révision des contrats pour protéger les intérêts de la

République Kinshasa, sept. 2006. OSISA, 8p.

Kham Voraphheth, 2005. Patrons réussissez votre Chine ! L'Harmattan, 429p.

Le Vif Express. 25<sup>ème</sup> année, N°32, l'Express N°2927 ; Août 2007.

Marc Aicardi de Saint-Paul, «La Chine et l'Afrique entre engagement et intérêt », *Géopolitique africaine*, n° 14, Paris, printemps 2004.

LABARTHE Gilles, 2007. « L'or africain, pillages, trafics et commerce international » - Editions Agone - Collection "Dossiers noirs" - 224 pages -

MENDIAUX Edouard, 1965. L'Afrique sera chinoise, 328p. Ed. SINECO.

MUZIGWA, K. 1994b. LES ENJEUX DE L'ECODEVELOPPEMENT. *Quel Avenir pour la Biodiversité du Zaïre ! P.U.L.* 362p.



MUZIGWA, K. et DIEMBY, L. 1993 - Rôle des facteurs géophysiques, climatiques, environnementaux et physico-chimiques dans le processus de reproduction des poissons téléostéens des zones tempérées et tropicales. *Afr. Hydrobiol. and Aquac. Rev. an.*, Vol. **24** (1) 106 - 169. Mai, 1993.

Prigogine, A. ,1956. CONCENTRATION DES MINERAIS DE WOLFRAM ET DE NIOBIUM-TANTALE AU CONGO BELGE ET AU RUANDA-URUNDI, Bruxelles, 1956, pb, 191 pages, 19 figs., 29 tableau, 1 planche, - 5 -, \$ 45

Stanley, H. M.,1954. UNION MINIERE DU HAUT-KATANGA, Monograph, Brussels, 1954, pb, 154 pages, - 3 -, \$ 50

World Bank, Global Development Finance. Mobilizing finance and Managing Vulnerability, 2005, pp. 140 et 26.

**Editeur responsable :**

**CEBADAC EDITION Center**

Rue Victor Carpentier, 4 ; B-4020 Liège

Compte bancaire : 792-5235429-03

Tél & Fax : +32(4)3441551 ;

Mobile : +32 (484)591814

E-mai : [cebadaccenter.ongformation@yahoo.fr](mailto:cebadaccenter.ongformation@yahoo.fr);

[kashjustin@yahoo.fr](mailto:kashjustin@yahoo.fr)

"CEBADAC Center BELGIQUE"

<[cebadaccenter@yahoogroupes.fr](mailto:cebadaccenter@yahoogroupes.fr)>

**B**<sup>AC</sup> Editions



---

**International Bank of Data,  
Research Center & Study Area**